

RAPPORT DE POLITIQUE EXTÉRIÈRE 2023



RAPPORT
DE POLITIQUE
EXTÉRIEURE
2023

INTRODUCTION	7
LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO	9
REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE	11
1 Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco	11
2 Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les organisations internationales	12
3 Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco	14
4 Le corps consulaire de Monaco à l'étranger	14
5 La Conférence diplomatique et la Fête Nationale	15
6 La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger	17
ACTIVITÉS BILATÉRALES	20
1 En Europe	20
2 Aux Amériques	35
3 En Asie et dans le Pacifique	38
4 Les Évènements à l'Étranger	41
5 Les Évènements à Monaco	42
LES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES : PRÉSENCE DE MONACO AU SEIN DES INSTANCES INTERNATIONALES	43
ONU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	45
PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME	48
1 Aspects sécuritaires	48
2 L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	53
3 L'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDC)	54
4 L'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC)	55
5 Sécurité Nucléaire	56
6 Sécurité Numérique	57
PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT ET PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES	58
1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme et de l'État de Droit	58
2 Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations	60

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT	67
1 Santé	67
2 Sécurité alimentaire	69
3 Éducation, Culture et Sport	71
4 Affaires francophones	75
5 Union pour la Méditerranée (UpM) et Fondation Anna Lindh (FAL)	76
6 Postes et Télécommunications	77
7 Bureau International des Expositions (BIE)	77
8 Affaires spatiales	78
9 Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)	79
LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES	81
POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE	83
1 Relations avec l'Union Européenne	83
2 Sanctions financières internationales	86
3 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE	87
4 Activités de coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption	89
5 Coopération dans le domaine des brevets	93
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	95
1 Environnement	95
2 Lutte contre les changements climatiques	96
3 Affaires maritimes et droit de la mer	99
4 Biodiversité	102
LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	103
1 Priorité aux pays africains et à la Méditerranée	105
2 Priorités sectorielles	106
3 Thématiques transversales pour une coopération efficace et durable	109
4 Des partenariats au service du développement	110
5 Qualité du suivi	115
6 Conclusions	115
ANNEXE	117
INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SIGNÉS ET/OU RATIFIÉS EN 2023	119

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par la multiplication des crises et conflits internationaux, mettant à l'épreuve la stabilité et la coopération mondiales.

Les changements profonds dans les rapports de force géopolitiques ont continué d'influer sur la restructuration du multilatéralisme, reflétant un monde désormais multipolaire.

Parallèlement, les signaux d'alarme liés à la crise environnementale multidimensionnelle se sont faits toujours plus prégnants, exacerbant les inégalités et aggravant la situation humanitaire mondiale.

Dans ce contexte complexe et volatil, tissé de défis interdépendants, Monaco, en tant qu'État stable et prospère, a réaffirmé son attachement au dialogue et aux valeurs humanistes qui ont toujours guidé son action à l'international.

La paix, en premier lieu, garante de la sécurité et du bien-être des peuples.

La solidarité internationale, ensuite, indispensable pour faire face aux enjeux mondiaux, qu'ils soient environnementaux, politiques ou économiques.

Enfin, le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, principes universels défendus avec détermination.

Cet engagement s'est manifesté tant dans les enceintes multilatérales que dans le cadre de la politique de coopération au développement dont le soutien aux communautés les plus vulnérables est demeuré le pilier, face à des enjeux humanitaires de plus en plus préoccupants.

Sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, la Principauté s'est distinguée sur la scène internationale par sa mobilisation résolue pour la préservation de l'environnement et de l'Océan, plaidant pour des réponses coordonnées aux défis mondiaux que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et les pollutions.

Sur le plan bilatéral, le Gouvernement a poursuivi sa politique visant à faire rayonner l'excellence monégasque en matière culturelle, sportive et scientifique et à construire des relations politiques et économiques saines et solides.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Constitution du 17 décembre 1962, le rapport de politique extérieure 2023 retrace les grandes lignes de l'activité diplomatique et internationale de la Principauté, menée sous l'Autorité de S.A.S. le Prince Souverain Qui représente Monaco dans ses rapports avec les puissances étrangères.



LA PRÉSENCE INTERNATIONALE DE MONACO

REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

L'année 2023 a vu perdurer les crises alors qu'il était espéré un apaisement des nombreux conflits et l'instauration d'un dialogue plus serein. Dans ce sombre contexte, la diplomatie monégasque, sous l'impulsion de S.A.S. le Prince Souverain, a continué à se mobiliser pour promouvoir les valeurs de paix, de sécurité, de respect et de dialogue.

Face à ces multiples défis, la Principauté par la voix de ses représentants, a réaffirmé son engagement en faveur de la coopération et de la solidarité internationale. Elle a soutenu les populations frappées, tout au long de l'année, par des catastrophes naturelles sans précédent venant souligner l'urgence de la préservation de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques qui demeurent des axes prioritaires de sa politique extérieure.

Ce message est ainsi porté au travers des relations bilatérales que Monaco entretient en 2023 avec 157 États, tout en poursuivant l'essor de sa diplomatie bilatérale.

1 | Le corps diplomatique des puissances étrangères accrédité à Monaco

La Principauté a poursuivi le développement de sa politique extérieure répondant favorablement à l'établissement de relations diplomatiques avec le Royaume d'Arabie Saoudite lors de la signature d'un communiqué conjoint, à Paris, le 2 mars 2023 par S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France et par S.E. M. Fahad AL RUWAILY, Ambassadeur d'Arabie Saoudite à Monaco.

Ces relations diplomatiques s'inscrivent dans « *la promotion de la compréhension mutuelle et de la consolidation des relations d'amitié* » sur laquelle est fondée la politique étrangère de Monaco, et ce, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international.

Par la signature de ce Communiqué, l'Arabie Saoudite devient ainsi le 157^{ème} État à établir des relations diplomatiques avec Monaco.

Il est à relever également l'accréditation du premier Ambassadeur de la République populaire du Bangladesh le 13 juin, portant à 134 le nombre d'Ambassades étrangères accréditées en Principauté.

Tout au long de l'année, les mouvements diplomatiques ont conduit à l'accréditation de 29 nouveaux Ambassadeurs ayant présenté leurs Lettres de créance à S.A.S. le Prince Souverain lors de huit cérémonies officielles.



S.E. M. Christophe STEINER, Ambassadeur de Monaco en France et S.E. M. Fahad AL RUWAILY, Ambassadeur d'Arabie Saoudite à Monaco, en résidence en France ©DR

2

Le corps diplomatique de Monaco accrédité près les puissances étrangères et les Organisations Internationales

La fin des restrictions de voyage a été l'occasion pour les Ambassadeurs de Monaco en poste à l'étranger de déposer leurs Lettres de créance auprès des puissances étrangères.

A LES AMBASSADEURS NON-RÉSIDENTS

S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON, Ambassadeur de Monaco auprès de la République Populaire de Chine, a présenté ses Lettres de créance au Président XI Jinping le 24 avril.

S.E. M. Didier GAMERDINGER, Ambassadeur de la Principauté de Monaco en Inde, a présenté ses Lettres de créance à la Présidente Droupadi MURMU le 11 mai.



S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON remet ses Lettres de créance à Xi Jinping

B LES AMBASSADEURS ACCRÉDITÉS AUPRÈS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

S.E. M. Lorenzo RAVANO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en Pologne, a présenté ses Lettres de créance au Président Andrej DUDA le 27 mars.

S.E. Mme Anne EASTWOOD, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), a présenté ses Lettres de nomination au Directeur général QU Dongyu, le 10 février. Elle a également présenté ses Lettres de créance à la Présidente de la Sloénie Nataša PIRC MUSAR, le 3 mai.

S.E. M. Gabriel REVEL Ambassadeur, Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, a présenté ses Lettres de nomination à la Secrétaire Générale Marija PEJCINOVIC BURIC, le 7 juin, succédant à M. Rémi MORTIER.

S.E. M. Philippe ORENGO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près l'Ordre Souverain Militaire Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte a présenté ses Lettres de créance à S.A.E. le Prince et Grand Maître de l'Ordre, Fra' John DUNLAP, le 11 octobre.



Remise des Lettres de créance de S.E. M. Philippe ORENGO Ordre de Malte, le 11 octobre 2023

Enfin, S.E. Mme Valérie BRUELL-MELCHIOR, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en France, successeur de M. Christophe STEINER, devenu Directeur de Cabinet de S.A.S. le Prince Albert II, présentera ses Lettres de créance au Président Emmanuel MACRON au début de l'année 2024.

Ces nominations permettent à Monaco de maintenir à 16 le nombre d'Ambassadeurs en poste auprès de 28 États. A ces 16 Ambassadeurs s'ajoute Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur, Conseiller spécial en charge des questions économiques et financières européennes.

S'agissant des vingt-trois diplomates en poste à l'étranger, il est à noter que la politique visant à leur mobilité au sein des Ambassades de Monaco à l'étranger a été stabilisée en 2022 et 2023.

3

Le corps consulaire étranger autorisé en Principauté de Monaco

Au cours de l'année 2023 ont été déplorées la disparition de M. Urs MINDER, qui occupait avec une grande distinction les fonctions de Consul honoraire de Suisse à Monaco depuis 2004 et celle de M. Angelo NARIZANO, Consul honoraire d'Uruguay à Monaco de 1997 à 2012.

Les mouvements au sein du corps consulaire ont conduit la Principauté à autoriser les Consuls Généraux de carrière suivants, en résidence à Marseille :

- Mme Jessica HUARACAYO, Consul Général des États-Unis d'Amérique
- M. Sait Evren GÜNER, Consul Général de Türkiye

Ainsi que quatre Consuls honoraires :

- Mme Lis CEDERHOLM, Consul Général honoraire du Danemark
- Mme Hege ULDAL LECOURT, Consul Général honoraire de Norvège
- M. Roberto De SILVESTRI, Consul honoraire d'Estonie
- M. Iacopomichele CASSIANO, Consul honoraire de la République de Moldova

Il est à relever la fermeture provisoire du Consulat Général du Kazakhstan et du Consulat Général du Panama ; ainsi en fin d'année, 84 pays disposaient d'un Consulat en activité en Principauté.

4

Le corps consulaire de Monaco à l'étranger

Le fait marquant de l'année fut la célébration le 12 avril du 160^{ème} anniversaire de l'ouverture du premier Consulat de Monaco en Italie. Cette importante commémoration a été organisée par M. Alessandro GIUSTI, Consul honoraire de Monaco à Florence. A cette occasion, il a convié LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlene, accompagnés par S.E. Mme l'Ambassadeur de Monaco en Italie, au dîner de gala de levée de fonds au bénéfice conjoint de la Fondation Prince Albert II et de la Fondation Andrea Bocelli au sein de l'historique Palazzo Vecchio de Florence.

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a procédé à l'ouverture de trois nouveaux postes consulaires et au renouvellement de six postes existants. Il a été par ailleurs mis fin aux fonctions du Consul honoraire de Monaco à Ancône en Italie et du Consul honoraire de Monaco à Port Louis en République de Maurice. Cela porte à 130 le nombre de Consulats en activité dans 84 États à l'étranger.

Ouvertures de postes

Ghana : M. Antoine FIGALI, Consul honoraire de Monaco à Accra

Malaisie : M. Dato'Sri Mohan NARESH, Consul honoraire de Monaco à Kuala Lumpur

Barbade : Sir Paul ALTMAN, Consul honoraire de Monaco à Saint James

Renouvellement de Chefs de poste consulaire

Tunisie : Mme Selima BENSALD-LAKHOVA, Consul Général honoraire à Tunis, qui a succédé à son père, décédé l'an dernier après avoir servi durant 30 ans la Principauté

Maroc : M. Hassan WAKRIM, Consul Général honoraire à Casablanca

Chypre : M. Christopher Kikis LAZARIDES, Consul honoraire à Nicosie

Suisse : M. Giacomo Carlo TALLERI, Consul honoraire à Lugano

États-Unis d'Amérique : M. Warren TOLMAN, Consul honoraire à Boston

Espagne : Mme Laura CALVO BORREGO, Consul honoraire à Palma de Majorque

5 | La Conférence diplomatique et la Fête Nationale

A CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a réuni les Ambassadeurs de Monaco les 13 et 14 avril, la conférence ayant été ouverte par S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État.

Lors de son allocution, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a souligné : « Face aux défis nouveaux, Monaco adapte sa politique étrangère, ses engagements et ses priorités au nouvel ordre international, afin de prendre en compte les grands changements auxquels nous devons faire face : crise sécuritaire, climatique, alimentaire ou encore énergétique. Notre action diplomatique, nos partenariats servent les valeurs et principes portés par S.A.S. le Prince Souverain, une générosité envers les plus vulnérables et la défense d'une société inclusive, juste et durable ».



Conférence diplomatique © 2023 DR

Puis les sujets d'actualité de la Principauté ont fait l'objet d'échanges durant ces deux jours, notamment les projets de développement urbain en matière de construction et de mobilité, le suivi du rapport d'évaluation du comité *Moneyval* du Conseil de l'Europe, la stratégie d'attractivité, la sécurité numérique et l'état des négociations avec l'Union européenne.

Dans le contexte des célébrations du centenaire de la naissance du Prince Rainier III, une intervention sur la construction de la souveraineté de Monaco de Rainier Ier à Rainier III a été suivie d'une visite des fresques et des grands appartements restaurés du Palais Princier.

A l'issue de la conférence, un hommage a été rendu à M. Rémi MORTIER, Ambassadeur et Représentant Permanent auprès du Conseil de l'Europe, décédé en novembre 2022. S.A.S. le Prince Souverain a inauguré une salle du Département des Relations Extérieures et de la Coopération à son nom.

B FÊTE NATIONALE

La Fête Nationale a été l'occasion de réunir à nouveau les membres du Corps diplomatique et consulaire, après une période marquée par la pandémie. C'est ainsi, que 300 personnalités du monde diplomatique se sont rendues en Principauté afin d'entourer S.A.S. le Prince Souverain et Sa Famille lors des célébrations officielles.

En marge des cérémonies, S.E. M. Pierre DARTOUT s'est entretenu avec les Ambassadeurs du Canada et de l'Arménie. S.E. M. Stéphane DION a évoqué les liens étroits unissant nos deux États, qui célébraient cette année le 15^{ème} anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques, ainsi que les actions communes menées au sein des instances multilatérales, en faveur de la protection de la planète et l'intérêt commun porté à la zone Arctique. S.E. Mme Hasmik TOLMAJIAN a remercié la Principauté pour le renforcement des relations avec son pays, au travers d'événements culturels organisés en Principauté contribuant à l'affermissement de nos relations bilatérales marquées cette année par la commémoration de leur 15^{ème} anniversaire.

Le 20 novembre, en conclusion des festivités, une conférence a réuni le Corps consulaire de Monaco à l'étranger, en présence des Ambassadeurs ayant un réseau consulaire placé sous leur autorité.



Réunion Consulaire 2023

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a salué les actions des Consuls de Monaco, puis a invité Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, à présenter les enjeux liés aux projets de développement urbain et de mobilité.

Cette intervention a été suivie par la projection du film «*Rainier III par lui-même*», réalisé par M. Yann-Antony NOGHES, et la réunion a été clôturée par S.E. M. Pierre DARTOUT.

6 | La promotion économique internationale de la Principauté à l'étranger

A LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À L'ATTRACTIVITÉ

La Cellule Attractivité, créée en mars 2023 et placée sous l'autorité de Frédéric GENTA, Délégué Interministériel à l'Attractivité et à la Transition Numérique, s'est vu confier la gestion du Monaco Private Label.

Depuis sa création, la Cellule travaille en étroite collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires ainsi que le réseau diplomatique et consulaire afin de coordonner les actions à l'international.



Première "Mission attractivité" de la Cellule Attractivité du Gouvernement Princier et d'autres entités monégasques en Belgique. De gauche à droite : M. Gérald MATHIEU, Président de la Commission de Promotion de la Place financière de l'AMAF, M. Frédéric GENTA, Délégué Interministériel à l'Attractivité et à la Transition Numérique, S.E.M. Frédéric LABARRERE, Ambassadeur de Monaco en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas, M. Guillaume ROSE, Directeur Général Exécutif du Monaco Economic Board (MEB), Mme Chloé LECLERCQ, Chargée de Mission à la Cellule Attractivité du Gouvernement Princier, Mme Sasha VIVIANI, Administrateur à la Cellule Attractivité du Gouvernement Princier, M. Michel BOUQUIER, Senior Advisor du Monaco Private Label, M. Justin HIGHMAN, Directeur Adjoint du MEB.

B DÉPLACEMENT À STOCKHOLM

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan attractivité du Gouvernement Princier, la Cellule Attractivité s'est rendue à Stockholm en novembre pour deux jours d'échanges organisés par le Consulat de Monaco en Suède.

Au cours de ce déplacement, la délégation monégasque a participé à un dîner organisé par M. Jan E. FRYDMAN, Consul de Monaco en Suède, rassemblant des investisseurs et des entrepreneurs suédois qui ont été accueillis au sein de la communauté du Monaco Private Label.

Des rencontres ont eu lieu entre M. Frédéric GENTA et M. Johan FORSELL, Ministre de la Coopération Internationale au Développement et du Commerce Extérieur, portant sur les politiques d'attractivité et les ambitions numériques des deux pays ainsi qu'avec des représentants de fonds d'investissement et des entreprises technologiques.

C PREMIÈRE MISSION ATTRACTIVITÉ À LONDRES

En septembre, la Cellule Attractivité a été accueillie à Londres par S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni, accompagnée de Monaco Private Label, du MEB, de la Société des Bains de Mer et de l'Association Monégasque des Activités Financières, la capitale britannique demeurant un acteur économique majeur en Europe.

Ce déplacement avait pour objectif de sensibiliser des entrepreneurs, investisseurs et experts juridiques et fiscaux sur les avantages de la Principauté, tout en soulignant le dynamisme économique de la communauté britannique installée sur le territoire monégasque.



Cellule d'attractivité et ses partenaires en mission à Londres - 21 & 22 septembre 2023 ©DR

D LE MEB

Dans le cadre des missions de promotion économique conjointes de Monaco à l'étranger, le MEB accentue la coordination des entités monégasques. Les opérations à l'étranger avec les Ambassadeurs et les Consuls sont détaillées ci-après.

Mission économique à Djibouti

En février, M. Guillaume ROSE et M. Frédéric GEERTS, avec le soutien de S.E. M. Ayeid Mousseid YAHYA, Ambassadeur de Djibouti à Monaco et des Consuls honoraires des deux pays Mme Jordana REMON-COUBECHÉ et M. Jean-Jacques ROBIN, se sont rendus avec une délégation d'entrepreneurs dans cet État stratégique d'Afrique de l'Est afin de renforcer une relation amorcée lors de l'accueil d'une délégation djiboutienne en Principauté en mai 2022. Ce déplacement a confirmé la pertinence de ce rapprochement entre les deux hubs économiques, et l'intérêt pour les entreprises de la Principauté de conforter leur présence en Afrique.

Situé sur la deuxième route maritime la plus fréquentée au monde, les atouts économiques de Djibouti ont été présentés à la délégation d'entrepreneurs de la Principauté lors du Forum économique organisé par la Chambre de Commerce de Djibouti.

Actions à Monaco du Consulat de Monaco à Stockholm

En mars, M. Jan E. FRYDMAN, Consul honoraire de Monaco à Stockholm, a organisé en collaboration avec le MEB, la réunion du Conseil d'administration du chapitre international du barreau de Suède.

Cinquante avocats y ont participé et en parallèle ont assisté à une présentation de la Principauté, suivie par un «MEB networking» avec des avocats et des entreprises monégasques. La visite guidée du Palais Princier a permis de présenter l'histoire de la Principauté et le rôle de Ses Princes et celle du Palais de Justice d'exposer le fonctionnement de la Justice monégasque.

La journée s'est terminée par une visite au Conseil National et un exposé de son fonctionnement.

E L'ACHM

4^{ème} Réunion Plénière entre l'ACHM et le Gouvernement Princier

L'Association des Consuls honoraires de Monaco a pu relancer, à compter du mois d'avril, le rendez-vous de l'association avec des hautes autorités de la Principauté, dont les membres du Gouvernement Princier.

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a réitéré l'appréciation des Autorités monégasques pour le travail accompli par l'Association, créée en 2003 et contribuant au dynamisme, au rayonnement et à l'attractivité de la Principauté.

Par la suite, M. Frédéric GENTA et M. Guillaume ROSE ont présenté les interactions de la Délégation interministérielle à l'Attractivité et du MEB. L'intervention conjointe de Mmes Céline CARON-DAGIONI, et Séverine CANIS-FROIDEFOND, Directeur de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, a donné lieu à un échange constructif sur les projets de développement urbain, de construction et de mobilité visant à renforcer l'attractivité de la Principauté vis-à-vis des nouveaux résidents.

20^{ème} anniversaire de la création de l'Association

Le 25 juin 2023, le Président Marc LECOURT et le Président d'honneur Mustapha El-SOLH, ont accueilli S.A.S. le Prince Souverain et de nombreuses personnalités afin de célébrer le 20^{ème} anniversaire de l'association lors d'une soirée de gala.

ACTIVITÉS BILATÉRALES

Au cours de l'année 2023, les Ambassades de Monaco à l'étranger ont continué à mettre en valeur la politique de S.A.S. la Prince Souverain dans les domaines qu'Il a fixés : la défense des océans, de la biodiversité et de l'environnement de manière plus large. Au cours de Ses nombreux déplacements à l'étranger, Il a rappelé combien il était urgent d'agir.

1 | En Europe

A FRANCE

L'année a été marquée par la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, ainsi que par l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby en septembre. L'Ambassade a ainsi participé aux nombreuses réunions d'information organisées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Le 20 janvier, à Paris, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a présenté en sa qualité de Conseiller de Gouvernement–Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ses Vœux aux membres du Corps diplomatique accrédités en Principauté de Monaco.



Vœux Paris

Cette première rencontre avec les Ambassadeurs de plus de 90 pays, s'est déroulée dans un contexte géopolitique préoccupant, souligné par le Ministre, qui a rappelé l'engagement international de Monaco envers les plus vulnérables, mettant en avant une société plus juste, inclusive et durable. Evoquant la célébration du 30^{ème} anniversaire de l'admission de la Principauté à l'ONU, elle a confirmé l'attachement de Monaco au multilatéralisme.

Sur le plan de la diplomatie bilatérale, S.E. M. Christophe STEINER et S.E. M. AL RUWAILY ont signé le 2 mars le Communiqué conjoint établissant des relations diplomatiques entre la Principauté et l'Arabie Saoudite.

L'Ambassade a par la suite été chargée de représenter la Principauté aux réunions qui se sont tenues à Paris, telles que :

- Le lancement du Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone organisé par l'OCDE ;
- La deuxième session de négociation du Traité contre la pollution plastique du PNUE ;
- Le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, en juin à l'initiative du Président Emmanuel MACRON, dont l'objectif est de lancer une réflexion sur un nouveau système financier.

Le 31 mai, l'Ambassadeur a commémoré le Centenaire de la naissance du Prince Rainier III par une réception en présence du Corps diplomatique et des représentants des autorités françaises.

À l'occasion de sa fin de mission diplomatique en France, S.E. M. Christophe STEINER a tenu à réunir pour la dernière fois, au mois de juillet, l'ensemble des hauts représentants des États avec lesquels Monaco entretient des relations diplomatiques, lors d'une réception célébrant le 18^{ème} anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans le cadre de ses activités au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Ambassade a œuvré à la préparation de la 44^{ème} session de la Conférence Ministérielle de la Francophonie de Yaoundé au Cameroun, précédée par la 124^{ème} session du Conseil Permanent de la Francophonie.

L'Ambassade a pris part aux côtés de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ au Premier Sommet International pour les Glaciers et Pôles, *One Planet Summit for Glaciers and Poles*, organisé à l'initiative du Président français, en marge de la 6^{ème} édition du Forum de Paris sur la paix. Le Sommet s'est conclu par un Dîner au Palais de l'Élysée à l'invitation du Président Emmanuel MACRON, auquel S.A.S. le Prince de Monaco a participé.

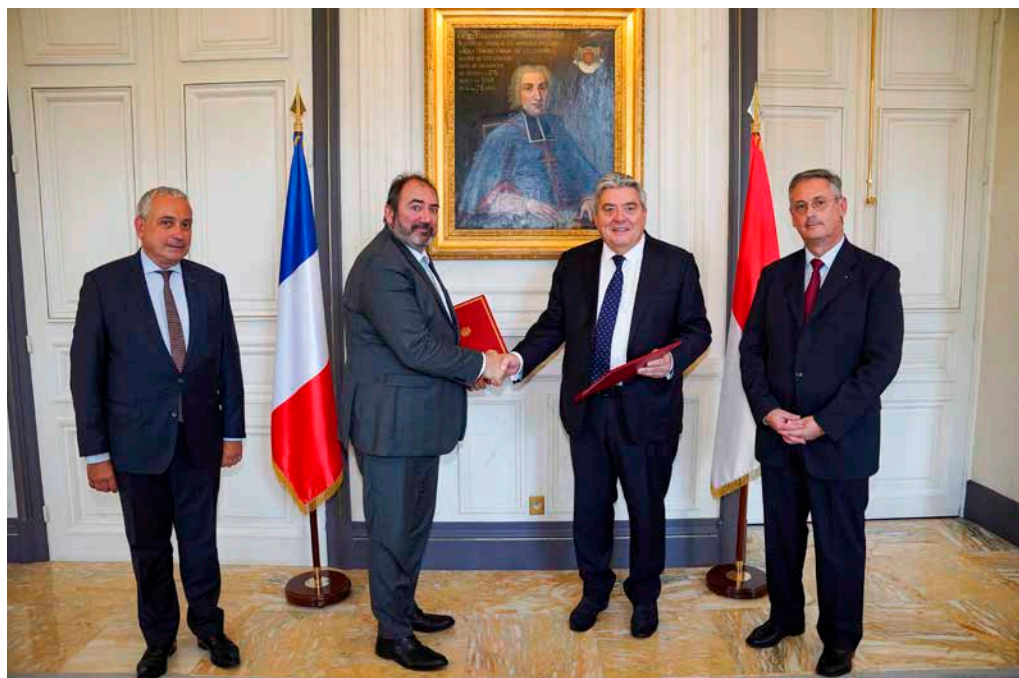
Échange de lettres valant avenant à la Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 8 novembre 2005

En dates des 19 avril et 4 mai 2023, un échange de lettres a modifié la Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco.

Cet avenant entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023 a eu pour objet de déroger au principe général en fixant la durée du détachement des magistrats à cinq années non renouvelables contre une durée de trois ans renouvelables une fois, à l'instar de ce qui est le cas pour tous les autres fonctionnaires français détachés.

En effet, à la suite d'échanges, les Gouvernements français et monégasque avaient estimé qu'au regard des principes de source constitutionnelle ou internationale, régissant l'indépendance de la justice, le dispositif devait évoluer.

Signature d'un arrangement administratif relatif à un hôpital de jour de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent



S.E. M. Laurent STEFANINI, M. François BRAUN, S.E. M. Pierre DARTOUT et M. Christophe ROBINO @Manuel Vitali

Le 23 juin 2023, un arrangement administratif relatif à un hôpital de jour de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent a été signé entre la France et Monaco.

Le 15 septembre 2023, le Centre d'accueil de jour franco-monégasque de pédopsychiatrie a ouvert ses portes à la suite de la signature, la veille, d'une convention de partenariat entre la Fondation Lenval et la Direction de l'Action Sanitaire (DASA), fixant ses modalités de fonctionnement.

Cette nouvelle structure sanitaire, située sur la commune de Beausoleil, propose une prise en charge ambulatoire globale des enfants et adolescents présentant des troubles psychopathologiques complexes. Le Centre d'accueil de jour travaille en étroite collaboration avec les acteurs des dispositifs de soins, médicaux-sociaux et de l'éducation nationale de la Principauté.

Signature d'un accord relatif à la coopération technique et opérationnelle en matière d'action de l'État en mer et de sûreté portuaire

Le vendredi 28 juillet 2023, a été signé un accord entre le Gouvernement Princier et la République française, visant à instituer une coopération technique et opérationnelle en matière d'action de l'État en mer et de sûreté portuaire.

Cette coopération porte notamment sur les domaines de la lutte contre les trafics et activités illicites par voie maritime, la lutte contre le terrorisme ainsi que la prévention et la répression des actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, la sûreté maritime et portuaire (protection des navires et installations portuaires), le sauvetage et le secours en mer, la protection de l'environnement marin (lutte contre les pollutions marines), la formation, l'entraînement et les échanges de bonnes pratiques dans les domaines précités.

B ITALIE

Tout au long de l'année, S.E. Mme Anne EASTWOOD a conforté ses relations avec les autorités italiennes notamment au travers de sa rencontre au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale avec la sous-secrétaire d'État Maria TRIPODI, ayant permis d'évoquer divers dossiers bilatéraux en cours. Ses déplacements au Sénat lui ont donné l'opportunité de s'entretenir avec son Vice-Président Gian Marco CENTINAIO ainsi qu'avec les membres du nouveau groupe interparlementaire d'amitié Italie-Monaco, récemment constitué au sein du Parlement Italien.

L'Ambassadeur a participé aux célébrations de la Fête nationale de la République italienne, au cours desquelles elle a pu échanger avec le Premier Ministre, Giorgia MELONI, le Vice-Président du Conseil, Matteo SALVINI, le Ministre des Affaires Européennes, Raffaele FITTO et la Ministre pour les Réformes institutionnelles et la simplification normative, Mme Maria Elisabetta CASELLATI.

S.E. Mme EASTWOOD a ainsi rappelé à ses interlocuteurs les axes de la diplomatie monégasque, en mettant l'accent sur le message de paix et de respect des droits humains porté par la Principauté.

L'Ambassadeur a ouvert, à la Chambre des Députés, le 13^{ème} Congrès international des Ministres de la Justice, à l'invitation de la Communauté de Sant' Egidio. Organisé avec le soutien du Gouvernement Princier, il vise à progresser vers un moratoire et à terme une abolition universelle de la peine de mort dans le monde. Dans son discours d'ouverture, elle a retracé l'engagement historique de la Principauté sur ce volet essentiel de la défense des droits humains, Monaco ayant été, en 1962, le 10^{ème} pays à abolir la peine de mort.

L'Ambassadeur a également pris part à différentes initiatives de la société civile à l'instar de la remise du prestigieux prix De Sanctis «Droits Humains», décerné en novembre à l'association *Rondine Cittadella della Pace* dont Monaco soutient l'action pour la paix depuis près d'une décennie. Elle s'était rendue en visite en juin à Rondine pour échanger avec les étudiants du programme *World House*, issus de pays en conflit, en amont de la signature par la Principauté en juillet de l'appel «Leaders for Peace» de Rondine.

Les liens d'amitié italo-monégasques se sont particulièrement illustrés au travers des cinq déplacements effectués par S.A.S. le Prince Albert II en Italie, en juin et octobre dans les régions du Piémont et de la Ligurie et en Calabre dans le cadre de Ses visites régulières aux anciens fiefs fédérés au sein du réseau des «Sites historiques Grimaldi».

Symbole de cette proximité à la fois historique et affective, la Principauté a en outre officialisé les 3 et 4 novembre son jumelage avec la commune italienne de Dolceacqua, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

S'agissant du réseau consulaire, deux réunions se sont tenues cette année. En parallèle, l'Ambassadeur a réuni les membres du «Club des Ambassadeurs de la destination MONACO» visant, à son initiative, à la création d'un Comité de pilotage afin de mieux structurer le fonctionnement de ce réseau.

Des contacts réguliers ont été entretenus avec les autres missions diplomatiques accréditées en Italie, en particulier dans le cadre des activités du Groupe de la Francophonie à Rome (GAF) qui a permis à l'Ambassade, en collaboration avec l'Institut Français, de présenter lors de l'édition 2023 du Festival du Francofilm de Rome, le documentaire «Monaco, des Princes et des océans» de François AUNAY et Franck FLORINO, retraçant l'engagement de la Principauté dans la connaissance et la protection du milieu marin.

Deux événements diplomatiques organisés au sein de l'Ambassade ont ponctué l'année 2023.

Une soirée en hommage au Centenaire de la naissance du Prince Rainier III s'est déroulée le 31 mai. Cet événement a mis en lumière les liens forts qu'entretenait ce Prince emblématique avec l'Italie, mais a aussi permis de faire découvrir son parcours à travers une exposition, des rétrospectives et une intervention de M. Henri FISSORE, ancien Ambassadeur de Monaco en Italie et Ministre des Finances et de l'Economie sous le règne du Prince Rainier.

Après trois années d'interruption, la tenue de la réception annuelle donnée à l'occasion de l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain, a réuni, le 12 juillet, plus de 200 invités du monde diplomatique, politique et économique italien.

Enfin, le volet multilatéral a été marqué par une intense activité de l'Ambassade au sein de la FAO et du PAM, (cf. partie diplomatie multilatérale).

Visite de Mme Maria TRIPODI, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères le 24 mars 2023

A sa demande, Mme Maria TRIPODI, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, a été reçue par différentes autorités monégasques le 24 mars 2023.

Reçue au Département des Relations Extérieures et de la Coopération, elle a évoqué le cadre général des relations bilatérales italo-monégasques (notamment l'état d'avancement de la procédure de ratification de l'accord sur le télétravail).

La Sous-Secrétaire d'État était également venue promouvoir la candidature de la ville de Rome à l'organisation de l'Exposition universelle 2030, manifestation qui se tiendra en définitive à Riyad par décision de la 173^{ème} assemblée générale du Bureau International des Expositions (BIE).

C SAINT-SIÈGE

S.E. M. Philippe ORENCO a continué le renforcement de ses relations avec les institutions du Saint-Siège et a représenté la Principauté à près de 160 manifestations ayant été organisées à Rome, dont les Obsèques du Pape émérite Benoît XVI.

L'Ambassadeur s'est attaché à suivre avec le Secrétaire d'État, S.E.R. le Cardinal Pietro PAROLIN la demande d'agrément du futur Nonce dans les premiers mois de l'année 2024. Le suivi de l'évolution de la Convention du 25 juillet 1981 entre le Saint-Siège et la Principauté a également été assuré en liaison avec l'Archevêque de Monaco Mgr Marie-Dominique DAVID.

S.E. M. Philippe ORENCO a rencontré les membres des équipes dirigeantes de la Secrétairerie d'État et des Dicastères d'intérêt prioritaire pour la Principauté, dont les coordinateurs du Mouvement *Laudato Si'* et les dirigeants nouvellement nommés par S.S. le Pape François au Dicastère pour le Développement humain intégral. Il a également renforcé ses liens avec l'Institut Jean-Paul II, l'Institut Pontifical Oriental et, l'Institut culturel français, Centre Saint-Louis et s'est entretenu avec les membres du Collège des Cardinaux, des préfets ainsi que des supérieurs généraux de Congrégations religieuses.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a organisé la visite en Principauté de S.E. Mgr. Joseph MURPHY, Chef du Protocole de la Secrétairerie d'État, du 9 au 11 mai, en liaison avec l'Archevêché de Monaco. Au cours de ce déplacement, S.E. Mgr. Joseph MURPHY, après l'audience privée accordée par S.A.S. le Prince Souverain, a pu découvrir la Chapelle Palatine et les fresques restaurées du Palais. Il a par la suite donné une conférence sur la diplomatie du Saint Siège à la Maison diocésaine.

Enfin, l'Ambassadeur a commémoré l'avènement de S.A.S. le Prince Souverain en organisant pour la première fois une messe de Te Deum célébrée par S.E. Mgr. GALLAGHER, Secrétaire pour les Relations avec les États et les organisations internationales.

Ordre Souverain Militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte

Dans le cadre de sa future accréditation, S.E. M. Philippe ORENCO s'est rapproché du nouveau Gouvernement de l'Ordre élu en début d'année. Il est à relever que la Principauté et l'Ordre, entretiennent des relations officielles depuis 2007, les liens s'étant renforcés au travers d'un Accord-cadre de coopération de 2012 et par la présence à Monaco de l'Association nationale de l'Ordre.

L'Ambassadeur a participé aux événements organisés par l'Ordre, avant la présentation de ses Lettres de créance en vertu d'une dérogation obtenue du Grand Maître, notamment aux cérémonies de la solennité de la nativité de Saint Jean-Baptiste organisée au mois de juin en la Basilique des saints Boniface et Alexis, en présence du Cardinal GHIRLANDA, Cardinal Patron de l'Ordre désigné par S.S. le Pape François.

Enfin, le 11 octobre le Grand Maître, Fra' John DUNLAP, élu au mois de mai 2023, a reçu au Palais Magistral à Rome S.E. M. Philippe ORENKO qui lui a remis ses Lettres de créance. A cette occasion, le Grand Maître s'est félicité de la coopération entretenue avec la Principauté en particulier au Liban et au Sénégal ainsi que des activités des membres monégasques de l'Association nationale de l'Ordre.

D AUTRICHE

L'Ambassade a concentré son activité sur des événements culturels avec, notamment, la représentation de Cecilia BARTOLI et les Musiciens du Prince, à « Orphée et Eurydice » de GLUCK.

L'Ambassadeur a participé à la remise de la Lumière de la paix de Bethléem à LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlène le 13 décembre au Palais Princier. Le couple Princier a reçu la lanterne d'un scout autrichien, en présence de M. Thomas STELZER, Gouverneur de la Haute Autriche, de représentants des autorités monégasques, dont l'Archevêque de Monaco et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération. La Lumière de la Paix de Bethléem symbolise le moment du rapprochement entre les peuples et entre les religions et représente la volonté et la responsabilité de construire la paix. La cérémonie de 2023 revêtait une solennité particulière en raison du contexte international troublé.

Dans le cadre de ses activités multilatérales, l'Ambassade a assisté à la 67^{ème} session de la Conférence Générale de l'AIEA qui s'est tenue à Vienne, du 25 au 29 septembre.

E BELGIQUE

Sur le plan des affaires bilatérales S.E. M. Frédéric LABARRERE s'est attaché à entretenir des échanges réguliers avec des représentants politiques, économiques, culturels et universitaires dans les trois pays d'accréditation (Belgique / Luxembourg / Pays-Bas).

A ce titre, l'Ambassadeur a poursuivi un programme de rencontres d'interlocuteurs institutionnels, notamment des Gouverneurs, Ministres-Présidents, Bourgmestres et Parlementaires du Royaume. En outre, des visites régulières ont été menées auprès de Ministères des trois États et l'Ambassade a pris part très régulièrement aux manifestations officielles dans l'objectif de renforcer la visibilité de Monaco, notamment sur les sujets prioritaires.

S.E. M. Frédéric LABARRERE a pris part aux réunions du Groupe des Ambassadeurs francophones de Belgique (GAF-B) et a tenu plusieurs déjeuners de travail à la Résidence.

L'Ambassade s'est également attelée à resserrer les relations entre les villes de Monaco et d'Ostende, dans le cadre du jumelage entre les deux villes officialisé en juin 1958 à l'occasion de la visite du Prince Rainier III et de la Princesse Grace. A l'invitation du Bourgmestre, Monsieur Bart TOMMELEIN, et en présence du Consul général honoraire de Monaco à Ostende, Madame Rosette PORTA, S.E. M. Frédéric LABARRERE s'est rendu, le 1^{er} mars à Ostende. Cette visite a donné lieu à des échanges sur les sujets environnementaux et d'urbanisme et à l'évocation de possibles coopérations futures.

Sur le plan économique, l'Ambassade a contribué à l'organisation de la première « Mission Attractivité » qui s'est rendue à Bruxelles les 13 et 14 juin. Cette mission visait à présenter sous un angle nouveau les différentes facettes de la Principauté aux professionnels de la place.



De gauche à droite : M. Jean-Baptiste BLANCHY, Conseiller à l'Ambassade de Monaco, Mme Silke BEIRENS, Échevine de la ville d'Ostende, S.E. M. Frédéric LABARRERE, Mme Rosette PORTA, Consul de Monaco à Ostende, M. Bart TOMMELEIN, Bourgmestre d'Ostende.

S'agissant de la promotion culturelle, l'Ambassade a organisé la représentation de la pièce de théâtre « Le rêve de Mercier » de l'auteur monégasque Alain PASTOR qui a réuni près de 200 personnes, dont de nombreux diplomates et représentants du monde culturel bruxellois. Les invités ont ainsi pu découvrir une œuvre mettant en valeur la Principauté sous un angle historique original.

S'agissant des affaires européennes, dans le cadre des négociations d'un accord d'association entre Monaco et l'UE, S.E. M. LABARRERE, en sa qualité de Chef de la Mission de Monaco auprès de l'UE, et son équipe ont pris une part active aux cinq sessions de négociation tenues à Bruxelles ainsi qu'à plusieurs réunions de haut-niveau qui se sont déroulées en Principauté jusqu'au mois de septembre. A la suite de la suspension des négociations, la Mission a maintenu des contacts au sein des Institutions européennes et des Représentations permanentes des États membres à Bruxelles.

F LUXEMBOURG

Les activités de l'Ambassade ont porté sur l'organisation de deux événements internationaux au Grand-Duché, la 9^{ème} réunion de haut niveau des petits pays de la région Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé et la 16^{ème} Conférence des Présidents de Parlement des petits États d'Europe, où l'Ambassadeur a accueilli une délégation du Conseil National conduite par sa Présidente, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS. À cette occasion, la Direction du Tourisme et des Congrès a tenu un stand de promotion touristique de Monaco.

G PAYS-BAS

Cette année a été dédiée par l'Ambassade au renforcement des relations économiques entre la Principauté et le Royaume ce qui a donné l'occasion à S.E. M. Frédéric LABARRERE d'accueillir une mission économique du MEB.

Organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce franco-néerlandaise d'Amsterdam, quinze entreprises et l'incubateur MonacoTech ont accompagné le MEB à Amsterdam et à La Haye du 21 au 24 novembre.

Lors de la première journée à Amsterdam, un Accord de partenariat a été signé entre le MEB et la Chambre de Commerce visant à formaliser les relations entre les deux entités pour de futures opérations économiques conjointes. La délégation monégasque a assisté au Centre d'affaires international à un exposé sur l'économie de la ville et a visité le siège de l'entreprise néerlandaise Booking.com où furent exposées les évolutions ayant permis à cette société de passer, en quelques années, de start-up à leader mondial de la réservation d'hébergements. A l'issue, une présentation des atouts touristiques et économiques de la Principauté a été réalisée par le MEB et la journée s'est terminée au siège historique de l'entreprise Heineken par une session de rencontres entre les entrepreneurs monégasques et néerlandais.

A La Haye, la délégation a visité le hub d'innovation Titaan, co-fondé par un résident monégasque et découvert le site de Campus@Sea, institution spécialisée dans le domaine de l'économie bleue où sont développés et testés les projets dans deux zones dédiées de la Mer du Nord. Lors de ce segment, la SMEG a présenté le savoir-faire monégasque dans le domaine des pompes à chaleur.

Le déplacement s'est conclu au nouveau siège de TotalEnergies, où après l'exposé des recherches et de la mise en place d'alternatives aux énergies fossiles, l'entreprise monégasque Dietsmann a détaillé son savoir-faire dans ce domaine.

S'agissant des dossiers multilatéraux, l'Ambassade a poursuivi activement son rôle de représentation auprès des Organisations et Institutions internationales basées à La Haye. En complément des sessions habituelles, l'Ambassadeur et son équipe ont par ailleurs pris part à plusieurs réunions et rencontres qui se sont tenues aux Pays-Bas.

H SLOVÉNIE

S.E. Mme Anne EASTWOOD a présenté ses Lettres de créance à Mme Nataša PIRC MUSAR, Présidente de la République de Slovénie le 3 mai à Ljubljana. La cérémonie a été suivie d'une audience qui a mis en évidence les convergences de vues existantes entre la Principauté et la Slovénie sur de nombreux sujets comme la promotion de l'égalité et du rôle des femmes dans la société.



S.E. Mme Anne EASTWOOD nouvel Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Slovénie ©DR

Dans le prolongement de son accréditation, l'Ambassadeur, accompagnée par M. Franjo BOBINAC, Consul honoraire de Monaco en Slovénie, a pu effectuer des rencontres institutionnelles au Palais du Premier Ministre, et au ministère des Affaires Etrangères, qui ont permis de jeter les bases d'une future coopération.

Puis l'Ambassadeur a été reçue par la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Urška KLAKOČAR ZUPANČIČ, qui a évoqué le projet de création d'un groupe d'amitié Slovénie-Monaco pour renforcer les relations parlementaires.

I SAINT MARIN

Par l'entremise de l'Ambassade, le Département des Finances et de l'Économie a signé un Accord de non-double imposition, selon le modèle de l'OCDE 2017 avec la République de Saint Marin.

J SUISSE / REPRÉSENTATION PERMANENTE AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

Sur le plan des affaires bilatérales S.E. Mme Carole LANTERI a travaillé avec le Département Fédéral des Affaires étrangères à la nomination de Me Giacomo TALLERI en qualité de Consul honoraire de Monaco à Lugano.

L'Ambassadeur a pris part au déplacement dédié aux Ambassadeurs accrédités en Suisse et organisé par le Président de la Confédération, en présence du Conseiller fédéral pour les Affaires étrangères à l'occasion du Montreux Jazz Festival. Ce fut l'occasion pour le Président BERSET de revenir sur sa vision des relations internationales de la Suisse.

L'Ambassadeur a également préparé les déplacements de S.A.S. le Prince Souverain au World Economic Forum de Davos, lequel avait pour thème « la coopération dans un monde fragmenté » et sa visite à Neuchâtel placée sous l'égide de l'innovation technologique et du développement durable. Ce déplacement initié par les porteurs des projets SolarStratos, l'avion solaire stratosphérique, et PlanetSolar, le bateau solaire qui a fait le tour du monde en 2011 au départ de Monaco, a donné lieu à de nombreux échanges avec les équipes sur ces deux projets soutenus par S.A.S. le Prince Souverain et Sa Fondation, visant à la préservation de la santé planétaire.

L'Ambassadeur a remis au cours d'une réception les insignes d'Officier de l'Ordre des Grimaldi à M. François RUMPF, ancien Consul honoraire de Monaco à Genève, jusqu'en 2022. S.E. Mme Carole LANTERI a rappelé ses actions menées depuis sa nomination en 1995 et l'a remercié pour son implication et la qualité de son travail durant ses vingt-sept années de service.

Enfin, l'Ambassadeur et Frédéric GENTA ont rencontré, en présence du Consul honoraire de Monaco à Zurich, les membres du Club Suisse de Monaco afin de présenter la nouvelle stratégie pour l'attractivité de la Principauté ; cette rencontre a permis de susciter un regain d'intérêt pour le développement de futurs échanges économiques entre Monaco et la Suisse.

En matière de diplomatie multilatérale, la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a assisté tout au long de l'année à différentes réunions des Organisations onusiennes ayant leur siège en Suisse dans les domaines de la santé, de l'humanitaire, des droits de l'Homme et de la propriété intellectuelle qui sont détaillées plus loin dans le rapport.

K PRINCIPAUTÉ DE LIECHTENSTEIN

La participation en début d'année de S.E. Mme Carole LANTERI à la réception du Nouvel an au Château de Vaduz, offerte au Corps diplomatique par S.A.S. le Prince Héréditaire Alois de Liechtenstein et son épouse S.A.S la Princesse Héréditaire Sophie a été l'occasion d'évoquer avec le ministère des affaires étrangères le partage de valeurs communes entre les deux Principautés. Au plan consulaire a été préparée la nomination, en 2024, de M. Märten GEIGER en qualité de nouveau Consul honoraire.

L GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE DU NORD

Malgré un contexte affecté par une forte inflation, le Royaume-Uni a fait preuve d'une grande résilience économique et a tenu à célébrer l'événement majeur de l'année qui a été le couronnement le 6 mai de Leurs Majestés le Roi Charles III et la Reine Camilla. Plusieurs mois de préparation ont précédé cette cérémonie et S.E. Mme Evelyne GENTA a coordonné la visite officielle de LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène au Royaume-Uni à cette occasion.

La veille du couronnement, Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues à Buckingham Palace parmi de nombreux chefs d'État et membres de Familles royales puis ont assisté à un dîner privé organisé par Lord David SNOWDON, Cousin du Roi, en présence de membres de la Famille royale anglaise. A Westminster Abbey, le jour du couronnement, le Couple Princier était placé face à la Famille royale britannique, S.M. le Roi Charles III ayant tenu à maintenir les égards protocolaires accordés aux Familles royales européennes.

Après ce séjour à Londres et la rencontre de LL.AA.SS. Le Prince et La Princesse de Monaco avec LL.MM. Le Roi et La Reine de Malaisie, S.E. Mme GENTA a eu de nombreux échanges avec le Haut-Commissaire de Malaisie afin de préparer la visite privée de S.M. le Roi et de Sa famille à Monaco et un déplacement officiel de S.A.S. le Prince Souverain à Kuala Lumpur en novembre 2023.

L'avènement du Roi Charles III ayant modifié les attributions et les priorités au sein de la Famille royale britannique, l'Ambassadeur s'est assuré de conserver le lien direct qu'elle entretient de longue date avec S.A.R. le Prince de Galles et S.A.R. le Prince Edward, qui ont chacun pris de plus amples responsabilités en matière de représentation internationale et de soutien aux organismes de protection de l'environnement.

Outre ce déplacement historique, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu au Royaume-Uni à quatre reprises. Il a notamment pris part à la conférence à Londres sur le « Changement Climatique en Arctique » organisée par Max RICHARDSON et Sir Frederik PAULSEN, Président du conseil d'administration d'UArctic, réseau de coopération scientifique internationale spécialisé dans la région circumpolaire arctique.

En matière de diplomatie économique, Mme l'Ambassadeur a collaboré avec le MEB et la Cellule Attractivité afin de faciliter les déplacements, rencontres et opérations de promotion programmées tant à Londres qu'en Principauté.

Ce regain d'activité économique a culminé avec la mission de la Cellule Attractivité, du *Monaco Private Label*, du MEB, de l'AMAF et de la SBM. Un événement conjoint a été organisé le 21 septembre, suivi d'un petit déjeuner de networking. Ces entités monégasques ont ainsi pu rencontrer un grand nombre de personnalités influentes de la communauté londonienne et renouer des relations après la période de pandémie.

En parallèle, la Principauté a été mise à l'honneur par le magazine britannique Financial Times lors de leur « Business of Luxury Summit » qui s'est tenu en mai à Monaco pour la première fois depuis 2015. Cet événement a réuni près de 400 représentants de grandes entreprises du secteur du luxe. L'Ambassadeur, en sa qualité de Doyen du Corps diplomatique en Grande-Bretagne, a organisé une réception afin de célébrer l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain, en présence

de nombreux Ambassadeurs et de représentants de la Royauté et du Gouvernement Britannique. Lors de son allocution, l'Ambassadeur a évoqué les liens d'amitié qui unissent les deux États, en soulignant l'intérêt commun que partagent S.M. le Roi Charles III et S.A.S. le Prince Albert II pour la protection de l'environnement et le développement durable.

Par ailleurs, S.E. Mme Evelyne GENTA, s'est saisie de la problématique du recrutement de professionnels seniors Britanniques par des entreprises monégasques, suite à la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne. L'examen de la situation a permis de constater une augmentation du nombre de britanniques ayant obtenu un titre de séjour à des fins professionnelles, répondant aux attentes des entreprises monégasques. Toutefois, demeure la question des Britanniques n'ayant plus l'option de se loger en France pour exercer à Monaco.

S'agissant des jeunes Monégasques, l'Ambassade a continué à apporter son soutien consulaire dans le cadre des démarches administratives lors de demandes de visas et la recherche d'un logement ou l'ouverture d'un compte bancaire. De plus, la Chancellerie offre un service de légalisation de signature à de nombreux citoyens français devant transmettre des documents officiels (certificats de vie, procuration, etc.) à l'attention d'institutions monégasques, l'obtention de ce type d'authentification étant très complexe au Royaume-Uni.

A l'invitation du Département de l'Intérieur britannique, l'Ambassade a assisté à une réunion relative à la mise en œuvre progressive du programme *Electronic Travel Authorisation, ETA* visant à la mise en place d'un dispositif de demande d'autorisation préalable en ligne destinés aux voyageurs en provenance de pays à partir desquels un visa n'est pas nécessaire pour un court séjour au Royaume-Uni, comme cela est le cas pour Monaco. L'obtention de l'*ETA* permet de se rendre au Royaume-Uni pour une durée maximale de 6 mois, dans le cadre d'un séjour touristique, familial ou d'affaire.

Enfin, les Gouvernements britannique et monégasque ont renforcé leur collaboration bilatérale en matière judiciaire au mois d'avril, M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, accompagné de représentants de la Direction de la Sûreté Publique, ayant effectué une visite de travail pour participer à des réunions avec leurs homologues britanniques.

M PORTUGAL

L'année a été marquée par une intense activité diplomatique et par la participation de S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS aux événements les plus importants célébrés sur le territoire portugais, lui ayant permis de contribuer au rayonnement de la Principauté.

L'Ambassadeur s'est rendu à la cérémonie des vœux de S.E. M. Marcelo REBELO de SOUSA, Président de la République, au cours de laquelle il a pu s'entretenir avec ce dernier et évoquer la volonté de la Principauté d'affermir ses relations avec son pays, notamment dans les domaines scientifique et économique.

A l'invitation des autorités portugaises, l'Ambassadeur a participé à la visite de S.S. le Pape François au Portugal lors des Journées Mondiales à Lisbonne ainsi qu'à la visite officielle du Président du Brésil Luiz Inácio LULA da SILVA, qui a renoué des relations bilatérales étroites avec le Président portugais en avril.

Au mois de mars, S.E. M. Henrique de POLIGNAC MASCARENHAS de BARROS a rencontré le Secrétaire d'État aux Affaires fiscales afin de lui exposer la requête du Département des Finances et de l'Économie de poursuivre des échanges en matière fiscale.

En parallèle, l'Ambassade a été en contact régulier avec le ministère des Affaires étrangères afin de prévoir la signature de l'Accord-Cadre de Coopération entre la Principauté de Monaco et la République Portugaise. Cet accord devrait permettre d'intensifier les relations bilatérales et de resserrer les liens d'amitié entre les deux États notamment en matière environnementale.

La crise politique qui a conduit à la formation d'un gouvernement technique en vue d'élections anticipées a reporté les discussions sur ces deux sujets en 2024.

Le 31 mai, l'Ambassadeur s'est rendu en Principauté afin de participer aux commémorations du Centième anniversaire de la naissance du Prince Rainier III et a accompagné S.A.S. le Prince Souverain lors de Sa visite en Haute-Loire dans le village de Polignac.

Afin de célébrer le 18^{ème} anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain, l'Ambassadeur a offert une réception au château de Forte da Cruz, à Estoril aux représentants de la Présidence de la République et du Gouvernement, en présence du Chef d'État-Major de la Marine, des représentants du corps diplomatique et d'éminentes personnalités de la société portugaise. Dans son discours, l'Ambassadeur a tenu à souligner le rôle de S.A.S. le Prince Souverain pour la sauvegarde des océans et de leur durabilité à l'échelle mondiale, Son engagement pour la création de zones marines protégées et les actions menées par la Principauté dans les domaines de la coopération, de l'aide au développement, de la santé, et du sport.

Par la suite, l'Ambassadeur a saisi l'occasion de la présence au Salon International de Lisbonne (SIL) des dirigeants d'une entreprise monégasque spécialisée dans les services de conseil et marketing en systèmes d'immersion et de réalité virtuelle afin de les présenter à quelques-uns des plus grands acteurs du secteur immobilier participant à cet évènement.

Enfin, lors des cérémonies commémorant le 125^{ème} anniversaire de l'Aquarium Vasco da Gama, l'Ambassadeur a été invité en qualité d'hôte d'honneur par l'Amiral GOUVEIA e MELO, Chef d'État-Major de la Marine Portugaise. L'Aquarium, qui est l'un des plus anciens au monde, abrite en particulier les collections océanographiques du Roi Carlos I^{er} du Portugal ainsi qu'une partie de la correspondance échangée entre le monarque et le Prince Albert I^{er}.



Plaque commémorative de la visite de S.A.S. le Prince Souverain à la Forteresse emblématique de Polignac.

N ESPAGNE

Les élections générales qui se sont déroulées au mois de juillet n'ont pas permis de dégager de majorité absolue pour former un gouvernement. Ce n'est qu'au mois de novembre que M. Pedro SANCHEZ a été reconduit par le Parlement à la tête du pays.

C'est dans ce contexte, que S.E. Mme Catherine FAUTRIER a participé aux réunions et événements organisés par les autorités espagnoles notamment à la Conférence sur la Politique Extérieure Espagnole donnée par M. Albares BUENO, Ministre des Affaires Etrangères, à la Réception des Vœux du Corps Diplomatique au Palais Royal en présence de Leurs Altesses Royales Le Roi et la Reine d'Espagne, ainsi qu'à l'ouverture de la Conférence de Haut niveau sur la Propriété Intellectuelle organisée dans le cadre de la présidence espagnole du Conseil de l'Union Européenne

Le 9 février 2023, le Gouvernement Espagnol a retiré la Principauté de Monaco de la liste des pays et territoires considérés comme des juridictions non coopératives, faisant aboutir les démarches diplomatiques commencées en 2022 par l'Ambassadeur.

L'Ambassadeur a continué d'échanger régulièrement avec le Ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération sur la restructuration du réseau consulaire de la Principauté en Espagne.

Dans le prolongement de son activité dédiée au réseau consulaire, l'Ambassade a organisé en mars la remise des décorations aux anciens Consuls de Monaco en Espagne. A cette occasion, ont été décorés : M. Gonzalo GUZMAN – ancien Consul honoraire de Monaco à Bilbao de 1999 à 2017, M. Juan Federico VAN DULKEN – ancien Consul Général honoraire de Monaco à Malaga de 1984 à 2017 et M. Carlos De CREUS – ancien Consul honoraire de Monaco à Barcelone de 1991 à 2014.

Il est à noter que l'Espagne attire de plus en plus d'étudiants monégasques dans ses institutions universitaires et l'Ambassadeur a réuni une vingtaine d'entre eux à l'occasion d'une réception afin d'échanger sur leurs études et sur le rôle d'assistance que peut leur fournir l'Ambassade.

Enfin, le 27 novembre, l'Ambassadeur a participé au VIII^{ème} Forum Régional de l'Union pour la Méditerranée aux côtés de Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. L'édition 2023, au regard de l'actualité régionale, a été consacrée à la situation au Proche-Orient et à ses répercussions dans l'ensemble de la région. (cf. partie multilatérale).

O ALLEMAGNE

L'Allemagne, troisième économie mondiale, a connu une année contrastée, marquée comme de nombreux pays en Europe par une hausse du coût de l'énergie, conséquence directe de la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, S.E. M. Lorenzo RAVANO a entretenu des liens étroits avec le Ministère des Affaires Etrangères.

A la demande de l'*International University of Monaco*, l'Ambassade s'est rapprochée des autorités fédérales afin de solliciter la possible reconnaissance par l'Allemagne des diplômes et formations délivrés par cette Université.

Les relations d'amitié entre l'Allemagne et la Principauté ont plus particulièrement été mises à l'honneur lors de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la création du Club Allemand International de Monaco par M. Karl VANIS, Président Honoraire, la Présidence étant désormais assurée par la Baronne Beatrix von DELLINGSHAUSEN et M. Patrick WETZEL.

Ces célébrations ont été ponctuées par l'organisation d'une réception de nouvel an, d'un voyage à Munich en juin et d'une réception, en présence de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Charlène, le Club ayant offert à la Principauté à cette occasion, 50 arbres qui seront plantés sur l'Avenue Princesse Grace.

Afin de rassembler les Représentants du Ministère des Affaires Etrangères, la communauté diplomatique, et les personnalités du monde économique et culturel, S.E. M. Lorenzo RAVANO les a conviés à une réception en l'honneur du 18^{ème} anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain. A cette occasion, l'Ambassadeur et son homologue Catalina CULLAS, Directrice des relations avec les Pays membres de l'UE et des relations extérieures de l'UE au Ministère allemand des Affaires Etrangères, ont prononcé une allocution, se félicitant de l'excellence des relations bilatérales entre les deux États.

En matière culturelle, la représentation de Cecilia BARTOLI et des Musiciens du Prince de l'opéra "Farinelli et son Temps", à l'Elbphilharmonie de Hambourg en juin, a été l'occasion pour l'Ambassadeur, en collaboration avec le Consul à Hambourg d'inviter une quinzaine de hautes personnalités, afin de leur faire découvrir la richesse culturelle monégasque.

L'autre temps fort, fut l'organisation par l'Ambassade, au Centre Français de Berlin, d'une soirée de commémoration du Centenaire de la naissance du Prince Rainier III au cours de laquelle les convives ont découvert au travers de la projection du film documentaire « Rainier III, par lui-même », réalisé par Yann Antony NOGHES, une facette souvent méconnue du règne de ce Prince de Monaco.

L'année a également offert l'opportunité à l'Ambassade de participer à des manifestations sportives mettant en lumière le sport de haut niveau développé en Principauté. La venue de la ROCA TEAM en Allemagne dans le cadre de l'Euroligue de basket-ball, a été l'occasion de convier de hautes personnalités à des rencontres à Berlin et à Munich.

S.E. M. Lorenzo RAVANO a accueilli la délégation monégasque composée de 25 athlètes venue participer à la 16^{ème} édition des *Special Olympics* et a pris part à la Cérémonie d'ouverture au Stade Olympique de Berlin. Lors de cette édition, les athlètes monégasques se sont particulièrement distingués avec un bilan de 17 médailles, dont 8 en or.



S.E. M. Lorenzo RAVANO a accueilli la délégation monégasque aux Special Olympics

En matière économique, l'Ambassade a effectué un déplacement à Dresde dans le cadre d'un événement coorganisé par le *Club of Economic and Commercial Diplomats (CWHR)* et la *Saxony Trade & Invest*, entité du Land de Saxe dédiée à la promotion du commerce et des investissements, en présence de diplomates chargés des affaires économiques en poste à Berlin.

Ce déplacement a été l'occasion de prendre connaissance des atouts du Land, des secteurs économiques porteurs et de visiter le Salon *Clean Hydrogen Convention*, ainsi que le *BioInnovation Centre*, incubateur de start ups spécialisées dans la BioTech, la MedTech, et la HealthTech. Cette mission a permis d'enrichir les échanges menés avec le MEB et la Cellule d'Attractivité dans l'optique de futurs événements de promotion de la Principauté en Allemagne.

L'Ambassade a été amenée à représenter la Principauté au sein de réunion multilatérales en particulier lors de la 2^{ème} Conférence de reconstitution du Fonds Vert pour le Climat, qui s'est tenue à Bonn.

Enfin, l'Ambassade a participé aux sessions de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) sous présidence Croate, dont la seconde, fin novembre, s'est inscrite dans un contexte tout à fait particulier, moins de deux mois après l'attaque perpétrée contre Israël par le Hamas et la riposte israélienne, ayant engendré une recrudescence des actes antisémites dans le monde. Cette session a donné lieu à l'adoption de recommandations visant à améliorer l'accès aux archives, ainsi que de la Charte de l'IHRA pour la sauvegarde des sites.

P POLOGNE

Les élections législatives du mois d'octobre ont vu le retour au pouvoir de la coalition libérale et pro-européenne Plateforme Civique de Donald TUSK.

S.E. M. Lorenzo RAVANO a présenté ses Lettres de créance le 27 mars au Président Andrzej DUDA, au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au Palais du Belvédère, à Varsovie.

Lors de l'audience qui a suivi la cérémonie, le Président polonais et l'Ambassadeur ont évoqué la situation en Ukraine et l'importance du multilatéralisme, ainsi que le renforcement des relations économiques entre les deux pays dans divers domaines comme la FinTech, l'intelligence artificielle, le yachting durable. Le Président Andrzej DUDA a salué l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain et l'action de Son Gouvernement en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique.

A l'issue de l'entretien, l'Ambassadeur a déposé une couronne de fleurs sur la tombe du soldat inconnu, Place Piłsudski, lors d'une cérémonie solennelle en présence de la Garnison de Varsovie.

A l'initiative de S.E. M. Lorenzo RAVANO, le MEB a participé, du 5 au 7 septembre, à la 32^{ème} édition du Forum économique de Karpacz considéré comme le "*Davos de l'Est*". M. Guillaume ROSE a pu rencontrer le Directeur Général de "Digital Poland", association composée d'une majorité de start-ups financées par des investisseurs américains.

En marge du Forum a été signé un Protocole d'accord entre l'Association Fédérale pour le Développement Économique et les Echanges Internationaux basée à Berlin et le MEB, visant à favoriser les synergies entre les entités sur les marchés de la sphère d'influence germanophone.

Puis, au mois d'octobre, une délégation monégasque a été reçue par le Président de la Chambre de Commerce polonaise (KIG), pour évoquer le projet d'une mission économique du MEB en Pologne en 2024, ainsi que l'opportunité de mettre à jour l'Accord liant la KIG et le MEB.



Accréditation de S.E. M. Lorenzo RAVANO en Pologne ©Przemyslaw Keler-KPRP

S.E. M. Lorenzo RAVANO a assisté, à Varsovie, à la XIII^{ème} réunion du Comité international de la Fondation Auschwitz-Birkenau. A cette occasion, les représentants de la Fondation ont notamment salué le soutien de la Principauté en faveur d'un partenariat éducatif innovant, permettant de fournir l'accès à des scolaires au nouveau programme 2022-2024 de visites virtuelles des camps d'Auschwitz-Birkenau et du Musée.

Q RUSSIE

Au regard de la situation liée à la guerre en Ukraine, les activités diplomatiques sont quasiment suspendues. S.E. Mme Mireille MARTINI a toutefois assuré un suivi de l'actualité russe.

R CONSEIL DE L'EUROPE

Le 7 juin, S.E. M. Gabriel REVEL, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a présenté ses lettres de créances au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Marija PEJCINOVIC BURIC. Ils ont notamment évoqué la célébration des 20 ans de l'adhésion de Monaco en 2024 ainsi que la prochaine Présidence du Comité des Ministres que Monaco assumera de mai à novembre 2026.

Si les actions de Monaco au Conseil de l'Europe sont développées plus loin dans le rapport, il est à relever que l'année 2023 a continué d'être marquée par la situation en Ukraine qui a entraîné des répercussions considérables sur l'activité de l'Organisation.

2 | Aux Amériques

A ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La préparation des élections de novembre 2024 a occupé une grande partie de l'année politique aux États-Unis. Ces élections renouvelleront en effet un tiers du Sénat fédéral, la totalité de la Chambre des représentants ainsi que la Présidence.

Dans ce contexte, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a continué d'échanger avec le Département d'État et a répondu favorablement à son invitation dans le cadre du programme « Experience America ». Ce déplacement dans la ville de Boston dédié au corps diplomatique étranger était axé sur des rencontres avec des sociétés des secteurs de la biotechnologiques et de la finance ainsi que sur des visites de lieux emblématiques tels le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et la Bibliothèque John F. Kennedy. A l'issue, les Ambassadeurs ont pu échanger avec le Gouverneur du Massachusetts, Maura HEALEY puis le Maire de Boston.

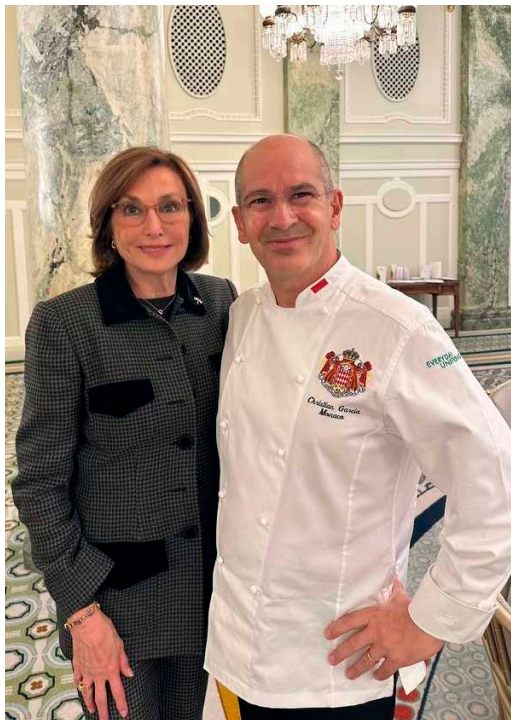
Dans le cadre du renforcement des échanges bilatéraux entre la Principauté et les États-Unis, l'Ambassadeur a accueilli le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, Mme Isabelle BERRO AMADEÏ, à Washington. L'Ambassade a organisé une série d'entretiens de haut niveau avec le Vice-Secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes et eurasiennes. Ensemble, elles se sont félicitées des convergences de vue sur des sujets majeurs tels les défis climatiques et les politiques en faveur de la protection des océans et de la biodiversité. Lors de la rencontre entre Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et l'Administrateur délégué de la NASA, M. Bill NELSON, ce dernier a salué l'activité du Bureau des Affaires Spatiales de Monaco, qui a rejoint la Fédération Astronautique Internationale. Cette adhésion s'inscrit dans la politique de la Principauté de participer au développement du secteur spatial notamment en vue d'aider la communauté internationale à une meilleure évaluation et compréhension des crises environnementales.

La visite s'est conclue par un entretien à la Maison Blanche avec les principaux directeurs du Conseil national de sécurité (NSC) à l'occasion d'une réunion présidée par le Chef de Cabinet du NSC, M. Curtis REID.

En fin d'année, M. Samuel DOWNING, nouveau Chargé de dossiers pour la France et Monaco au Département d'État, a effectué une visite de Courtoise à la Chancellerie. Cette rencontre a été l'occasion pour l'Ambassadeur de lui présenter la Principauté et sa politique extérieure.

En matière de diplomatie multilatérale, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a représenté S.A.S. le Prince Souverain à la 8^{ème} Conférence internationale «Our Ocean», qui s'est déroulée à Panama City au mois de mars. Cette manifestation avait pour thème l'économie bleue pour une protection et une exploitation durable des mers et des océans.

Le réseau consulaire nord-américain placé sous l'autorité de l'Ambassadeur a été convié le 26 octobre à une réunion d'information à Philadelphie, en présence de S.A.S. le Prince Souverain venu présider la cérémonie de remises des prix de Sa Fondation. Les interventions ont porté sur les actions du Gouvernement Princier et l'intégration de Monaco, depuis septembre 2023, au réseau TV5 Monde.



S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE et Christian GARCIA ©DR



Mme Isabelle BERRO-AMADÉI et S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE

A l'issue, l'Ambassadeur a accueilli S.A.S. le Prince Souverain au Musée des Arts, célébrant le lancement de la diffusion de programmes de TV Monaco sur TV5 Monde USA. Lors de cette soirée, le maire de Philadelphie, Jim KENNEY, a présenté à S.A.S. le Prince Souverain la Proclamation officielle instaurant le 26 octobre, Journée de la Principauté de Monaco à Philadelphie.

Enfin, en novembre, le *Club des Chefs des Chefs*, composé des chefs de cuisine personnels des Chefs d'État ou de Gouvernement, a tenu son 46^{ème} Sommet annuel à Washington. Sous la présidence cette année de Christian GARCIA, le Chef de S.A.S. le Prince, l'événement a été organisé avec le soutien des Ambassadeurs de France et d'Italie.

Durant leur séjour, les Chefs, à l'invitation de la Première Dame des États-Unis, ont notamment pris part à un déjeuner à la Maison Blanche.

B REPRÉSENTATION PERMANENTE DE MONACO AUPRÈS DE L'ONU À NEW-YORK

Outre les activités multilatérales habituelles de cette Mission, deux événements ont marqué cette année.

Le 6 avril, S.E. Mme Isabelle PICCO et le Président de Peace and Sport, Joël BOUZOU, ont participé à la Journée internationale du sport, Journée proclamée en 2013 par une résolution de l'ONU négociée par la Principauté de Monaco, ainsi qu'à l'événement virtuel organisé par la Division du développement social inclusif de l'ONU.



Journée internationale du sport - 6 avril 2023

Le 19 juin, a eu lieu la célébration, du 30^{ème} anniversaire de l'admission de la Principauté de Monaco à l'ONU, dont la candidature fut portée par le Prince Rainier III.

S.E. Mme Isabelle PICCO a ainsi souhaité commémorer cette date historique en organisant un concert de l'Orchestre des Carabiniers du Prince dans la Salle de l'Assemblée générale en présence de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Stéphanie, Marraine de l'Orchestre, accompagnés de Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, du Colonel Tony VARO, du Lieutenant-colonel Martial PIED, de M. Csaba KORÖSI, Président de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale, et de Mme Amina MOHAMMED, Vice-Secrétaire générale de l'ONU.

L'Ambassadeur s'est attachée à retracer les temps forts de l'extraordinaire essor pris par la diplomatie monégasque lorsque fut hissé pour la première fois le drapeau national sur le parvis du Siège des Nations Unies, à New York le 28 mai 1993, la Principauté de Monaco devenant le 183^{ème} État Membre de l'Organisation. A cette occasion, le Prince Rainier III déclara : « *Ce jour restera, de toute évidence, une date importante de l'histoire, déjà longue, de notre pays, car il est la certitude de son avenir* » puis à la tribune des Nations Unies, le 27 septembre, le Prince Héréditaire Albert, en Sa qualité de Chef de la Délégation monégasque, s'exprima pour la première fois, au nom de Son pays, à la 48^{ème} session de l'Assemblée Générale.

Enfin, la Mission a accueilli en septembre la délégation menée par S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de sa participation à la 78^{ème} session de l'Assemblée générale.

En marge de la session, la Mission a préparé la cérémonie de signature du Traité international pour la Protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ) par S.A.S. le Prince Souverain, après avoir participé activement aux réunions de négociation qui en ont permis l'adoption.

C CANADA

Le Canada est entré au cours de l'année en préparation de la 45^{ème} élection générale 2024-2025, le Bureau du directeur général des élections ayant notamment pour mission d'accorder une grande importance à l'inclusion des électeurs autochtones et à l'élimination des obstacles à leur vote.

C'est dans ce contexte, que l'Ambassade a continué d'entretenir ses relations avec le ministère des Affaires étrangères sur les thématiques environnementale, culturelle et économique.

3 | En Asie et dans le Pacifique

A CHINE

Après trois années d'isolement en raison de la pandémie, la Chine a progressivement réouvert ses frontières, le retour à la normale ayant été atteint fin octobre, permettant une relance de la fréquentation touristique et économique.

S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a effectué trois déplacements en Chine. Fin avril, elle s'est tout d'abord rendue dans la région de Guangdong, au sud de la Chine, et notamment dans sa capitale Guangzhou, afin de rencontrer les dirigeants d'un groupe local, dont l'activité, diversifiée, comprend des réserves d'animaux en semi-liberté au travers du Guangzhou Chimlong Tourist Resort. Ce Groupe travaille également à la préservation des espèces en voie de disparition avec des centres de recherche spécialisés dans la reproduction et la préservation des espèces de flore et de faune menacées, dont une section sur les coraux. Lors de ses échanges l'Ambassadeur a ainsi abordé de possibles pistes de coopération avec le Centre Scientifique de Monaco.

Par ailleurs, le Groupe comprend le Chimelong International Circus, lequel a conclu un accord de coopération avec le Festival International du Cirque de Monte-Carlo. La perspective de relancer cette coopération, interrompue par la crise sanitaire, a été évoquée dans l'objectif de faire participer des troupes acrobatiques chinoises aux futurs festivals à Monaco.

A l'automne, Mme l'Ambassadeur s'est rendue à Beijing, dans le cadre des festivités du 74^{ème} anniversaire de la République Populaire de Chine où elle a été invitée à échanger avec le nouveau Premier Ministre Chinois, LI Qiang, lors d'un entretien qui s'est déroulé au Grand Palais du Peuple, le 28 septembre. Au cours de cette rencontre ont été évoquées les grandes orientations de la coopération bilatérale dans les domaines d'intérêt commun tels l'économie et la culture, avec un focus particulier sur les questions environnementales. A cette occasion, l'Ambassadeur a également salué le nouveau ministre des Affaires Etrangères, WANG Yi, ainsi que les principaux Ministres du Gouvernement.

A l'invitation du Président XI Jinping, S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON a participé au Gala de la Fête Nationale du 1^{er} octobre, en présence des plus hautes autorités chinoises et de nombreux diplomates. Fait exceptionnel, le Président chinois a prononcé le discours d'ouverture du dîner de gala, habituellement dévolu au Premier Ministre, renforçant ainsi l'importance de ce message public appelant à la coopération internationale et au renforcement du multilatéralisme.

Puis, en novembre, l'Ambassadeur, en collaboration avec le Consul de Monaco à Shanghai et M. Benoît BADUFLE, du Bureau de Promotion du Tourisme de Monaco pour l'Asie, a organisé un dîner sur le thème « l'attractivité de Monaco » offert à des personnalités des sphères économique, de la mode, de la haute joaillerie et des arts, en présence de représentants de la Société des Bains de Mer (SBM).

Pendant son séjour, l'Ambassadeur a également visité la 6^{ème} édition de la China International Import Expo (CIIE) marquant la reprise de l'Exposition en présentiel, afin d'apprécier l'intérêt pour les entreprises monégasques de participer à nouveau à cette exposition. Cet événement vise en effet à permettre aux entrepreneurs venus des cinq continents et désireux de développer leur activité sur le marché chinois, de présenter leurs produits et services tant aux consommateurs qu'à de potentiels partenaires commerciaux, dans des domaines allant des hautes technologies aux produits de consommation courante.

Puis c'est en qualité d'invité d'honneur que l'Ambassadeur s'est rendue à une conférence économique, en présence de nombreux représentants de pays européens, à Wuhan, capitale de la province de Hubei, grand centre d'activité économique, spécialisé dans les hautes technologies. Lors de son discours, elle a présenté les activités économiques de la Principauté en mettant en avant ses atouts qu'elle a pu évoquer par la suite avec les autorités locales afin d'envisager la réalisation d'une mission économique pour permettre aux entrepreneurs de Monaco et à ceux du Hubei d'évaluer les potentiels d'affaires.

Enfin, s'agissant de la présence de la Chine en Principauté, elle a été marquée par la participation en visio-conférence, du Ministre de l'Ecologie et de l'Environnement, HUANG Runqiu à la 14^{ème} Monaco Blue Initiative, lequel assure, par ailleurs, la présidence chinoise de la Convention des Nations Unies pour la Biodiversité. Le Ministre chinois a ainsi prononcé un discours rappelant les derniers résultats et engagements de la Chine en faveur de l'environnement et pour la défense de la diversité biologique, soulignant la solidarité de son pays et sa volonté de participer aux efforts mis en place par la communauté internationale.

B AUSTRALIE

A l'initiative de S.E. Mme Marie-Pascale BOISSON, les échanges intervenus avec S.E. Mme Gillian BIRD, Ambassadeur d'Australie à Monaco, ont notamment permis d'initier un nouveau partenariat économique entre le MEB et l'Australia-France Business Association (AFBA). Cette association, promeut et développe les échanges commerciaux bilatéraux, regroupe des investisseurs et entrepreneurs australiens qui ont des intérêts en France ou plus généralement en Europe et qui sont désireux de développer leurs réseaux d'affaires. Sur cette base, une collaboration plus étroite est envisagée, ouvrant au MEB la possibilité de participer au programme de conférences, d'échanges et de partages d'expériences de l'AFBA.

C KAZAKHSTAN

Dans un contexte géopolitique difficile, le Kazakhstan a continué la mise en œuvre d'importantes réformes politiques avec la tenue d'élections législatives anticipées en mars, la diversification économique et l'expansion de ses relations internationales tant au niveau bilatéral que multilatéral. En effet, si le Kazakhstan maintient des relations ouvertes avec la Chine et la Russie, le Président TOKAÏEV entend approfondir ses relations avec l'Europe et les États-Unis.

Ainsi, S.E. Mme Evelyne GENTA est demeurée en contact avec l'Ambassadeur du Kazakhstan au Royaume-Uni, notamment dans le cadre de l'accréditation du nouvel Ambassadeur du Kazakhstan à Monaco, offrant ainsi de nouvelles opportunités de développement des relations bilatérales entre les deux États.

D JAPON

Le gouvernement japonais a annoncé l'entrée en vigueur de l'allègement des mesures d'accès à son territoire à partir du mois de mai. Il a ainsi favorisé la venue des délégations étrangères au sommet du G7, et le retour des touristes sur l'archipel durant l'été.

L'Ambassadeur s'est rendu à Tokyo du 20 février au 3 mars, à l'invitation du Ministère des Affaires Etrangères afin d'assister aux événements liés à l'anniversaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon et de rencontrer M. Yumi YOSHIKAWA, Vice-Ministre des Affaires Etrangères. Il a pu ainsi faire un point sur les affaires bilatérales et la participation de Monaco à l'Exposition qui se tiendra à Osaka en 2025.

En lien avec la Fondation Prince Albert II, l'Ambassadeur a rencontré le Directeur du Service de la Conservation de la Nature au ministère de l'Environnement, afin de présenter les actions de la Fondation et de déterminer les axes de collaboration avec des ONG japonaises œuvrant notamment dans le domaine de la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de la collaboration de l'Ambassade avec la Direction du Tourisme et des Congrès, une réunion a été organisée avec le bureau de représentation du tourisme monégasque au Japon, afin d'évoquer le projet de tournée de l'Orchestre Philharmonique en 2024 et l'Exposition Osaka 2025.

En octobre, le second déplacement préparé avec Pavillon Monaco, a donné lieu à des échanges entre S.E. M. Didier GAMERDINGER, les représentants du Comité d'organisation de l'Exposition Osaka 2025 et le Directeur du bureau de la chambre de commerce française à Osaka.

Durant l'entretien, le Comité s'est félicité de l'avancement du dossier monégasque, notamment de l'obtention du permis de construire provisoire délivré par la mairie d'Osaka, soulignant les excellentes relations entretenues avec l'équipe de Pavillon Monaco.

Le déplacement s'est conclu par l'intervention de l'Ambassadeur lors de la présentation de « Visit Monaco » à 70 invités, tour-opérateurs, voyagistes, membres de la presse.

E INDE

En 2023, l'Inde est devenue la cinquième économie mondiale et a vu une forte reprise de sa croissance économique et l'accueil du G20 au mois de septembre.

S.E. M. Didier GAMERDINGER, a présenté le 11 mai ses Lettres de créance à S.E. Mme Droupadi MURMU, Présidente de la République, au Palais présidentiel, à New Delhi. Se réjouissant du développement des relations entre l'Inde et Monaco, la Présidente a rappelé la récente visite de S.A.S. le Prince Souverain à son pays et l'intérêt porté à un approfondissement des liens tissés à l'occasion de cette visite.

L'Ambassadeur a, pour sa part, souligné que la Principauté souhaite œuvrer au développement des relations économiques, environnementales, tissées notamment entre la Fondation Prince Albert II et les organisations de la société civile indienne.

Au cours de son déplacement, S.E. M. Didier GAMERDINGER s'est également entretenu avec le Secrétaire Adjoint pour l'Europe de l'Ouest du ministère des Affaires Etrangères sur la désignation d'un nouveau Consul Général honoraire de Monaco en Inde. Cette nomination serait un atout pour le renforcement des liens économiques, des contacts dans le domaine des hautes technologies, et l'affermissement des relations entre la Fondation Prince Albert II et les associations indiennes œuvrant dans le domaine de la préservation de la biodiversité et des modes de productions d'énergie neutres, en particulier le solaire.

S'agissant du volet environnemental, le Directeur Général de *The Energy and Resource Institute* (TERI), a confirmé à l'Ambassadeur son souhait d'inviter S.A.S. le Prince Souverain au 23^{ème} sommet mondial du développement écoresponsable, organisé à Delhi en février 2024.

Au niveau culturel, l'Ambassadeur s'est entretenu avec le Directeur de Indian Art Fair, la plus importante foire d'Asie du Sud-Est au cours duquel a été convenu d'accueillir à Delhi pour l'édition 2024, le Directeur du Nouveau Musée National de Monaco et d'œuvrer à la présélection de jeunes artistes indiens pouvant être admis en résidence à Monaco.

Le déplacement s'est conclu par le volet économique. Un entretien entre S.E. M. Didier GAMERDINGER et la Directrice Générale de la Chambre de Commerce France-Inde, visait à développer les actions de promotion entre les deux chambres, à la suite de la signature du MoU avec le MEB en 2019. L'organisation d'une conférence économique à Monaco afin de présenter les nouvelles opportunités du marché indien en lien avec le MEB a été envisagée.



S.E. M. Didier GAMERDINGER - Présentation de Lettres de créance en Inde ©DR

Enfin, l'Ambassadeur a accueilli en Principauté des délégations indiennes, notamment l'équipe de jeunes ingénieurs du Kumaraguru College of Technology de Coimbatore, engagée dans la compétition du Monaco Energy Boat Challenge organisée par le YCM, et des managers de « start-up » indiennes venus découvrir les potentiels d'affaires offerts par Monaco.

4 | Les événements à l'étranger

MALAISIE

Sa Majesté le Roi Abdullah Shah de Malaisie a invité S.A.S. le Prince Albert II à se rendre en visite d'État en Malaisie, suite à la visite de la Famille Royale de Malaisie en Principauté à l'occasion des manifestations du Grand Prix automobile de Formule 1.

Vingt-six ans après Son voyage officiel en qualité de Prince Héritaire, S.A.S. le Prince Souverain, accompagné par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et d'une importante délégation monégasque, s'est rendu du 26 au 29 novembre à Kuala Lumpur afin de renforcer les liens politiques et économiques entre la Principauté et la Malaisie et découvrir les initiatives en matière de protection d'espèces animales menacées.

Après l'accueil de S.A.S. le Prince Souverain et de Sa délégation au Palais Royal par S.M. le Roi Abdullah Shah, une cérémonie de remise de décoration a permis d'honorer les membres des deux délégations officielles et à l'issue de prendre part au déjeuner d'État accompagné par l'Orchestre national de Malaisie.

S.A.S. le Prince Souverain a inauguré le premier Consulat de Monaco à Kuala Lumpur. A l'issue de la cérémonie, S.A.S. le Prince Souverain a participé au « *Monaco Economic Forum Kuala Lumpur 2023* » organisé par le MEB afin de présenter aux entrepreneurs malaisiens le modèle économique monégasque.

En parallèle, un Protocole d'accord a été signé entre le Yacht Club de Monaco et le Royal Selangor Yacht Club. Les deux entités travaillent de concert depuis 2008 et partagent le même souci du respect de l'environnement, du développement durable du yachting, et de la transmission de la tradition. Cette signature vise à accroître la part de l'éco-tourisme du yachting malais, l'objectif, à terme, étant d'obtenir pour le Royal Selangor Yacht Club le label du YCM, « La Belle Classe ».

Enfin, S.M. le Roi et S.A.S. le Prince Souverain ont visité le « *Malaysian Tiger Conservation Center* » et le « *Kuala Gandah National Elephant Conservation Center* », situés tous deux dans le Sultanat de Pahang et ont échangé sur de potentiels projets communs pouvant être mis en œuvre par la Fondation Prince Albert II.

5 | Les événements à Monaco

VISITE OFFICIELLE DE SA TOUTE-SAINTEté BARTHOLOMÉE I^{er}

Sa Toute-Sainteté, Archevêque de Constantinople, Nouvelle Rome et Patriarche œcuménique, Bartholomée I^{er}, S'est rendue à Monaco en Visite Officielle du 18 au 21 octobre, à l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain.

Sa Toute-Sainteté qui S'était déjà rendue en Principauté en 2012, a été accueillie par S.A.S. le Prince avec lequel il a pu échanger au cours d'une audience puis a assisté au déjeuner officiel offert en Son honneur à la résidence de S.E. M. le Ministre d'État. Avant son départ, Sa Toute-Sainteté S'est rendue dans la Chapelle de la Visitation pour célébrer l'Office Divin qui a réuni de nombreuses personnalités.

Cette nouvelle rencontre a été l'occasion pour S.A.S. le Prince Souverain et le Patriarche de confirmer leur engagement respectif en vue d'atteindre les objectifs de développement durable définis en 2015, afin de préserver l'environnement et assurer le bien-être de l'humanité par la mise en œuvre de l'Agenda 2030.



LES ACTIVITÉS
MULTILATÉRALES :
PRÉSENCE
DE MONACO
AU SEIN DES
INSTANCES
INTERNATIONALES

ONU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'année 2023 a marqué le 30^{ème} anniversaire de l'adhésion de la Principauté de Monaco à l'ONU.

La célébration de cet anniversaire a eu lieu le 19 juin 2023. A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain S'est rendu au Siège des Nations Unies afin d'y rencontrer M. GUTERRES, Secrétaire Général de l'ONU, et M. KÖROSI, Président de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cette journée, un concert de l'Orchestre des Carabiniers du Prince a été organisé dans la salle de l'Assemblée générale de l'ONU et la réception qui s'en est suivie a accueilli environ 500 convives.

A 78^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – SEMAINE MINISTÉRIELLE (19-26 SEPTEMBRE 2023)

M. Dennis FRANCIS (Trinité-et-Tobago) a été élu en tant que Président de la 78^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies.

Le débat général de cette 78^{ème} session s'est déroulé du 19 au 26 septembre 2023 à New York sur le thème de l'importance de reconstruire la confiance et de raviver la solidarité mondiale, afin d'accélérer l'action pour réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) en faveur de la paix, la prospérité et la durabilité pour tous.



S.A.S. le Prince Souverain à la tribune de l'ONU ©DR

Les problématiques évoquées par les États membres étaient variées : les défis posés par l'intelligence artificielle, la question climatique, l'accroissement des inégalités économiques et sociales entre les États, le développement de la technologie et de l'innovation, la nécessité d'adopter des politiques de régulation du cyberspace au niveau international, la guerre en Ukraine, le dossier palestinien, l'aggravation de la situation au Haut-Karabakh, les récents coups d'état en Afrique, la lutte contre le terrorisme etc.

153 Chefs d'État et de Gouvernement y ont pris part. Parmi les 5 membres permanents du Conseil de sécurité, seul le Président des États-Unis, M. Joe BIDEN était présent. Volodymyr ZELENSKY, Président de l'Ukraine, s'est adressé pour la première fois en personne à l'Assemblée depuis l'invasion russe.

Dans son allocution devant l'Assemblée générale, S.A.S. le Prince Albert II a souligné l'importance du respect de l'environnement et plus particulièrement des océans, des droits de l'homme ainsi que du potentiel qu'offre l'intelligence artificielle dont il faut néanmoins contrôler le développement.

ODD et financement du développement

Donnant le coup d'envoi de la semaine de haut niveau, le Sommet des ODD, à mi-parcours de l'Agenda 2030, a vu l'adoption par acclamation d'une déclaration politique. Conscients que les 17 ODD ne seront pas atteints en 2030, notamment en raison de la pandémie de COVID-19 et des effets de la guerre en Ukraine, les Chefs d'État et de Gouvernement ont réaffirmé leur volonté de redoubler d'efforts. Dans ce cadre, S.A.S. le Prince Souverain a participé au 5^{ème} dialogue des dirigeants sur le thème de la solidarité.

Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement a réuni les représentants de gouvernements, des institutions financières internationales, du secteur privé et de la société civile, ainsi que du monde universitaire et d'autres acteurs concernés. En est ressortie l'idée d'un plan de relance pour permettre des financements abordables sur le long-terme, par le biais d'une refonte de l'architecture financière internationale et du développement de l'énergie durable.

Réforme de l'ONU et Avenir

Soulignant l'importance de réformer les institutions multilatérales pour les adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui, dans le cadre de la réunion ministérielle préparatoire au Sommet de l'avenir qui aura lieu en 2024, Mme BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a aussi rappelé que la réalisation des ODD était indispensable pour bâtir un monde pacifique, juste et prospère pour tous.

Santé

Les questions relatives à la santé publique mondiale ont eu une place privilégiée lors de cette semaine ministérielle. En effet, ce sont trois réunions de haut niveau sur la santé, portant plus particulièrement sur la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies (PPPR), la couverture sanitaire universelle (UHC) et la lutte contre la tuberculose (TB), qui ont donné lieu à des déclarations politiques réaffirmant l'importance de la coopération internationale et de la mobilisation de ressources. Mme BERRO-AMADEÏ a pris la parole lors du premier débat, rappelant la place prépondérante des questions de santé à Monaco.

Océan, biodiversité et climat

La protection de l'Océan et de sa biodiversité a également été mise à l'honneur. S.A.S. le Prince Souverain a signé l'Accord portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) dès le premier jour de son ouverture à signature, le 20 septembre. Il a également co-présidé avec le Président des Seychelles la réunion de lancement de l'accord de collaboration entre la Coalition des petits États insulaires en développement pour la nature et l'Alliance de la Décennie des sciences océaniques. Cette initiative vise à promouvoir la coopération en faveur de l'amélioration des connaissances pour assurer une prise de décision plus éclairée.

Mme BERRO-AMADEÏ a représenté Monaco, en sa qualité de membre de la “coalition visant à mettre un terme à la pollution plastique”, à une réunion où les participants ont renouvelé leur engagement à développer un instrument international juridiquement contraignant d'ici la fin 2024.

Dans la continuité de sa collaboration avec l'organisation “The Ocean Race,” la Mission Permanente a accueilli un atelier sur le concept des « droits de l'océan ».

Par ailleurs, lors de la réunion relative au développement de systèmes d'alerte précoce pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, la Représentante permanente de Monaco auprès des Nations Unies a annoncé le versement, par Monaco, d'une contribution au CREWS pour la période 2024-2027.

En soutien à la COP28 sur le climat, le Sommet sur l'ambition climatique du Secrétaire général a réuni des représentants de gouvernements, du monde des affaires, de la finance, des autorités locales et de la société civile pour accélérer la décarbonation, faire progresser la justice et l'équité avec des actions, des politiques et des plans crédibles et scientifiquement soutenus.

Nucléaire

Alors que le monde fait face à un danger nucléaire renouvelé, la 13^{ème} Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN) a eu lieu durant cette semaine. En dépit des progrès réalisés dans la signature (187 États) et la ratification (178 États) de cet instrument international, celui-ci n'est pas encore entré en vigueur. Pour mémoire, la Principauté a ratifié le 18 décembre 1998.

Rencontres bilatérales

S.A.S. le Prince Albert II a pu s'entretenir avec le Président de la République de Corée, le Vice-président exécutif de la Commission européenne et le Ministre du tourisme de l'Arabie Saoudite.

Mme BERRO-AMADEÏ, quant à elle, s'est entretenue avec ses homologues des Maldives et de Chypre ainsi qu'avec le Secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, et un représentant de l'Alliance du vaccin (GAVI).

PAIX ET SÉCURITÉ INTERNATIONALES, SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME

1 Aspects sécuritaires

A CONFLITS ET PRINCIPALES ZONES D'INSTABILITÉ

Situation en Ukraine

La Principauté de Monaco a maintenu son suivi de la situation en Ukraine tout au long de l'année 2023.

L'accueil de déplacés ukrainiens sur le sol monégasque, la scolarisation des enfants ayant dû fuir la guerre et la dispensation de cours de français en lien avec la Croix Rouge Monégasque, se sont poursuivis.

Il en est de même de la retranscription, immédiate, des sanctions économiques et financières prises par l'Union européenne à l'encontre de la Russie et des pays et personnes appuyant l'effort de guerre russe.

Sur le plan financier, des contributions ont été allouées pour soutenir plusieurs actions des Organisations Internationales en faveur de l'Ukraine.

S'agissant des principales décisions prises par les Organisations Internationales en 2023, et du positionnement adopté par Monaco à cet égard, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- **25 janvier** : Comité du Patrimoine mondial (UNESCO) inscription du centre historique de la ville d'Odessa sur la Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- **23 février** : Monaco s'est porté co-parrain de la résolution « *Principes de la Charte des Nations Unies sous-tendant une paix globale, juste et durable en Ukraine* », adoptée lors de la 11^{ème} session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée Générale de l'ONU (141 voix pour, 7 contre et 32 abstentions) ;
- **30 mars** : OSCE : Mécanisme de Moscou ; décision par 45 États, dont Monaco, de lancer une mission d'enquête sur le transfert forcé et la déportation d'enfants ukrainiens ;
- **4 avril** : adoption, par le Conseil des droits de l'homme, d'une résolution condamnant le transfert forcé de civils, et notamment d'enfants, d'Ukraine vers la Russie et reconduisant d'un an le mandat de la Commission chargée d'enquêter sur les violations des droits humains commises en Ukraine (28 voix pour, 17 abstentions, 2 voix contre) ;
- **24 mai** : Monaco a voté en faveur de la décision intitulée « *Situation d'urgence sanitaire en Ukraine et dans les pays qui reçoivent des réfugiés et dans ceux qui en accueillent, découlant de l'agression par la Fédération de Russie* », adoptée par l'Assemblée mondiale de la Santé (80 voix pour, 9 voix contre, 52 abstentions) ;
- **Juillet** : Monaco s'est prononcé en faveur d'une décision de l'OMPI concernant l'assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de propriété intellectuelle en Ukraine (68 voix pour, 11 voix contre et 27 abstentions) ;

- **Juillet** : Monaco a co-parrainé une résolution adoptée par le Conseil de l'UIT, relative à l'assistance technique en faveur de l'Ukraine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications ;
- **28 septembre** : Monaco a voté en faveur de la résolution intitulée « *Sûreté, sécurité et garanties nucléaires en Ukraine* » adoptée lors de la 67^{ème} Conférence Générale de l'AIEA (69 voix pour, 5 contre et 33 abstentions) ;
- **15 novembre** : En 3^{ème} Commission de l'ONU, Monaco a soutenu l'adoption de la résolution intitulée « *Situation des droits de l'homme dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, y compris la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol* » ;
- **Novembre** : adhésion de Monaco au Groupe Consultatif pour les enfants d'Ukraine (GCU) du Conseil de l'Europe. Ce groupe assurera la mise en œuvre pratique de la Déclaration du Sommet de Reykjavík, en vue de faciliter l'échange d'informations sur les politiques et les normes juridiques applicables.

En outre, Monaco s'est régulièrement aligné aux déclarations prononcées par l'Union européenne au Conseil de sécurité des Nations Unies pour dénoncer l'agression de l'Ukraine par la Russie. Celles-ci faisaient référence aux sujets suivants : initiative céréalière de la mer Noire, sanctions à l'encontre de la Russie, violations des droits de l'homme et attaques contre les civils, inquiétudes sur la situation de la centrale nucléaire de Zaporijjia, appel à une paix globale, juste et durable, condamnation du transfert d'armes nucléaires tactiques russes vers la Biélorussie...

Au sein de l'OSCE plus particulièrement, Monaco est demeuré actif en s'associant, lors des réunions du Conseil Permanent, aux déclarations de l'Union européenne se rapportant à la situation en Ukraine.

De plus, à partir du mois de septembre 2023, Monaco a été convié à prendre part aux sessions d'information, qui se déroulent à Kiev pour les pays disposant d'une présence diplomatique en Ukraine et par visioconférence pour les autres, organisées par le Chef de Cabinet du Président ZELENSKY, sur chacun des dix points de la Formule de paix présentée en septembre 2022 par le Président ukrainien. Ainsi, un représentant du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a pris part aux sessions d'information relatives aux points 7 « Justice » et 10 « Confirmation de la fin de la guerre », qui ont rassemblé près de 90 participants issus de nombreux pays de tous les continents.

Par ailleurs, au sein du Conseil de l'Europe et du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, Monaco s'est associé à plusieurs déclarations concernant l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, réaffirmant son engagement pour soutenir politiquement, financièrement et humanitairement le gouvernement de Kiev.

Ainsi Monaco a pris part, les 16 et 17 mai, au 4^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Reykjavik (Islande) organisé par le Conseil de l'Europe. A cette occasion, à l'instar des représentants des 45 autres États membres du Conseil de l'Europe, Mme BERRO-AMADEÏ a signé l'acte d'adhésion de Monaco à l'Accord Partiel établissant un « Registre des dommages causés à l'Ukraine par l'agression de la Fédération de Russie » (RD4U).

Monaco a également pris part, le 11 septembre, la Conférence informelle des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe à Riga (Lettonie). Elle a abordé notamment la question de la reddition de comptes par la Fédération de Russie, à travers la possible mise en place d'un mécanisme d'indemnisation et d'un tribunal international visant à poursuivre les auteurs du crime d'agression commis à l'égard du territoire ukrainien.

Situation au Proche-Orient (Hamas/Israël)

Le 7 octobre 2023, près de 5.000 roquettes se sont abattues sur Israël et des incursions ont eu lieu en 20 points différents le long de la frontière avec la bande de Gaza. Environ 1.400 Israéliens ont été tués et 240 personnes prises en otage par le Hamas. Israël a alors lancé une offensive militaire dans la bande de Gaza dans l'objectif de démanteler le Hamas, occasionnant de nombreuses victimes civiles et une catastrophe humanitaire à Gaza.

A l'ONU, la reprise de la 10^{ème} session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur « les mesures illégales prises par les Autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du territoire palestinien occupé » a permis l'adoption des textes suivants :

- **27 octobre** : Résolution « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » (120 voix pour, 14 contre et 45 abstentions) : Monaco a opté pour l'abstention après le rejet d'un amendement¹ proposé par le Canada qui aurait permis l'inclusion d'une condamnation des attaques terroristes menées par le Hamas le 7 octobre 2023 et la détention d'otages. La résolution appelle notamment à une « *trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue* », à ce que toutes les parties respectent le droit international et à une aide continue et sans entrave dans la bande de Gaza. Le texte demande également la « *libération immédiate et inconditionnelle de tous les civils détenus en captivité* » et exige leur sécurité, leur bien-être et leur traitement humain, conformément au droit international.
- **12 décembre** : L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une large majorité une résolution réclamant notamment un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza. Le texte a reçu 153 votes pour (dont Monaco), 10 votes contre et 23 abstentions. Outre un cessez-le-feu humanitaire immédiat, la résolution exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et la garantie de l'accès humanitaire. Elle réitère également l'exigence que toutes les parties respectent leurs obligations en vertu du droit international.

S'agissant du Conseil de sécurité :

- **15 novembre** : Le Conseil de sécurité a adopté une résolution, présentée par Malte, appelant à des pauses humanitaires urgentes et prolongées à Gaza et à la libération immédiate des otages.
- **6 décembre** : Pour la première fois depuis qu'il est à ce poste, le Secrétaire général de l'ONU a invoqué l'article 99 de la Charte des Nations Unies pour alerter les membres du Conseil de sécurité sur « *un risque grave d'effondrement du système humanitaire* » dans la bande de Gaza. António GUTERRES a appelé les membres du Conseil de sécurité à faire pression pour éviter une catastrophe humanitaire et réitéré son appel à la déclaration d'un cessez-le-feu humanitaire.
- **22 décembre** : Une résolution présentée par les Émirats arabes unis a été adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions (États-Unis et Russie). Elle exige de toutes les parties au conflit qu'elles autorisent et facilitent l'acheminement « *immédiat, sûr et sans entrave* » de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza.

A l'UNESCO, le 10 novembre, Monaco a voté en faveur de la décision adoptée par la Conférence Générale intitulée « Impact and consequences of the current situation in the Gaza Strip/ Palestine in all aspects of UNESCO's mandate » (96 voix pour, 8 contre et 33 abstentions).

B AUTRES CONFLITS ET MENACES À LA SÉCURITÉ

Syrie

Le 29 juin, l'Assemblée Générale a adopté la résolution intitulée « *Institution indépendante sur les personnes disparues en République arabe syrienne* ». Monaco et tous les membres de l'Union européenne ont co-parrainé ce texte établissant une institution humanitaire qui permettra de consolider les efforts réalisés pour rechercher les personnes portées disparues (environ 100 000) au cours des douze années du conflit.

¹ "Unequivocally rejects and condemns the terrorist attacks by Hamas that took place in Israel starting on 7 October 2023 and the taking of hostages, demands the safety, well-being, and humane treatment of the hostages in compliance with international law, and calls for their immediate and unconditional release"

Le 25 avril a été présenté à l'ONU le rapport du Chef du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 (IIIM). Six ans après sa création, l'IIIM constitue aujourd'hui un très important recueil de preuves aux fins de préserver et analyser les éléments témoignant de violations du droit international. Le Mécanisme a reçu environ 260 demandes d'assistance et plusieurs cas ont déjà été jugés (en Allemagne, en Suède) ou sont en cours (en France). Le soutien aux victimes et aux rescapés et les efforts pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues sont également des priorités du Mécanisme.

En 3^{ème} Commission de l'ONU, le 15 novembre 2023, une résolution consacrée aux droits humains en République arabe syrienne a été adoptée par 86 voix pour, 15 voix contre et 73 abstentions. Ce texte condamne les déplacements forcés qu'entraînent des violations répétées du droit international et des droits de l'homme et attire l'attention sur des transformations sociales et démographiques dans certaines zones du pays. Il déplore aussi que le Conseil de sécurité n'ait pas renouvelé l'autorisation d'acheminement transfrontalier de l'aide humanitaire, en raison du veto opposé par la Fédération de Russie le 11 juillet 2023.

Au sein de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), aucun progrès n'a été accompli depuis la suspension de la Syrie de cette Organisation, la plupart des pays regrettant la non-conformité de la Syrie avec ses engagements internationaux. Une mission d'enquête a publié un rapport concluant à l'implication des forces aériennes syriennes dans une attaque au chlore menée le 7 avril 2018. Une décision appelant à prendre des mesures collectives afin d'empêcher le transfert vers la Syrie de produits chimiques toxiques et de matériels de fabrication de produits chimiques à double usage a été adoptée.

Haut-Karabakh

Le 19 septembre, l'Azerbaïdjan a lancé une opération militaire dans l'objectif de réintégrer la région du Haut-Karabakh. Les conséquences humanitaires ont été très importantes en raison de l'arrivée en Arménie de plus de 100.000 réfugiés en provenance du Haut-Karabakh. L'ONU a, pour la première fois, envoyé une mission sur place, à vocation essentiellement humanitaire.

Le 17 novembre, la Cour Internationale de Justice a ordonné à l'Azerbaïdjan de permettre un retour « *en toute sécurité* » des habitants du Haut-Karabakh.

Le 10 octobre, l'Ambassadeur de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a prononcé une déclaration exprimant l'attachement de la Principauté au règlement pacifique des différends et rappelant les engagements internationaux de l'Azerbaïdjan concernant la protection des minorités qui résident dans cette région.

Géorgie

Comme chaque année, Monaco a soutenu l'adoption, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, de la résolution relative à la « situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud ». Adopté par 100 voix pour, 9 contre et 59 abstentions, ce texte appelle notamment à fixer un calendrier pour le retour volontaire sans entrave, dans la sécurité et la dignité, de tous les déplacés et réfugiés touchés par les conflits en Géorgie.

Corée du Nord (RPDC)

En février, Monaco a co-signé aux côtés de nombreux pays une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité demandant que les droits de l'homme en RPDC restent un sujet de préoccupation. En conséquence, le 17 mars 2023 a eu lieu une réunion informelle organisée par les États-Unis et l'Albanie sur les droits de l'Homme dans la RPDC. Celle-ci visait à faire la lumière sur les violations des droits humains commises et à souligner leur lien direct avec les menaces pour la paix et la sécurité internationales que constituent les programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la RPDC, et à identifier les possibilités pour la communauté internationale de promouvoir les droits et la dignité du peuple nord-coréen.

Le 15 novembre, en 3^{ème} Commission de l'ONU, la résolution sur la situation des droits humains en RPDC a été adoptée par consensus. Elle condamne les violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits humains commises de longue date par les autorités de la RPDC.

Lors de la 52^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme à l'Office des Nations Unies à Genève, Monaco a co-parrainé la résolution sur la situation des droits de l'Homme en RPDC, visant notamment à proroger le mandat du Rapporteur spécial.

Xinjiang (Chine)

En octobre 2023, en 3^{ème} Commission de l'ONU, Monaco s'est associé à la Déclaration conjointe prononcée par le Royaume-Uni sur la situation des droits de l'Homme (en particulier de la minorité Ouïghoure) au Xinjiang (Chine).

République islamique d'Iran

Présentée par le Canada et adoptée en 3^{ème} Commission de l'ONU par 80 voix pour, 29 voix contre et 65 absences, la résolution dédiée à la République islamique d'Iran condamne les mesures prises en réponse aux manifestations qui ont fait suite à la mort en détention de Jina Mahsa Amini, notamment les détentions massives, l'usage excessif de la force et l'exécution de la peine de mort, ainsi que la répression ciblée des femmes et des jeunes filles. Rejetant un projet de résolution « *politiquement motivé* », l'Iran a rappelé le passé colonial du Canada et accusé la France de réprimer les libertés fondamentales des communautés musulmanes au nom de la laïcité.

Au sein du Conseil des droits de l'Homme, Monaco s'est également associé à une déclaration conjointe dénonçant l'usage de la peine de mort en Iran, ainsi qu'à une déclaration portant sur la situation des droits de l'Homme dans le pays, en particulier au regard de l'adoption de la loi « visant à soutenir la culture de la chasteté et du hijab ». Le texte exprimait également des préoccupations quant à l'utilisation de nouvelles technologies d'intelligence artificielle et de reconnaissance faciale numérique pour surveiller les femmes ne respectant pas cette loi.

Myanmar

En 3^{ème} Commission de l'ONU, une résolution sur la situation des droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar a été adoptée par consensus. Elle exige l'arrêt immédiat des hostilités au Myanmar et demande à l'armée et aux forces de sécurité de libérer immédiatement toutes les personnes qui ont été arbitrairement détenues, arrêtées, condamnées pour des motifs politiques.

Lors de la 52^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme, Monaco a co-parrainé la résolution sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar, visant notamment à proroger le mandat du Rapporteur spécial.

2 | L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

En 2023, la Présidence de l'Organisation était exercée par la Macédoine du Nord. Une nouvelle fois, les travaux de l'Organisation ont été paralysés par la guerre en Ukraine et le refus permanent de la Russie et de la Biélorussie de rejoindre le consensus, y compris s'agissant de l'adoption du Budget. Ces blocages dus à l'obstruction russe ont affecté la capacité d'action de l'OSCE sur le terrain et menacé son existence même.

A CONSEIL PERMANENT SPÉCIAL RENFORCÉ DE L'OSCE, CONSACRÉ AU PREMIER ANNIVERSAIRE DE L'INVASION RUSSE DE L'UKRAINE (24 FÉVRIER 2023)

Le 24 février, Madame Isabelle BERRO-AMADEÏ a participé, à distance, au Conseil permanent spécial renforcé de l'OSCE, consacré au premier anniversaire de l'invasion russe de l'Ukraine.

Dans son intervention, elle a dénoncé les bombardements d'infrastructures critiques, et notamment énergétiques, les attaques délibérées contre des civils, les cyberattaques, les fermetures d'ONG et les pressions exercées tant sur la société civile que sur les journalistes.

Elle a qualifié d'« *inacceptable* » et « *intolérable* » le retour de la guerre en Europe et les violations quotidiennes du droit international qui occasionnent des souffrances aux populations.

Par ailleurs, le Conseiller-Ministre a rappelé que Monaco continuait « *de se tenir aux côtés de l'Ukraine en appliquant les sanctions adoptées par ses partenaires européens, en poursuivant l'accueil sur son territoire de déplacés ukrainiens, et en appuyant les Organismes internationaux œuvrant en faveur de la protection du patrimoine, de la sécurité des journalistes et de la continuité de l'éducation* ».

Enfin, elle a appelé à « *agir de manière concertée pour favoriser le retour de la paix sur le continent européen* ».

Les délégations ont unanimement dénoncé l'agression russe, déploré le bilan dramatique de ce conflit et ses conséquences énergétiques, alimentaires et financières, salué le courage des Ukrainiens, et insisté sur l'importance de la reddition des comptes.

B 30^{ème} RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL (SKOPJE, MACÉDOINE DU NORD, LES 30 NOVEMBRE ET 1^{er} DÉCEMBRE 2023)

S.E. M. Lorenzo RAVANO, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'OSCE, a pris part à la 30^{ème} réunion du Conseil Ministériel, qui s'est tenue à Skopje (Macédoine du Nord), du 30 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Cette réunion est intervenue dans un contexte international tendu, qu'il s'agisse du front ukrainien, de la situation dans les Balkans, dans le Haut-Karabagh, ou au Proche Orient.

Dans son allocution, l'Ambassadeur a rappelé les valeurs défendues par la Principauté, l'importance du respect du droit international, mais surtout le rôle crucial de l'OSCE, qui doit impérativement être au centre des efforts de paix dans ce contexte de crises et de conflits.

Ces deux jours de Conférence ont mis en évidence les désaccords profonds entre la Russie et le Bélarus d'une part, et l'ensemble des autres États participants d'autre part, sur la gouvernance de cette Organisation. Toutefois, après de nombreuses négociations, un accord de dernière minute a pu être obtenu par consensus, entérinant la candidature de Malte à la présidence de l'Organisation en 2024, et la reconduction temporaire des dirigeants des 4 organes exécutifs de l'OSCE (Secrétaire Général, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, Représentant pour la liberté des médias, Haut-Commissaire pour les minorités nationales).

Ce dénouement permet malgré tout à l'Organisation de continuer à être opérationnelle en 2024, à la veille de la commémoration, en 2025, des 50 ans de l'Acte final d'Helsinki, acte fondateur de l'OSCE.

C POSITIONNEMENT DE MONACO AU SEIN DE L'OSCE CONCERNANT LE CONFLIT EN UKRAINE

Depuis le 24 février 2022, l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie a amené la Principauté à s'associer, chaque semaine lors du Conseil Permanent, à la Déclaration de l'Union européenne relative à la situation en Ukraine.

En 2023, Monaco s'est joint à la majorité des États Participants pour soutenir l'invocation du Mécanisme de Moscou afin d'envoyer une mission d'enquête sur le terrain sur les déportations d'enfants ukrainiens par la Russie.

Par ailleurs, Monaco a renouvelé son soutien financier en faveur du programme « *Support Ukraine, its government, its people, its civil society and its institutions* » lancé par l'OSCE en fin d'année 2022, en particulier dans le domaine de l'éducation et des droits de l'homme.

Enfin, le soutien habituel de la Principauté en faveur du projet de l'OSCE de lutte contre la traite des êtres humains a revêtu une dimension particulière cette année dans la mesure où ce phénomène s'est considérablement aggravé avec le conflit en Ukraine.

3

L'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ONUDDC)

Conformément à l'accord de coopération 2022-2023, le Gouvernement a poursuivi son soutien au Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent, les produits du crime et le financement du terrorisme, mis en œuvre par l'ONUDDC et axé sur le renforcement des capacités des États d'Afrique centrale.

4

L'Organisation pour l'Interdiction
des Armes Chimiques (OIAC)

L'OIAC a engrangé une série de succès symboliques et marquants : célébration du 30^{ème} anniversaire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, inauguration du Centre de chimie et de technologie, tenue de la 5^{ème} Conférence d'examen qui a permis d'identifier des convergences entre les délégations en vue de renforcer l'Organisation mais surtout, en point d'orgue, l'achèvement de la destruction par les États-Unis du dernier stock d'armes chimiques déclaré.

A INAUGURATION DU NOUVEAU CENTRE DE CHIMIE ET DE TECHNOLOGIE DE L'OIAC (LA HAYE, LE 12 MAI 2023)

Le 12 mai 2023, à La Haye, S.E. M. Frédéric LABARRERE, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'OIAC, a assisté à l'inauguration du nouveau Centre de Chimie et de Technologie de l'OIAC (Centre ChemTech). Celui-ci abrite des laboratoires, un centre de technologie et de formation, un espace d'enseignement et des installations de formation avancée pour le personnel de l'OIAC.

Le Centre ChemTech représente une amélioration notable des capacités de l'OIAC notamment en matière de vérification et d'inspection des industries chimiques mais aussi s'agissant des recherches et des analyses chimiques.

B 5^{ème} CONFÉRENCE D'EXAMEN DE LA CONVENTION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (LA HAYE, DU 15 AU 19 MAI 2023)

La 5^{ème} Conférence d'examen de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques s'est déroulée à La Haye, du 15 au 19 mai 2023.

De nombreuses délégations se sont félicitées de l'achèvement de la destruction définitive de tous les stocks d'armes chimiques déclarés par les États possesseurs et ont mis en exergue le fait que la Convention allait entrer dans une nouvelle phase « post-destruction ».

Concernant la Syrie, l'Equipe d'Investigation et d'Identification (IIT) de l'OIAC a rendu son 3^{ème} rapport concluant qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les forces aériennes arabes syriennes sont les auteurs de l'attaque aux armes chimiques menée le 7 avril 2018 à Douma, tuant 43 personnes. A cet égard, plusieurs appels ont été lancés à la Syrie pour qu'elle coopère avec les processus de déclaration et d'enquête de l'OIAC. Pour sa part, la Syrie a fait valoir qu'elle avait rempli toutes ses obligations au titre de la Convention et a qualifié l'IIT d'illégale.

En raison de l'opposition russe à tout type de consensus, aucun document final n'a pu être publié et la Conférence s'est conclue sur un échec.

C 102^{ème}, 103^{ème} ET 104^{ème} SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF

Les 102^{ème}, 103^{ème} et 104^{ème} sessions du Conseil exécutif se sont tenues entre mars et octobre 2023. S.E. M. Lucian FATU, Ambassadeur de Roumanie, a été élu à la Présidence du Conseil exécutif pour la période 2023-2024, malgré l'opposition de la Russie.

A cette occasion, Monaco s'est associé aux Déclarations de l'Union européenne lors du débat général abordant les sujets suivants : le programme d'armes chimiques syrien, les manœuvres de désinformation russe, la situation de l'opposant politique russe Alexei NAVALNY suite à la tentative d'assassinat au Novitchok dont il a été victime, l'agression injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine.

D 28^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES (DU 27 NOVEMBRE AU 1^{er} DÉCEMBRE 2023)

La 28^{ème} session de la Conférence des États Parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques s'est tenue à La Haye du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023.

Syrie : Aucun progrès n'a pu être observé sur les nombreuses questions en suspens. La Principauté s'est associée à une déclaration de l'Union européenne estimant nécessaire de prendre de nouvelles mesures à l'encontre de la Syrie telles que la limitation des transferts de produits chimiques vers ce pays. Il convient toutefois de se féliciter de la reprise de la 25^{ème} série de consultations entre l'équipe d'évaluation des déclarations et les Autorités syriennes après deux années.

Ukraine : Inquiétudes exprimées concernant l'utilisation possible par la Russie d'agents chimiques antiémeutes en tant que moyen de guerre, ce qui constituerait une violation directe de l'article 1^{er} de la Convention.

Comme à l'accoutumée, Monaco s'est associé à la déclaration prononcée par l'UE lors du débat général rappelant les sujets principaux de préoccupation (Ukraine, Syrie, empoisonnement de M. NAVALNY, nécessité d'adopter le budget 2024-2025, etc).

Enfin, une décision présentée à l'initiative des États-Unis, intitulée « *Répondre à la menace de l'utilisation d'armes chimiques et à la menace d'une utilisation future* » a été adoptée (69 voix pour, 10 contre et 45 abstentions). Monaco s'en est porté co-parrain avec 47 autres délégations.

Le Gouvernement syrien a dénoncé une tentative de « *légitimer les mesures coercitives inhumaines et unilatérales imposées par les pays occidentaux à la Syrie* », qui contrevient à l'article 11 de la Convention sur les armes chimiques relatif au développement économique et technologique des États parties.

5 | Sécurité Nucléaire

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) 67^{ème} Conférence générale de l'Agence

La Principauté de Monaco a participé aux travaux de la 67^{ème} Conférence générale de l'AIEA, qui a eu lieu, à Vienne, du 25 au 29 septembre 2023.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le Directeur Général de l'AIEA a souligné que cette 67^{ème} Conférence marquait également le 25^{ème} anniversaire de l'installation des Laboratoires de l'environnement marin de l'Agence dans leurs locaux actuels situés sur le quai Antoine 1^{er} à Monaco et qu'elle intervenait surtout en cette année commémorative du centenaire de la naissance du Prince Rainier III, initiateur de l'établissement de ces Laboratoires, à Monaco, en 1961.

Dans son intervention à cette occasion, la Principauté a réitéré son soutien aux activités de l'AIEA notamment dans le domaine des applications pacifiques des sciences et des technologies nucléaires au service de la protection de l'environnement et de la santé humaine en saluant le travail des Laboratoires de l'environnement marin de l'Agence dans ce domaine.

6 | Sécurité Numérique

Agence Monégasque de Sécurité Numérique (AMSN)

L'AMSN est membre :

- de l'association de droit nord-américain FIRST (Forum of Incident Response and Security Teams) qui regroupe 735 membres représentant 110 pays ;
- de l'association TF-CSIRT (Task Force of Computer Security Incident Response Team)

L'AMSN a participé à deux évènements en 2023 :

- a) La réunion annuelle informelle des équipes de réponse à incident ayant une responsabilité nationale (NatCSIRT) s'est tenue les 2 et 3 juin à Montréal organisée par Carnegie Mellon University / centre de coordination (CERT/CC) du Software Engineering Institute (SEI).

Cette réunion a permis notamment d'échanger sur le cadre d'intervention des équipes de réponse à incident, et de s'assurer qu'ils étaient bien documentés et homogènes. Les échanges sur ce sujet ont conduit l'AMSN à faire évoluer début 2024 l'Ordonnance Souveraine n° 8.504 du 18 février 2021 portant application de l'article 24 de la loi n° 1.435 du 8 novembre 2016 relative à la lutte contre la criminalité technologique et à prendre l'Arrêté Ministériel n° 2024-51 du 25 janvier 2024 portant application de l'article 2 bis de l'Ordonnance Souveraine n° 8.504 du 18 février 2021, précisant les missions de l'Agence.

- b) La 35^{ème} conférence annuelle du FIRST qui a eu lieu du 4 au 9 juin 2023 à Montréal.

A cette occasion, l'AMSN a pu participer à de nombreux ateliers et présentations sur les techniques mises en œuvre par certains groupes d'attaquants et sur les dernières technologies utilisées en matière de réponse à incident.

L'équipe ukrainienne a présenté pour la seconde année les travaux de recherche et d'analyse technique des cyberattaques à grande échelle qui ont été constatées en Ukraine en 2022, notamment celles ciblant les institutions et les infrastructures gouvernementales.

L'AMSN a pu échanger avec les membres du groupe informel francophone dans lequel étaient notamment présents : Thales, Crédit Agricole, Société Générale, Engie, Total, La Banque de France, l'ANSSI et le GouCERLU (équipe du Gouvernement Luxembourgeois).

L'AMSN a participé à un exercice sur 4 jours qui consiste en une série de défis techniques pour lesquels les participants doivent trouver une réponse. L'AMSN a terminé 13^{ème} sur les 92 équipes engagées.

PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE L'ÉTAT DE DROIT ET PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

1 Participation de Monaco aux organes et réunions internationales de promotion des droits de l'Homme et de l'État de Droit

A CONSEIL DE L'EUROPE

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe



Remise des lettres de créance S.E. M. Gabriel REVEL
au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe
© Candice Imbert

Au sein du Comité des Ministres, trois pays ont assuré la présidence : l'Islande, la Lettonie et le Liechtenstein à partir de novembre 2023.

Cette année encore a été marquée par l'agression de la Fédération de la Russie contre l'Ukraine. Dans ce cadre, Monaco soutient l'adoption d'un plan d'action pour l'Ukraine (2023-2026) visant à accompagner le processus de reconstruction et de reprise économique.

Cette agression a eu notamment des répercussions considérables sur l'activité de l'Organisation et a fait l'objet de nombreuses réunions. Ainsi, les modalités de participation de la Fédération de Russie aux diverses Conventions auxquelles elle est Partie ont été un sujet récurrent de même que l'inexécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme et les dommages permanents subis par l'Ukraine.

Par ailleurs, ce Comité a transmis la demande d'adhésion du Kosovo au Conseil de l'Europe à l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), ce qui constitue la première étape de traitement de cette requête. Le Conseil de l'Europe soutient le Kosovo dans la mise en œuvre de son programme de réformes au travers d'activités de coopération depuis 1999.

Négociations pour l'adhésion de l'Union européenne au Conseil de l'Europe

Monaco a participé activement aux négociations d'adhésion de l'Union Européenne au Conseil de l'Europe. Ces négociations se sont conclues en mars. Toutefois, demeure un point en suspens, l'attribution de responsabilité aux États membres de l'UE en matière de Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), qui n'a pas encore donné lieu à un accord entre les 27 membres. Il s'agit ici de renforcer les relations avec l'UE, premier contributeur au budget de l'Organisation, tout en préservant la place des 19 États non-membres de l'UE.

Comité Statuaire de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport (APES)

En juin, S.E. M. Gabriel REVEL a présidé la 17^{ème} réunion du Comité de direction et du Comité consultatif de l'APES. Plateforme de coopération intergouvernementale, l'APES se compose de trois entités statutaires : le Comité de direction comprenant les représentants des Ministères responsables du sport qui se réunissent une fois par an, le Comité statutaire réunissant les représentants des États membres au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et le Comité consultatif, qui regroupe 25 organisations sportives.

Le projet conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne « *Combattre le discours de haine dans le sport* » lancera en 2024 sa campagne #SportISRespect en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie, au Monténégro et en Espagne.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

La délégation monégasque au sein de l'APCE a été renouvelée à la suite des élections nationales de février 2023. Celle-ci était composée en 2023 de Béatrice FRESKO-ROLFO, Thomas BREZZO, Régis BERGONZI et Christine PASQUIER-CIULLA. Mme FRESKO-ROLFO a été rapporteur d'un texte sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap, adopté à l'unanimité durant la session d'octobre.

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLR)

La délégation monégasque au sein du CPLR est composée de Georges MARSAN, Marjorie CROVETTO-HARROCH, Jacques PASTOR et Nada LORENZI.

Le 24 octobre, les membres du Congrès ont élu M. Marc COOLS (Belgique) comme nouveau Président du Congrès ; il entend poursuivre le travail pour promouvoir la démocratie locale et régionale dans toute l'Europe.

Participation de Monaco aux Comités d'experts du Conseil de l'Europe

Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH)

Le CDDH s'est penché au cours de cette année, d'une part, sur la question de la faisabilité d'un instrument ou d'instruments additionnels sur les droits de l'Homme et l'environnement et, d'autre part, sur l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH, deux enjeux rappelés notamment dans la Déclaration de Reykjavik et ses annexes, adoptée en mai.

Groupe Pompidou

En juin, le groupe de coopération internationale du Conseil de l'Europe sur les drogues et les addictions a tenu sa 92^{ème} réunion à Venise (Italie). Celle-ci était axée sur la prévention des drogues et la jeunesse et plus particulièrement sur la nécessité d'une coopération interministérielle et internationale pour lutter contre ce fléau. Dans le cadre du Plan de santé mentale du Gouvernement Princier, la lutte contre les addictions et la prévention constituent un axe majeur nécessitant l'intervention d'entités diverses (Santé, Sécurité intérieure, Education, Justice...).

Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

L'activité du CAHDI a été marquée cette année par la guerre en Ukraine. Il a été notamment question de la création, par un accord partiel élargi, d'un « Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine » et l'éventuel établissement d'un tribunal international spécial pour juger les responsables du crime d'agression en Ukraine. Le CAHDI s'est également intéressé au rôle des instruments juridiquement non contraignants dans les relations internationales.

Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Le CDCJ s'est principalement intéressé cette année au suivi du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (dit « *Plan d'action de Sofia* »), et notamment au premier rapport ayant pour thème la carrière et la formation des juges. Il a été également question de l'avancée des travaux sur un projet de convention européenne consacrée à la protection des avocats, ainsi que du rôle croissant de l'intelligence artificielle dans les relations entre administration et administrés.

B CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU – OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE (SESSIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES)

Conseil des droits de l'Homme de l'ONU

La Représentation permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a participé aux trois sessions ordinaires du Conseil des droits de l'Homme : 52^{ème} session (février-avril), 53^{ème} session (juin-juillet) et 54^{ème} session (septembre-octobre).

Dans le cadre de la 52^{ème} session, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ est intervenue à l'occasion du segment de haut-niveau. Alors que l'année marquait les 75 ans de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, elle a tout d'abord rappelé l'importance de ce texte et la nécessité de défendre les principes qu'il promeut et qui sont encore trop souvent bafoués.

Monaco, qui n'est pas membre du Conseil, a néanmoins soutenu 39 résolutions, tant sur des sujets thématiques (nouvelles technologies et droits de l'Homme, promotion d'une éducation de qualité, élimination de la discrimination et des violences à l'égard des femmes, droits des personnes handicapées, droits de l'enfant...) que concernant des situations préoccupantes des droits de l'Homme dans certains pays.

À cet égard, le Conseil a adopté une résolution condamnant le transfert forcé de civils, et notamment d'enfants, d'Ukraine vers la Russie et reconduisant d'un an le mandat de la Commission chargée d'enquêter sur les violations des droits humains commises en Ukraine. Il a également renouvelé le mandat du Rapporteur spécial relatif à la situation des droits de l'Homme en Russie.

2

Protection des personnes vulnérables et lutte contre les discriminations

A PROMOTION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Comité International de la Croix-Rouge (CICR)

En février, S.E. Mme Carole LANTERI a rencontré Mirjana SPOLJARIC EGGER, nouvelle Présidente du Comité International de la Croix Rouge. À cette occasion, il a été rappelé l'engagement de la Principauté en matière de promotion et de protection du droit international humanitaire.

En décembre, Isabelle ROSABRUNETTO a signé, au siège du CICR, le nouveau plan triennal de soutien au mouvement pour la période 2024-2026, conformément à la Convention signée à Genève le 23 mai 2018 entre le Gouvernement Princier et le CICR.

Le soutien financier est spécifiquement dédié aux opérations conduites dans le cadre des conflits qui perdurent et à un programme de réadaptation physique mené au Mali.

B PROTECTION DES DEMANDEURS D'ASILE, DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE

2^{ème} Forum mondial sur les réfugiés

Du 13 au 15 décembre, la Principauté a participé au 2^{ème} Forum Mondial sur les Réfugiés à Genève, organisé par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR). Cette édition avait pour objectif de mesurer les progrès réalisés depuis le 1^{er} Forum de 2019 et de permettre aux gouvernements et autres parties prenantes d'annoncer de nouveaux engagements.

Monaco a décidé de concentrer son action sur l'accès des personnes réfugiées à l'enseignement supérieur, ainsi que leur participation à la réalisation des objectifs de développement. Ainsi, le Gouvernement Princier s'est engagé à poursuivre l'initiative RECAPREF (projet pilote de formation et d'insertion professionnelle des réfugiés et déplacés internes en Afrique de l'Ouest et du Centre) à partir de 2025, dans le cadre de la stratégie « 15 par 30 » du HCR visant à atteindre 15% de réfugiés inscrits dans l'enseignement supérieur d'ici 2030.

La Principauté s'est aussi engagée en faveur de la Maison des Libertés académiques, un programme d'accès des étudiants réfugiés à Sciences Po Paris.

Enfin, ce 2^{ème} Forum a été l'occasion de rappeler l'attachement de la Principauté à la participation plus systématique, inclusive et significative des réfugiés, comme le montrent ses actions au travers de sa politique de coopération en faveur des objectifs du Pacte mondial pour les Réfugiés et de l'approche par les droits.

C PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES AU CONSEIL DE L'EUROPE

Un accord entre le Conseil de l'Europe et Monaco porte sur une contribution en faveur du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025).

D PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Les 28 et 29 mars, Monaco a participé à la 7^{ème} réunion plénière du CDENF qui s'est tenue à Reykjavik, en Islande. Lors de cette session, le CDENF a notamment approuvé des lignes directrices visant à renforcer les systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants. Les thématiques d'une justice et des services de santé adaptés aux besoins des enfants et celle des droits des enfants migrants ont également été abordées.

Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)

Monaco a participé aux 37^{ème}, 39^{ème} et 40^{ème} réunions du Comité de Lanzarote. Ces réunions permettent d'éclairer les États membres sur l'interprétation évolutive qui peut être donnée à un

article de la Convention et d'organiser des activités de renforcement des capacités sur des enjeux spécifiques liés à la mise en œuvre de la Convention. Les thématiques suivantes ont été notamment abordées : les délais de prescription des infractions sexuelles ; l'âge légal pour entretenir des relations sexuelles ; la prise en considération de la parole des survivants ; le développement des maisons dites "Barnahus".

E PROTECTION DES DROITS DES FEMMES

La Principauté a maintenu son aide financière en faveur de programmes internationaux pour la protection des femmes au sein du Conseil de l'Europe, de l'ONUDI et de l'UpM, et a poursuivi ses actions de coopération auprès des pays partenaires en favorisant l'éducation des filles et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

Au Conseil de l'Europe

Sommet de Reykjavik (GT-SOM4)

Les 16 et 17 mai, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, accompagnée de l'Ambassadeur Gabriel REVEL, a participé au 4^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, organisé par la présidence islandaise à Reykjavik.

A cette occasion, les Chefs d'État et de Gouvernement des 46 États membres ont réaffirmé leur engagement en faveur des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'Homme, démocratie et état de droit.

Dans cet esprit, la Déclaration de Reykjavik pour la démocratie a été adoptée. Ce texte souligne notamment le rôle pionnier du Conseil de l'Europe à travers la Convention d'Istanbul dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, sujet toujours aussi sensible face aux nouvelles formes de violence à l'égard des femmes et des groupes vulnérables, générées et amplifiées par les technologies numériques.

Enfin, l'hémicycle a réaffirmé l'importance de l'égalité de genre, en particulier la participation effective des femmes aux processus décisionnels, publics et privés, pour la prééminence du droit, de la démocratie et du développement durable.



Sommet de Reykjavik ©DR

Aux Nations Unies

Organisation des Nations Unies à New York

a) 67^{ème} Commission de la condition de la Femme (CSW)

S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, a participé à la 67^{ème} session de la Commission de la condition de la femme, dont le thème était « *L'innovation et l'évolution technologique, et l'éducation à l'ère du numérique aux fins de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles* ».

Il a été rappelé à cette occasion les actions de la *Coalition d'action sur l'innovation et la technologie pour l'égalité des sexes* ainsi que l'élaboration d'un pacte numérique mondial qui sera proposé à l'adoption en 2024 au Sommet de l'Avenir.

Au cours de cette session, Monaco s'est joint à la déclaration sur les droits des femmes de l'Union européenne et du *Groupe d'amis pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles*. Enfin, à l'initiative de la délégation monégasque, les conclusions agréées de la 67^{ème} session ont mis en exergue les violences auxquelles doivent faire face les femmes dans la vie publique et dans le sport.

La Mission a pris part également à divers événements parallèles dont un atelier organisé par l'OIF sur l'éducation des femmes au numérique. De même, Monaco a participé à un atelier portant sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile, organisé conjointement par le Conseil de l'Europe et l'Islande.

Par ailleurs, une réunion organisée par ONU Femmes et le Comité International Olympique s'est tenue à la Mission permanente de la Principauté de Monaco. Mme Lydia NSEKERA, membre du CIO et Présidente de la *Commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion*, a annoncé le lancement d'une nouvelle initiative conjointe pour faire progresser l'égalité des genres et prévenir la violence sexiste dans le sport. Enfin, la Principauté a été remerciée pour le soutien financier apporté à l'entité du système onusien pour la promotion de la femme.

b) 78^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU

Le 17 septembre, la Mission permanente de Monaco auprès de l'ONU a participé à un événement de l'initiative « *spotlight* », sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Amina J. MOHAMMED et en présence de Natalie PORTMAN, actrice et activiste. L'initiative « *spotlight* » est un partenariat pluriannuel entre l'UE et l'ONU. Lancée il y a 6 ans, elle attire l'attention sur toutes les formes de violence fondées sur le genre et s'appuie sur une campagne numérique de sensibilisation #WithHer.

Par ailleurs, Monaco s'est joint à la déclaration de l'UE sur la promotion des droits des femmes en Troisième Commission et à la déclaration de l'UE sur « *Femmes, Paix et sécurité* » présentée au Conseil de Sécurité en octobre.

A l'Office des Nations Unies à Genève

Sessions du Conseil des droits de l'Homme

S.E. Mme Carole LANTERI a coparrainé plusieurs résolutions et s'est associée aux déclarations portant sur les discriminations et la violence à l'égard des femmes et des filles, le sexisme dans le sport ou encore la situation préoccupante des droits de l'Homme dans un certain nombre de pays. La Mission permanente a pris part également à différents débats dont celui concernant les violences à l'égard des femmes et des filles dans la sphère publique et politique.

En février Monaco a participé à un débat organisé par le *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW). Ce Comité entend élaborer, d'ici deux ans, une recommandation générale sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décisions.

Enfin, comme chaque année, la Mission a pris part à la Journée internationale de la femme.

À l'Union pour la Méditerranée

Forum annuel de l'UpM et de l'ONUDI : Women Business Forum

Monaco est membre de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) depuis 2003 et de l'Union pour la Méditerranée (UpM) depuis 2008.

Le 12 octobre, Monaco a participé au *Women Business Forum* à Tunis. La thématique de ce Forum annuel portait sur l'autonomisation des femmes dans l'industrie et l'innovation, en lien avec l'Objectif de Développement Durable n° 5 de l'ONU. La Principauté a présenté à cette occasion l'avancée du projet qu'elle soutient avec l'ONUDI et l'UpM : « *Promouvoir l'Autonomisation des Femmes pour un Développement Industriel Inclusif et Durable dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)* ». Depuis 2020, Monaco participe à l'initiative pilote menée en Tunisie, qui vise à renforcer l'accès, sur le marché national et international, d'entreprises féminines créatrices de produits cosmétiques et parapharmaceutiques à base de produits naturels.

Les actions bilatérales de Monaco

Diverses réunions et conférences concernant la promotion des droits des femmes et l'égalité des chances ont été organisées en Espagne.

En avril, S.E. Mme Catherine FAUTRIER, Ambassadeur de Monaco en Espagne, a rencontré Mme Alejandra FERNANDEZ, fondatrice de l'association espagnole *Junior Female Leader* dont l'objet est de promouvoir l'accession et l'implication des jeunes femmes en politique.

Monaco a participé par la suite à la conférence organisée par cette association et le Gouvernement espagnol sur le thème de « *La politique extérieure féministe* », en présence de S.E. Mme Maria ZAVALA, Ambassadrice pour la Politique Extérieure Féministe.

En mai, S.E. Mme FAUTRIER a pris part à la conférence organisée par l'association franco-espagnole *Mujeres Avenir* sur l'évolution des lois relatives à la parité dans le domaine professionnel et à une réunion de travail, en octobre, en vue de préparer la 7^{ème} conférence internationale « *Femmes et Diplomatie* » en 2024.

De même, elle a participé à la préparation de la 3^{ème} conférence dans le cadre de la Journée Internationale de la Femme. Cette Conférence portera sur la réalisation de l'ODD17 de l'Agenda 2030 et sera intitulée « *Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser l'alliance mondiale pour le développement durable* ».

F LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) et Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation

En avril 2023, à la suite du rapport du Conseil de l'Europe sur Monaco publié en juin 2022, une table-ronde intitulée « *Prévenir et combattre le racisme et l'intolérance à Monaco* » a été organisée par l'ECRI et le Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation. Cet événement a réuni notamment des représentants des autorités nationales et des membres d'organisations de la société civile. L'objectif de cette table-ronde était d'aborder les politiques monégasques d'inclusion concernant les personnes LGBT+, les personnes de nationalité étrangère, la lutte contre le discours de haine en ligne ainsi que le renforcement des prérogatives du Haut-Commissariat.

Suivi des engagements internationaux de Monaco

Cette année, outre le Groupe d'experts de l'ECRI précité, divers mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe ont effectué des visites en Principauté. Il en est ainsi du Groupe d'experts contre la traite des êtres humains (GRETA) en juillet, du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) en octobre et du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) en novembre.

a) Groupe d'Experts sur la Lutte Contre la Traite des Etres Humains du Conseil de l'Europe (GRETA)

Du 5 au 7 juillet, une délégation du GRETA a effectué une visite d'évaluation à Monaco dans le cadre du 3^{ème} cycle d'évaluation portant sur l'accès des victimes de la traite à la justice et à des recours effectifs. Le GRETA a également examiné comment les principales recommandations formulées dans son rapport d'évaluation des 1^{er} et 2^{ème} cycles combinés ont été mises en œuvre.

Au cours de cette visite, les experts du GRETA se sont entretenus avec divers services administratifs, la Direction des Services Judiciaires ainsi que la Délégation interministérielle pour la protection et la promotion des droits des femmes. La délégation du GRETA a également rencontré des membres des forces de l'ordre et du Parquet général et des juges.

Des réunions ont été organisées avec le Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, des membres du Conseil National, des représentants d'organisations non gouvernementales et de syndicats, ainsi qu'avec des membres de l'Ordre des Avocats.

Le GRETA adoptera son rapport final en 2024.

b) Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW)

En juillet, Monaco a transmis son rapport sur l'application de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW).



Délégation d'experts du GREVIO à l'occasion d'une visite d'évaluation thématique © Stéphane Danna - Direction de la Communication

c) Groupe d'Experts sur la Lutte Contre la Violence à l'Égard des Femmes et la Violence Domestique du Conseil de l'Europe (GREVIO)

Du 2 au 5 octobre, une délégation du GREVIO a effectué une visite d'évaluation thématique. Ce cycle a porté sur les lois et politiques nationales apportant «soutien, protection et justice aux femmes victimes de violence».

Lors de la session d'ouverture tous les participants ont pu échanger avec les experts du Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre, en Principauté, des dispositions de la Convention sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Par la suite, la Délégation du GREVIO a organisé des entretiens avec des services administratifs, la société civile et le Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

Le GREVIO publiera son rapport en juin 2024.

Par ailleurs, Monaco a pris part à la 15^{ème} réunion du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul qui s'est déroulée à Strasbourg, le 5 décembre. Cette réunion a notamment été l'occasion d'échanger sur les suites liées à la ratification de ladite Convention par l'Union européenne. Une discussion thématique a porté également sur les féminicides ainsi que sur la définition des violences adoptée par les différents États membres.

AUTRES DOMAINES D'ENGAGEMENT

1 Santé

A ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

76^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé

Une délégation conduite par S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a pris part à la 76^{ème} Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui s'est tenue à Genève du 21 au 30 mai 2023.

Cette année, le débat général avait pour thème «75 ans de l'OMS : sauver des vies, agir en faveur de la santé pour tous».

A l'occasion de cet anniversaire, la Principauté a rappelé qu'elle était devenue membre de l'OMS dès la 1^{ère} Assemblée mondiale et s'engage depuis, tant politiquement que financièrement, aux côtés de l'Organisation pour la soutenir dans la réalisation de son mandat.

A cet égard, Monaco a félicité l'OMS pour ses travaux visant à renforcer les actions en faveur de la Couverture Sanitaire Universelle et a confirmé son appui aux initiatives de l'OMS dans ce domaine.



La Délégation monégasque à la 76^{ème} AMS de l'OMS ©DR

La Principauté est également intervenue sur le point relatif à l'éradication de la poliomyélite. En effet, depuis 20 ans, Monaco soutient l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite et en est un des premiers bailleurs de fonds, per capita.

Par ailleurs, la délégation monégasque a activement participé aux discussions relatives au renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires. A ce titre, le conflit en Ukraine, constituant une urgence tant sur le plan sanitaire qu'humanitaire, a fait l'objet de longues discussions. Monaco a réitéré son message de solidarité à l'égard du peuple ukrainien et a ainsi soutenu, aux côtés de 80 autres États membres, une décision présentée par l'Ukraine.

En outre, fort de son engagement en faveur de la reconnaissance des menaces environnementales qui pèsent sur la santé humaine, Monaco a également soutenu une résolution relative à l'impact des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine.

9^{ème} Réunion de haut niveau des petits pays de l'OMS Europe

Une délégation menée par M. Alexandre BORDERO, Directeur de l'Action Sanitaire, a participé à la 9^{ème} réunion des petits pays de l'OMS Europe qui a eu lieu au Luxembourg, du 10 au 12 mai.

A l'occasion de cette session, les échanges ont notamment porté sur l'économie de la santé et du bien-être, l'accès aux médicaments et le renforcement des ressources humaines. Le Directeur est intervenu, dans le cadre des tables rondes, pour exposer les actions nationales de lutte contre les maladies non transmissibles et en faveur de la santé mentale.

Réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a participé à une réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, qui s'est tenue le 20 septembre, en marge du Débat général de la 78^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies.

Ouvrant les débats, le Président de l'Assemblée Générale a présenté la pandémie de COVID-19 comme un des défis mondiaux les plus pressants de notre époque et a souligné que son impact sur les économies et les systèmes de santé perdurerait encore pendant des années.

Lors de son intervention, le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération a rappelé qu'il appartenait aux États membres de tirer les leçons de cette expérience, la crise ayant démontré à quel point les sociétés étaient interconnectées. Elle a également précisé que la solidarité internationale est un prérequis pour pouvoir mettre en œuvre, de façon efficace, une stratégie de lutte contre les urgences sanitaires.

Au terme de cette réunion, les États membres ont approuvé une déclaration politique qui appelle à renforcer la coopération internationale en s'appuyant sur les agences de l'ONU, au premier rang desquelles l'OMS, et à garantir un accès « rapide, durable et équitable » aux vaccins, aux diagnostics et aux traitements.

73^{ème} Comité régional de l'OMS pour l'Europe

La 73^{ème} session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe s'est tenue du 24 au 26 octobre, à Astana, au Kazakhstan.

Au cours de ces trois jours, les délégations des 53 États membres de la région européenne de l'OMS, ainsi que les représentants d'organisations partenaires et de la société civile ont dressé le bilan de la situation sanitaire en Europe. Les participants ont également échangé sur l'orientation des activités à venir du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS.

Cette 73^{ème} session a été marquée par de vifs débats sur l'impact des conflits armés sur la santé des populations en Ukraine, en Israël et en Palestine. A ce titre, le Directeur Régional de l'OMS pour l'Europe, a lancé un appel pour la paix, soulignant que la paix est « *le remède dont la région a le plus besoin aujourd'hui* ».

La délégation monégasque menée par S.E. Mme Carole LANTERI a réaffirmé le soutien du Gouvernement Princier au cadre d'action qui vise à trouver des solutions durables aux difficultés rencontrées par les personnels de santé et d'aide à la personne en Europe. La délégation monégasque est également intervenue dans le cadre du débat relatif à la gouvernance et au leadership de la région européenne de l'OMS.

2 | Sécurité alimentaire

Au cours de l'année 2023, S.E. Mme Anne EASTWOOD, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté auprès des organisations internationales basées à Rome, a pris part aux travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et du Programme Alimentaire Mondial.

A 172^{ème} ET 173^{ème} SESSIONS DU CONSEIL DE LA FAO

La Principauté de Monaco a pris part, en qualité de membre observateur, aux travaux de la 172^{ème} session du Conseil de la FAO.

Cette session a été particulièrement marquée par les discussions, à l'appui d'un rapport du secrétariat de la FAO, autour des défis à la sécurité alimentaire mondiale et de leurs principales causes, liées aux guerres et conflits en cours, aux chocs économiques et au changement climatique. L'impact de la guerre en Ukraine sur la production céréalière et les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires a une nouvelle fois été au cœur des débats.

Monaco, à l'instar de nombreux autres pays, s'est aligné sur les déclarations de l'Union Européenne pour souligner la contribution positive de l'Initiative Céréalière de la Mer Noire et appeler à sa poursuite sans obstacle ni restriction, ainsi que pour réitérer l'engagement des États à travailler avec la FAO et ses partenaires pour faire face à cette crise. Ces débats se sont achevés par l'adoption, par vote, de deux décisions en ce sens, portées par les États-Unis.

À la 173^{ème} session du Conseil de la FAO, Monaco a également participé en qualité d'observateur.

B 43^{ème} CONFÉRENCE DE LA FAO

Du 1^{er} au 7 juillet, la Principauté de Monaco a pris part, à Rome, à la 43^{ème} session de la Conférence de la FAO.

Au cours de Cette Conférence, qui réunit tous les deux ans l'ensemble des États membres de la FAO, les débats se sont focalisés sur la gestion des ressources en eau, problématique désormais incontournable dans le contexte du changement climatique,



S.E. Mme Anne EASTWOOD à la 43^{ème} session de la Conférence FAO du 1^{er} au 7 juillet 2023

ainsi que sur la situation de l'alimentation et de l'agriculture au niveau mondial, marquée par une forte augmentation de l'insécurité alimentaire.

A cette occasion, M. QU Dongyu a été réélu au poste de Directeur Général, pour un nouveau mandat de quatre ans.

C 50^{ème} COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Du 10 au 13 octobre, la Principauté de Monaco, en sa qualité de membre, a pris part aux travaux de la 50^{ème} session du Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) sur le thème « *Coordonner l'action face à la crise alimentaire mondiale – l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2022* ».

Suivi cette année par 124 membres et près de 1.700 participants, ce Comité est la plateforme internationale qui permet à toutes les parties prenantes (gouvernements, organismes internationaux et régionaux et société civile) de travailler ensemble à des recommandations et orientations, visant à assurer le droit de tous à une alimentation appropriée.

Présenté en début de session, le rapport annuel « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde » (SOFI 2022) évalue à 828 millions le nombre de personnes qui ont souffert de la faim en 2021. Malgré des efforts politiques et humanitaires coordonnés, ce chiffre représente une augmentation de 150 millions depuis 2020 et l'insécurité alimentaire grave s'est encore accrue, atteignant désormais 11,7 % de la population mondiale.

La pandémie de Covid-19, les effets du changement climatique et la multiplication des conflits dans le monde sont venus aggraver la crise systémique préexistante, qui appelle désormais des réponses urgentes pour espérer atteindre l'objectif « Faim Zéro » inscrit à l'Agenda 2030.

D 174^{ème} SESSION DU CONSEIL DE LA FAO

Du 4 au 8 décembre, la Principauté a pris part, en qualité d'observateur, à la 174^{ème} session du Conseil de la FAO.

A cette occasion, les États Membres ont évoqué les enjeux cruciaux face à la multiplication des crises et des conflits mondiaux et ont également établi les priorités budgétaires pour la période 2024-2025. Dans une approche qui se veut innovante, le Conseil de la FAO a notamment approuvé la création d'un « Bureau des Jeunes et des Femmes », une première au sein du Système des Nations Unies, reconnaissant ainsi leur rôle essentiel dans la transformation durable des systèmes agroalimentaires.

Cette 174^{ème} session a été marquée par l'adoption d'une décision relative à la situation dans la bande de Gaza, appelant à une trêve humanitaire prolongée devant conduire à la cessation des hostilités au regard du contexte humanitaire dramatique dans cette zone.

Dans le prolongement des précédentes sessions, le Conseil a également adopté une décision sur l'impact de la guerre en Ukraine, réitérant notamment son appel à la cessation immédiate des attaques contre les infrastructures agricoles et énergétiques essentielles dans ce pays.

La Principauté s'est associée à plusieurs déclarations prononcées par l'Union européenne portant sur les questions relatives à la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture et à des problèmes connexes, des activités courantes et futures de l'Organisation ainsi que sur les travaux des différents comités de la FAO.

E PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

Dans le cadre de sa stratégie de lutte contre la faim (ODD n°2), le Gouvernement Princier a rejoint la Coalition pour l'alimentation scolaire dès son lancement en 2021. C'est dans ce contexte que la Principauté a été conviée à cette 1ère Réunion mondiale de la Coalition qui a eu lieu à Paris en octobre.

Organisée par la France et la Finlande, cette réunion avait pour objectif de mettre en exergue la mobilisation et les engagements des membres de la coalition en faveur de l'alimentation scolaire et apporter des solutions solidaires et innovantes pour accélérer les efforts en faveur des cantines scolaires.

La conférence, qui avait pour thème « *Investir dans les générations futures : capital humain, systèmes alimentaires et action contre le changement climatique par le biais de l'alimentation scolaire* » a été ouverte par Chrysoula ZACHAROPOULOU, Secrétaire d'État français chargé du Développement, de la Francophonie et des Partenariats Internationaux et par Cindy McCAIN, Directeur du Programme Alimentaire Mondial.

Par le biais d'un message vidéo, S.A.S. le Prince Souverain a appelé les partenaires de la Coalition à se mobiliser pour accélérer les investissements dans les cantines scolaires, celles-ci constituant un puissant levier de développement dans la mesure où elles favorisent la scolarisation des enfants - notamment des filles, contribuent à la réussite scolaire, et participent à la vitalité de l'économie locale. Il a également insisté sur le fait que l'école devait être le lieu de tous les droits : le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à un avenir, mais aussi le droit à l'alimentation.

3 | Éducation, Culture et Sport

A L'UNESCO

L'année a été marquée par la tenue d'un certain nombre de conférences internationales, réunions et événements auxquels la Principauté de Monaco a participé :

16^{ème} session du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Paris, 7-10 février 2023), ainsi que la 9^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (6-8 juin 2023)

Monaco a notamment soutenu la Déclaration commune, au nom du Groupe francophone à l'UNESCO, sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'environnement numérique. Cette Déclaration mettait en avant les priorités suivantes : la promotion du multilinguisme dans l'environnement numérique, l'accessibilité du numérique pour tous et le renforcement des industries culturelles et créatives.

La Principauté a été saluée par le Secrétaire de la Convention au titre des États qui contribuent au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et remerciée pour ce soutien continu.

216^{ème} Conseil Exécutif (Paris, du 10 au 24 mai 2023)

Monaco a plaidé en faveur d'un financement pérenne de la Commission Océanographique intergouvernementale notamment pour la mise en œuvre de la Décennie pour les Sciences océaniques. Lors de ce Conseil, la Principauté de Monaco a co-parrainé plusieurs décisions portant sur la *lutte contre le racisme et les discriminations dans et par le sport*, proposée par le Brésil, la *Conférence de Naples sur le patrimoine culturel au XXI^{ème} siècle*, proposée par l'Italie et enfin la proposition mexicaine de proclamer 2025 Année internationale des sciences et technologies quantiques.

La 7^{ème} Conférence des Ministres du Sport et de l'éducation physique MINEPS 7 (Bakou Azerbaïdjan, du 26 au 29 juin 2023)

La Délégation Permanente a pris part à la 7^{ème} Conférence mondiale des ministres de l'éducation physique et des sports, MINEPS 7, en juin 2023 à Bakou, Azerbaïdjan. Cette conférence a lancé l'alliance *En forme pour la vie* (Fit for Life) afin de maximiser le potentiel du sport et de l'éducation physique pour faire face aux multiples crises contemporaines.

La 5^{ème} Conférence Générale extraordinaire (Paris, les 29 et 30 juin 2023)

Cette session a été convoquée pour permettre la réintégration des États-Unis d'Amérique lors de la 42^{ème} Conférence générale qui s'est tenue au mois de novembre. La Principauté de Monaco a soutenu le projet de résolution, aux côtés de 106 autres États, pour une réintégration pleine et entière des USA en tant qu'État membre de l'UNESCO, selon le plan financier proposé pour ce retour. Au terme de cette session, S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER, s'est exprimée au nom de la Principauté afin de féliciter la Directrice générale pour son engagement de longue date, qui a conduit à l'aboutissement de ce processus et pour saluer l'adoption de la résolution à une très large majorité.

45^{ème} session du Comité du patrimoine mondial (Riyad - Arabie Saoudite – du 10 au 25 septembre 2023)

La Délégation a participé à cette 45^{ème} session, qui a notamment permis d'inscrire 42 nouveaux sites à la liste du patrimoine mondial (sur 50 dossiers de candidature), dont 33 sites culturels et 9 sites naturels.

217^{ème} Conseil Exécutif (Paris, du 4 au 18 octobre 2023)

Monaco s'est associé à 3 déclarations lors des examens relatifs aux :

- Actions et programme d'aide d'urgence de l'UNESCO pour l'Ukraine, demandant la fin des attaques russes et le retrait des troupes russes en Ukraine
- Suivi de la situation en République autonome de Crimée
- Une décision portant sur « l'UNESCO et l'océan » insistant notamment sur la nécessaire augmentation du financement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).



S.E. Mme Anne-Marie BOISBOUVIER et S.E. M. Philippe ORENGO à la COP dopage - UNESCO

9^{ème} Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (Paris, 26 et 27 octobre 2023)

La Principauté de Monaco a participé à la 9^{ème} conférence des États parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Les débats ont notamment porté sur le renforcement de l'impact de la Convention en tant qu'instrument de droit public international dans le domaine de l'éthique et de l'intégrité du sport.

42^{ème} session de la Conférence Générale (Paris, du 7 au 22 novembre 2023)

Cette Conférence était la première depuis le retour des États Unis d'Amérique et s'est tenue dans un contexte géopolitique tendu, notamment en raison des événements au Proche-Orient.

La conférence a adopté le principe d'une étude sur l'opportunité d'un instrument normatif sur l'éthique des neuro-technologies. Cette étude devrait permettre l'adoption d'un texte international sur cette question en 2025.

Le discours de politique générale prononcé par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement – Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération était axé sur les sujets de coopération avec l'Organisation ; en particulier les océans et le sport ont été mis à l'honneur dans cette intervention.

La Principauté a également :

- Coparrainé le projet de résolution sur l'olympisme et les valeurs de l'UNESCO ;
- Coparrainé le projet de résolution sur l'action de l'UNESCO en Ukraine ;
- Soutenu la déclaration commune faite par l'Union européenne en ouverture de la Conférence générale, qui proposait des pistes d'action pour renforcer le multilatéralisme.

En parallèle de la Conférence Générale a eu lieu le 13^{ème} Forum des Jeunes. Une jeune Monégasque, étudiante dans le domaine des relations internationales y a représenté Monaco.

En marge de la 42^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, Monaco a participé à un événement intitulé « Patrimoine mondial marin de l'UNESCO : Symboles d'espoir dans un océan en mutation ». Cet événement a été l'occasion de témoigner de l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur du programme « Patrimoine mondial marin » de l'UNESCO.

Hommage au Professeur Yves Coppens en coopération avec le Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco Paris le 12 décembre 2023

Le 12 décembre au siège de l'UNESCO à Paris, un hommage a été rendu, en présence de S.A.S. le Prince Albert II et du Directeur Général Adjoint de l'UNESCO, M. XING Qu, au Professeur Yves COPPENS, Président du Comité scientifique international du Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco, disparu le 22 juin 2022.

Cet événement, organisé conjointement par la Délégation de la Principauté de Monaco, le Musée d'Anthropologie Préhistorique de Monaco et l'UNESCO a rassemblé de nombreuses personnalités qui ont évoqué leurs recherches et ont livré d'émouvants témoignages liés au Professeur COPPENS.

Cet événement a ainsi permis d'offrir un nouvel éclairage sur les travaux en cours dans la recherche archéologique, menés notamment par l'UNESCO (Programme HEADS et Centre Sesame), et sur l'implication de Monaco au sein de la coopération internationale scientifique.

Interview de S.A.S. la Princesse de Hanovre dans le cadre de Son mandat d'Ambassadeur de bonne volonté

S.A.R. la Princesse de Hanovre, en Sa qualité d'Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO pour l'éducation des femmes et des filles, a réitéré Son engagement dans un entretien² mettant notamment en lumière les 60 ans de l'association monégasque qu'Elle préside, l'AMADE.

² L'entretien est disponible à l'adresse suivante : <https://www.unesco.org/fr/articles/60-ans-dengagement-de-sar-la-princesse-de-hanovre-en-faveur-des-enfants-les-plus-vulnérables-travers>



Princesse Caroline - UNESCO

B ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE DANS LES ZONES DE CONFLIT - FONDATION ALIPH

Dans le cadre de son partenariat avec la Fondation ALIPH pour le biennium 2022-2023, le Gouvernement Princier a apporté un appui, tant politique que financier, à la réalisation de deux projets :

- Une intervention d'urgence pour le musée des Beaux-Arts et le musée archéologique d'Odessa afin d'assurer une mise en sécurité de leurs œuvres,
- La préservation du patrimoine documentaire au Mali : ce projet "Archives du savoir" a visé la conservation des collections de manuscrits et de documents historiques ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation.

C FONDATION AUSCHWITZ-BIRKENAU

S.E. M. Lorenzo RAVANO a représenté la Principauté à la 13^{ème} réunion du Comité international de la Fondation qui s'est tenue le 25 octobre 2023 à Varsovie et qui a permis de présenter un rapport exhaustif des activités. Ont particulièrement été évoqués les projets de préservation du site ainsi que le développement de l'application permettant les visites virtuelles du camp. Monaco a maintenu son appui à ce projet de visites virtuelles.

Cette réunion se tenant peu après les attaques perpétrées par le Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, le Directeur du musée d'État d'Auschwitz, a lancé un appel à la libération des otages israéliens détenus à Gaza.

D LE SPORT

Journée Internationale du Sport pour le Développement et la Paix (6 avril 2023)

Le 5 avril, une réception conjointe s'est tenue à la Mission Permanente de Monaco à l'ONU en présence de Peace & Sport, l'ONG marocaine *TIBU Africa* (organisation qui utilise le sport comme vecteur d'autonomisation et d'insertion professionnelle pour les jeunes filles et les femmes au Maroc) et les Missions permanentes du Maroc et du Qatar. A cette occasion, un message vidéo de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, pour la campagne « *White Card* » de Peace & Sport a été diffusé.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, la Mission s'est associée à l'ONU et au Qatar pour co-organiser la célébration de ladite Journée à l'ONU. Le thème choisi cette année était « *Scoring for People and the Planet* ».

Plusieurs événements ont ainsi eu lieu le 6 avril, à savoir :

- Évènement virtuel organisé par le Département des affaires économiques et sociales sur les interconnexions entre le sport et les trois dimensions du développement durable : S.E. Mme Isabelle PICCO est intervenue dans le panel consacré à la dimension environnementale et a notamment mis en lumière les efforts du secteur sportif, et notamment du CIO pour réduire son impact environnemental et être neutre en carbone. Le Président-Fondateur de Peace & Sport, M. Joël BOUZOU, a prononcé les remarques de conclusion en mettant notamment l'accent sur l'apport inégalé du sport pour transmettre aux enfants et aux jeunes des valeurs de paix et pour soutenir leur inclusion sociale.

- Célébration à l'ONU : Un message pré-enregistré du Vice-Président de Peace & Sport, M. Didier DROGBA, a été diffusé. Les panels successifs ont abordé la protection des athlètes, l'égalité des genres dans le sport, l'inclusion sociale et l'action climatique. L'Ambassadeur de Monaco s'est, pour sa part, félicitée de la reconnaissance croissante de la contribution du sport au développement durable (dans la Déclaration politique du Programme à l'horizon 2030 et dans plusieurs autres documents négociés de l'ONU) et a rappelé l'importance des actions de la société civile, qui représentent de façon concrète la mise en œuvre des engagements pris et de la vision forgée à l'ONU.
- Évènement organisé par le Qatar et diffusion d'un épisode d'une mini-série documentaire intitulée « *Beyond the Cup* » (sur la durabilité de la dernière Coupe du monde de la FIFA). A cette occasion, Monaco a souligné son engagement en sa qualité de co-président du Groupe des amis du sport pour le développement durable depuis 2010 et l'importance d'investir dans le sport pour accompagner la réalisation des Objectifs de développement durable.

Tous les événements susmentionnés ont assuré une excellente visibilité pour la Principauté. Le rôle joué par Monaco lorsque l'Assemblée Générale a proclamé cette Journée internationale en 2013 a été rappelé à plusieurs reprises.

Résolution sur la Trêve Olympique

Le 21 novembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution consacrée à l'« *Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique* », qui demande aux États Membres d'observer la Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies pendant la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des Jeux de la XXXIII^{ème} Olympiade au septième jour suivant la clôture des XVII^{èmes} Jeux paralympiques, qui se tiendront à Paris en 2024.

Présentée par la France, cette résolution, qui est traditionnellement adoptée par consensus (depuis 30 ans), a été adoptée cette année par 118 voix et 2 abstentions (Russie et Syrie). La Russie ayant dénoncé la politisation du sport.

Plusieurs autres points ont été discutés lors des consultations, notamment les enjeux environnementaux. En effet, les Jeux de Paris devraient réduire de moitié les émissions carbone par rapport à la moyenne des Jeux de Londres en 2012 et de Rio en 2016.

4

Affaires francophones

L'année a été marquée par la tenue de la 44^{ème} session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Yaoundé (Cameroun) les 4 et 5 novembre. Une délégation conduite par Mme Isabelle ROSABRUNETTO y a pris part.

Placée sous le thème de la bonne gouvernance au service de la stabilité politique, de la prospérité économique et sociale et du rayonnement culturel dans l'espace francophone, cette Conférence a permis aux délégations présentes d'échanger sur la façon dont l'OIF peut accompagner les États en rupture démocratique.

Ainsi, au cours de son intervention, le Directeur Général a déclaré que le thème de cette réunion était, plus que jamais, au cœur des préoccupations, face à l'escalade des conflits et la multiplication des crises, précisant que le sort de centaines de milliers de citoyens francophones était tributaire de la façon dont est, et sera traitée, la question de la gouvernance dans leur pays.



44^{ème} Conférence ministérielle de la Francophonie

Les États et Gouvernements membres ont également adopté la programmation 2024-2027 de l'OIF qui opère un recentrage de ses activités sur les 3 axes suivants : la langue française au service des cultures et de l'éducation, la langue française au service de la démocratie et de la gouvernance et la langue française, vecteur de développement durable.

Aussi, souhaitant témoigner de son engagement auprès de la famille francophone, la Principauté a renouvelé l'accord-cadre qui la lie à l'OIF afin de soutenir financièrement la mise en œuvre de cette nouvelle programmation.

Enfin, l'événement s'est clôturé par une cérémonie de passation de pouvoirs de la Présidence de la Conférence ministérielle entre la Tunisie, pays hôte du précédent Sommet, et la France qui accueillera le XIX^{ème} Sommet. La Délégation française a ainsi annoncé que le prochain Sommet aura lieu les 4 et 5 octobre 2024 au Château de Villers-Cotterêts, cité internationale de la langue française, sous le thème « *Créer, innover et entreprendre en français* ».

5

Union pour la Méditerranée (UpM) et Fondation Anna Lindh (FAL)

Le 4 octobre, l'Ambassade de Monaco en Belgique a participé à la réunion des Hauts Fonctionnaires de l'UpM ainsi qu'à la 72^{ème} réunion du Conseil des Gouverneurs de la Fondation Anna Lindh à Bruxelles.

La Présidente de la Fondation, la Princesse RIMALI, a souligné la poursuite du programme d'action pluriannuel qui s'articule autour des trois priorités que sont le leadership des jeunes, le « vivre ensemble » et l'éthique. L'intelligence artificielle a été présentée comme un défi pour la région méditerranéenne, notamment en matière de désinformation.

Concernant l'UpM, le mandat de l'actuel Secrétaire général de l'UpM, M. Nasser KAMEL, expirant en juin 2024, la Mauritanie devrait être candidate pour ce poste. Les réformes en cours visent la rationalisation de l'organisation et prévoient également une révision du processus de labélisation des projets.

8^{ème} Forum régional de l'UpM

Le 27 novembre, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a participé au 8^{ème} Forum régional de l'UpM à Barcelone, accompagnée de S.E. Mme Catherine FAUTRIER de même que 27 Ministres des Affaires étrangères de la région euro-méditerranéenne, dont le Prince Faisal bin FARHAN, Ministre des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite, représentant le comité ministériel, mandaté par le Sommet arabo-islamique (ligue arabe et Organisation de la coopération islamique).

L'UpM y a fêté son 15^{ème} anniversaire dans un climat tendu en raison de la situation au Moyen-Orient. A ce propos José Manuel ALBARES, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, hôte de la réunion, a déclaré que la communauté internationale devait travailler à un accord de paix qui « *concrétiserait une fois pour toute la solution des deux États, avec la création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël* ».

6 | Postes et Télécommunications

Quatrième Congrès extraordinaire de l'Union Postale Universelle

Une délégation de la Poste de Monaco menée par M. Frank FEURRA, Directeur Général, a pris part au 4^{ème} Congrès extraordinaire de l'Union Postale Universelle (UPU) à Riyad, Arabie Saoudite, du 1^{er} au 5 octobre 2023.

Pour mémoire, la tenue de cette assemblée extraordinaire avait été décidée lors du 27^{ème} Congrès de l'UPU à Abidjan en Côte d'Ivoire en 2021. Lors de cette réunion des plénipotentiaires postaux, des décisions historiques ont été prises qui auront un impact sur le secteur postal mondial, y compris des accords novateurs sur l'ouverture à un éventail plus large d'acteurs du secteur postal, des objectifs d'action climatique et des plans de modernisation des services financiers postaux.

7 | Bureau International des Expositions (BIE)

Exposition Universelle 2030

L'année fut intense pour les membres du Bureau International des Exposition qui ont dû se prononcer pour élire la ville qui accueillera l'Exposition Universelle 2030, pour laquelle trois candidats étaient en lice : Busan en République de Corée, Rome en Italie et Riyad en Arabie Saoudite. Il peut être rappelé que la Fédération de Russie a retiré la candidature de Moscou en mai 2023 et que la 172^{ème} Assemblée Générale du BIE, qui s'est tenue en juin dernier, a approuvé les conclusions de la Mission d'enquête visant à considérer la candidature d'Odessa (Ukraine) comme non-viable.

Après plus de deux années de campagnes, la ville de Riyad a été choisie à une large majorité et organisera donc l'Exposition Universelle de 2030.

Le Bureau des Affaires Spatiales de Monaco (BAS) a poursuivi ses efforts en vue de dynamiser le secteur en Principauté et établir des relations avec des organisations analogues à l'étranger.

Organisation de l'Ocean Space Forum

Le 4 avril 2023 s'est tenue au Musée Océanographique de Monaco la première édition de l'*Ocean Space Forum*, dédié à la mise en lumière des atouts du *New Space* pour répondre aux défis environnementaux, économiques et stratégiques liés à l'Océan.

Cet événement était organisé conjointement par le Bureau des Affaires Spatiales, le Centre National d'Etudes Spatiales français (CNES) et l'entreprise française Prométhée, ayant vocation à déployer des constellations de nanosatellites d'observation de la Terre.

Cette journée a réuni des acteurs publics comme privés (experts issus du monde scientifique, industriels, porteurs de solutions, représentants d'institutions maritimes françaises ou monégasques, représentants d'autorités territoriales locales) autour de tables rondes thématiques.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a notamment exposé dans ce cadre l'engagement du Gouvernement Princier en faveur de la protection de l'océan dans les instances internationales.



Les participants à l'*Ocean Space Forum* réunis sur les marches du Musée Océanographique de Monaco le 4 avril 2023 © DR

Signature d'une Convention-Cadre de partenariat avec le CNES

Le Bureau des Affaires Spatiales a engagé dès 2022 des échanges avec le Centre National d'Etudes Spatiales français (CNES). Cette collaboration fructueuse a abouti à une volonté commune d'officialiser ces relations ainsi que les domaines de coopération potentiels.

Ainsi, le 14 novembre 2023, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement - Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, et M. Lionel SUCHET, Directeur général délégué du CNES, ont signé une Convention-Cadre de partenariat. Cette convention couvre des sujets d'intérêt mutuel et vise à exploiter les technologies et solutions spatiales pour soutenir les politiques publiques, le développement économique et l'attractivité, répondre aux défis environnementaux (en particulier liés aux mers et océans) et promouvoir les connaissances scientifiques.



Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ et M. Lionel SUCHET signent une Convention de partenariat entre Monaco et le CNES le 14 novembre 2023

9 | Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

Une délégation monégasque, menée par le représentant Permanent de Monaco auprès de l'OMT, S.E. Mme Catherine FAUTRIER, a pris part à la 25^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

A cette occasion, les participants se sont accordés sur des actions concrètes visant, entre autres, à la promotion et la transition vers un tourisme plus éco-responsable ou encore visant au renforcement de la compétitivité et de la résilience du secteur du tourisme.



LES POLITIQUES EXTÉRIEURES SECTORIELLES

POLITIQUE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

1 Relations avec l'Union Européenne

A NÉGOCIATIONS RELATIVES À UN ÉVENTUEL ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE (UE)

En début d'année, Mme Isabelle COSTA a été désignée Chef négociateur en remplacement de M. Gilles TONELLI.

Conformément à la feuille de route de la Commission européenne élaborée à l'été 2022, la négociation est entrée en 2023 dans une phase décisive, avec la volonté de l'UE de finaliser le projet d'accord d'association avec Andorre, Monaco et Saint-Marin.

La délégation monégasque a ainsi pris part à plusieurs sessions de négociation au premier trimestre, tant dans un cadre bilatéral que multilatéral avec les délégations d'Andorre et de Saint-Marin. Des réunions à un niveau politique se sont également tenues telles qu'un déjeuner de travail le 4 juillet, présidé par M. Maros ŠEFČOVIC, Vice-Président de la Commission européenne, avec les chefs négociateurs des trois pays.

En outre, la Principauté a accueilli, en juin, le groupe de travail du Conseil de l'Union européenne dit « AELE », composé de représentants des États membres, du Secrétariat général du Conseil de l'UE et du Secrétariat général de la Commission européenne. A cette occasion, ils ont pu rencontrer les plus hautes autorités de l'État et s'entretenir avec les membres du Gouvernement Princier, des représentants d'entités institutionnelles ainsi que des acteurs du secteur privé.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a fait réaliser une étude prospective visant à présenter les conséquences pour la Principauté d'une éventuelle suspension des négociations avec l'Union européenne. Le rapport de synthèse de cette étude, ainsi que le rapport économique, ont été publiés le 25 juillet.

Le 14 septembre, le Gouvernement Princier et la Commission européenne sont convenus que les conditions n'étaient pas réunies dans le cadre du mandat actuel de l'Union européenne pour conclure un accord et se sont entendus pour suspendre les négociations.

Cette décision commune a été prise à la suite du constat partagé d'une impossibilité de concilier, d'une part, les principes auxquels l'UE considèrerait ne pas pouvoir déroger et, d'autre part, les limites que la Principauté avait posées du fait de ses caractéristiques géographiques, démographiques et sociales tout à fait exceptionnelles, visant notamment à maintenir les conditions de vie, de travail et de logement des Monégasques dans leur pays.

L'UE est et demeurera un partenaire privilégié de la Principauté.

Monaco souhaite poursuivre le dialogue et réfléchir, avec l'Union européenne, aux manières de renforcer cette relation étant admis que l'Union et Monaco partagent de nombreuses valeurs communes et que la Principauté continuera de défendre les valeurs portées par l'UE sur la scène internationale.

B COMMUNAUTÉ POLITIQUE EUROPÉENNE (CPE)

2^{ème} Sommet de la CPE

Une Délégation menée par S.E. M. Pierre DARTOUT³ a pris part au 2^{ème} Sommet de la Communauté Politique Européenne (CPE) qui a eu lieu le 1^{er} juin à Chisinau (Moldavie) et a rassemblé 44 Chefs d'État et de Gouvernement, ainsi que les Présidentes de la Commission européenne et du Parlement européen, le Président du Conseil européen et le Haut Représentant de l'U.E. pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité.

Ce Sommet a été l'occasion pour les dirigeants européens de renouveler leur soutien et leur unité en faveur de la paix, en présence du Président ukrainien, Volodymyr ZELENSKY.

S.E. M. DARTOUT a participé à une table ronde dédiée aux questions d'énergie et de connectivité. Il a pu évoquer les nombreux projets innovants développés en Principauté, mentionnant notamment l'expansion des boucles thalasso-thermiques.

Cette rencontre internationale de haut niveau a également été l'occasion pour le Ministre d'État de s'entretenir avec plusieurs dirigeants européens. Il a ainsi déclaré : « *La présence de Monaco parmi les 44 pays ayant répondu à l'invitation de la Moldavie est le témoignage de notre engagement au service de la paix, de la liberté et de la sécurité en Europe* ».



Le Ministre d'État et Maia SANDU Présidente de la République de Moldavie - 1^{er} juin 2023. © EPC Moldova

³ S.E. M. Pierre DARTOUT, Ministre d'État, était accompagné de S.E. M. Frédéric LABARRERE, Ambassadeur, Chef de la Mission de Monaco auprès de l'Union européenne et de Mme Isabelle COSTA, Haut-Commissaire aux Affaires européennes.

3^{ème} Sommet de la CPE

Monaco a également pris part au 3^{ème} Sommet de la Communauté Politique Européenne, qui s'est tenu le 5 octobre, sous présidence espagnole, à Grenade, dont l'objectif était de renforcer la cohésion, la coopération et le dialogue entre tous les pays européens, en vue de préserver la paix et la sécurité du continent.

Les représentants ont ainsi eu l'opportunité d'échanger sur plusieurs sujets d'intérêts communs, dont la transition numérique, l'intelligence artificielle et les questions multilatérales et géostratégiques actuelles.

Ce sommet a offert l'opportunité d'échanges informels avec les dirigeants de l'ensemble du continent européen, notamment la Présidente du Conseil des ministres italien Mme Giorgia MELONI, le Président de la Confédération suisse Alain BERSET et la Première ministre d'Islande Katrín JAKOBSDOTTIR.



La Délégation monégasque au 3^{ème} Sommet de la Communauté Politique Européenne à Grenade ©DR

C ACCORD MONÉTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

En application des dispositions de cet Accord, la Principauté de Monaco a émis, en 2023, les pièces suivantes :

- une pièce en or de 50 euros, commémorant le centenaire de la naissance du Prince Rainier III, (499 exemplaires) ;
- une pièce de 2 euros en qualité Belle Epreuve, commémorant le centenaire de la naissance du Prince Rainier III, (25.000 exemplaires) ;
- une pièce de 1 euro courante, (1.256.833 exemplaires) ;
- une pièce de 2 euros courante (1.000.000 exemplaires).

La réunion annuelle du Comité institué par l'Accord s'est tenue le 29 novembre 2023 à Monaco. Elle a été l'occasion d'échanges de vues entre les représentants de la Principauté et ceux de l'Union européenne sur divers sujets.

La délégation monégasque a fait un point sur les événements marquants intervenus durant l'année écoulée en termes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a, notamment, souligné la transformation du SICCFIN⁴ en une autorité administrative indépendante (AMSF⁵) dotée de pouvoirs élargis et d'effectifs renforcés.

La délégation monégasque a également présenté les nombreuses réformes intervenues au cours de l'année visant à mettre en conformité sa législation avec les normes élaborées par le GAFI, suite à la publication du rapport d'évaluation mutuelle de la Principauté par le Comité MONEYVAL en janvier 2023. Dans ce cadre, une réunion extraordinaire du Comité s'était tenue le 10 mai, au cours de laquelle la délégation monégasque avait présenté à la délégation européenne son plan d'action pour répondre aux recommandations de ce rapport d'évaluation.

⁴ Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers

⁵ Autorité Monégasque de Sécurité Financière

Durant cette réunion, des discussions concernant la mise à jour des annexes de l'Accord monétaire ont également eu lieu. Sur ce point, il peut être précisé que les autorités monégasques avaient déjà adopté des mesures équivalentes à l'unique texte inscrit à l'annexe B, à savoir le Règlement délégué (UE) 2023/410 de la Commission du 19 décembre 2022⁶.

Enfin, le Comité a pris acte du quota de frappe de pièces pour l'année 2024, qui s'élève à 3.761.092,72 euros et a validé le programme de frappe correspondant à l'utilisation de ce quota.

2 | Sanctions financières internationales

Les dispositions de l'Ordonnance souveraine n° 8.664 du 26 mai 2021 relative aux procédures de gel des fonds et des ressources économiques en application de sanctions économiques internationales, ont été mises à jour en 2023 pour se conformer aux recommandations formulées par le Comité MONEYVAL et afin d'intégrer, en droit interne, de nouvelles obligations déclaratives introduites par les autorités européennes à travers le Règlement (UE) 269/2014 du 17 mars 2014, modifié⁷.

De plus, soucieuses de renforcer l'efficacité de leur dispositif de gel des fonds et des ressources économiques, les autorités monégasques ont entrepris, au cours de l'année 2023, plusieurs actions de sensibilisation en matière de sanctions financières ciblées.

Ainsi, des typologies de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ont été publiées sur le site internet du Gouvernement Princier dédié aux mesures de gel des fonds et des Lignes Directrices ont été rédigées à l'attention des professionnels. Par ailleurs, certains services de l'Administration, en charge de la tenue de registres, ont effectué des exercices de filtrage de leurs bases de données à partir d'un extrait de la liste nationale des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel et ont ainsi pu tester la procédure qui serait suivie en cas de résultat positif.

Les autorités monégasques ont également dispensé des sessions de formation relatives aux sanctions financières ciblées. À cette occasion, une présentation du cadre juridique en vigueur a été effectuée, tout en mettant l'accent sur la mise en œuvre pratique des mesures de gel de fonds et l'importance de consulter la publication « Gel des Fonds ».

Au cours de l'année 2023, 109 Décisions Ministérielles⁸ de gel des fonds ont été adoptées en Principauté dont :

- 65 en matière de lutte contre le terrorisme qui ont transposé 51 mesures françaises, 8 mesures onusiennes et 6 mesures européennes ;
- 61 en matière de droits de l'homme ou d'atteinte à la paix et la sécurité internationale qui ont transposé 7 mesures françaises, 43 mesures européennes et 11 mesures onusiennes.

⁶ Arrêté ministériel n° 2023-413 du 7 juillet 2023

⁷ Règlement n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

⁸ Certaines Décisions Ministérielles comportent plusieurs mesures émanant de différents régimes de sanctions.

3 Relations avec le Forum Mondial de l'OCDE

A MISE EN ŒUVRE DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS

Du 28 novembre au 1^{er} décembre 2023, la Principauté de Monaco a participé à la 16^{ème} réunion plénière du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui s'est tenue à Lisbonne (Portugal).

Des organismes internationaux et des délégués de plus de 100 juridictions membres y étaient présents.

A cette occasion, l'OCDE a présenté les points d'attention pour les évaluations des juridictions en cours, incluant la Principauté, concernant la confidentialité et la sécurité des données ainsi que l'efficacité de l'échange automatique d'informations à des fins fiscales. Les résultats de ces évaluations seront publiés en 2025.

Lors de cette réunion, la Principauté de Monaco a déclaré son intention de reprendre la mise à jour de la Norme Commune de Déclaration incluant le nouveau Cadre de déclarations des crypto-actifs (CDC).

De plus, afin de continuellement répondre au haut niveau de coopération en matière d'échange de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, la Principauté de Monaco a échangé avec 83 juridictions (12 de plus qu'en 2022) listées ci-dessous en gras, dans les délais impartis par l'OCDE.

1. Afrique du Sud	22. Croatie	43. Indonésie	64. Pakistan
2. Albanie	23. Curaçao	44. Irlande	65. Panama
3. Allemagne	24. Danemark	45. Islande	66. Pays-Bas
4. Andorre	25. Équateur	46. Israël	67. Pérou
5. Antigua-et-Barbuda	26. Espagne	47. Italie	68. Pologne
6. Arabie Saoudite	27. Estonie	48. Jamaïque	69. Portugal
7. Argentine	28. Fédération de Russie	49. Japon	70. République Tchèque
8. Aruba	29. Finlande	50. Jersey	71. Roumanie
9. Australie	30. France	51. Kazakhstan	72. Royaume-Uni
10. Autriche	31. Ghana	52. Kenya	73. Saint-Kitts-et-Nevis
11. Azerbaïdjan	32. Gibraltar	53. Lettonie	74. Saint Marin
12. Belgique	33. Grèce	54. Liechtenstein	75. Seychelles
13. Brésil	34. Groenland	55. Lituanie	76. Singapour
14. Bulgarie	35. Guernesey	56. Luxembourg	77. Slovaquie
15. Canada	36. Hong Kong	57. Malaisie	78. Slovénie
16. Chili	37. Hongrie	58. Maldives	79. Suède
17. Chine	38. Île de Man	59. Malte	80. Suisse
18. Chypre	39. Île Maurice	60. Mexique	81. Thaïlande
19. Colombie	40. Îles Cook	61. Nigeria	82. Turquie
20. Corée du Sud	41. Îles Féroé	62. Norvège	83. Uruguay
21. Costa Rica	42. Inde	63. Nouvelle-Zélande	

Monaco continue d'accroître le nombre de juridictions soumises à déclarations.

B ACCORDS BILATÉRAUX

Pour ce qui est des accords bilatéraux, les Conventions fiscales bilatérales (DTA) avec Andorre et le Monténégro sont entrées en vigueur en 2023.

Un DTA (selon le modèle de l'OCDE de 2017) avec la République de Saint Marin a été signé lors des négociations en juin 2023.

Par ailleurs, en 2014, Monaco a signé la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE qui offre la possibilité à tous les pays signataires d'échanger sur demande des informations fiscales. Le réseau d'échange s'est encore élargi en 2023 car une nouvelle juridiction a signé la Convention, portant le nombre de participants à 147, ce qui inclut tous les pays du G20, tous les pays de l'OCDE, les centres financiers les plus importants et un nombre croissant de pays en voie de développement.

C LE BEPS (BASE EROSION AND PROFIT SHIFTING) DE L'OCDE

Le plan d'action BEPS de l'OCDE est un ensemble de 15 actions fournissant aux États des instruments nationaux et internationaux pour lutter contre l'érosion de la base fiscale imposable. Le 17 mai 2016, Monaco a rejoint le cadre inclusif du BEPS et s'est engagé à adopter les 4 actions obligatoires, à ce jour, du BEPS qui sont les suivantes :

- **Action 5** : Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance ;
- **Action 6** : Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas ;
- **Action 13** : Documentation des prix de transfert et déclaration pays par pays ;
- **Action 14** : Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

En 2023, la Principauté a suivi les avancées des travaux de l'OCDE en vue de la mise en place de l'Action 1, toujours en phase d'élaboration.

En juin 2023, certains membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dont Monaco, représentant à eux tous plus de 90 % du PIB mondial, se sont accordés sur une Déclaration de résultat reconnaissant les progrès significatifs accomplis et permettant aux pays et juridictions d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la réforme historique majeure du système fiscal international.

La « Solution » reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie a pour objectif de garantir une répartition plus juste, entre les pays et juridictions, des bénéfices et des droits d'imposition des plus grandes entreprises multinationales (EMN) du monde.

Le pilier 1 porte sur la réattribution partielle des droits d'imposition.

Le pilier 2 concerne le niveau minimum d'imposition des bénéfices des entreprises multinationales fixé à 15 %.

4

Activités de coopération internationale en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption

A MONEYVAL

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du 5^{ème} cycle d'évaluation de la Principauté par le Comité MONEYVAL.

En prévision de la publication du rapport Moneyval, intervenue en janvier 2023, cinq lois ont été adoptées en décembre 2022, renforçant par là même la mise en cohérence du dispositif procédural pénal aux exigences internationales. A ainsi été créé le cadre juridique de l'enquête préliminaire et les pouvoirs d'enquête du procureur général ont été étendus. La procédure d'instruction, les possibilités de saisie et de confiscation, ainsi que l'entraide pénale internationale ont été réformées et complétées. Le Service de gestion des avoirs saisis ou confisqués a été créé et son dispositif a été organisé par l'Ordonnance Souveraine n° 10.245 du 7 décembre 2023. Il peut intervenir dans le cadre de l'exécution d'une demande d'entraide internationale.

Dans le cadre de la loi n° 1.553 du 7 décembre 2023, la loi n°1.222 du 28 décembre 1999 relative à l'extradition a été modifiée : les conditions d'application de la double incrimination ont été mises en conformité avec l'interprétation du GAFI et une procédure d'extradition simplifiée a été créée.

Concernant la Cellule de Renseignement Financier (CRF) de l'AMSF, le Rapport d'Evaluation Mutuelle de Moneyval recommandait d'améliorer les délais de réponse aux demandes des CRFs étrangères et de systématiser la sollicitation d'homologues étrangers dès lors que des liens avec l'étranger sont identifiés.

Aussi, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Autorité et de nouveaux outils informatiques, la CRF s'est restructurée afin de dédier des agents spécifiquement à ces missions. Grâce aux moyens déployés et à cette nouvelle réorientation stratégique, les résultats ont permis de constater une amélioration significative du délai de réponse aux demandes de CRF étrangères (-52% entre 2021 et 2023) et du nombre de demandes envoyées aux CRF étrangères (+113% entre 2022 et 2023).

Monaco a également initié et renforcé en 2023 des coopérations avec des services de police, de douane et de renseignement d'autres pays, dont la France et l'Italie. Il y a lieu de citer, à titre d'exemple, l'organisation, en décembre 2023, d'opérations de contrôle coordonnées avec les Douanes françaises (terrestres et hélicoptère de Monaco).

Monaco a développé avec ses partenaires étrangers des formations suivies par les enquêteurs en matière de blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et financement de la prolifération des armes de destruction massive ainsi que différents autres domaines en lien direct avec le blanchiment de capitaux. Au cours de l'année, 17 personnes ont suivi des formations dispensées par Interpol, Europol, les services de police français, italiens, britanniques avec des spécialisations dans le blanchiment de capitaux, la coopération internationale et les systèmes d'échange d'informations, la cybercriminalité et les cryptomonnaies, le financement du terrorisme, le recouvrement d'avoir, les mécanismes de blocages de transactions financières, les rip-deal, les saisies et confiscations.

- **24 mars : Réunion sur les typologies de Moneyval** - « *Pratique de l'utilisation des actifs virtuels (AV), des fournisseurs de services d'actifs virtuels (FSAV) et des plateformes dans le cadre du blanchiment de capitaux d'origine criminelle* ». - AMSF et Direction des Services Judiciaires.

Plus de 120 délégués représentant les membres et observateurs de MONEYVAL ont participé à la réunion annuelle des typologies de MONEYVAL. Dirigé par l'île de Man, le projet analyse divers aspects de l'utilisation potentielle d'actifs virtuels (AV) et de prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) dans des schémas de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Les questions liées au risque, à la surveillance et à la déclaration d'opérations suspectes sont incluses dans le champ d'application du rapport. La question des actifs virtuels et des prestataires de services d'actifs virtuels a considérablement évolué ces dernières années. Une série de nouveaux produits, services et modèles d'entreprise ont été développés ayant le potentiel de stimuler l'innovation et l'efficacité financières et d'améliorer l'inclusion financière, mais également de créer de nouvelles opportunités pour les criminels et les terroristes pour le blanchiment d'argent ou le financement de leurs activités illicites. À la suite de cette réunion et en utilisant les résultats des débats, l'équipe du projet et le Secrétariat finaliseront le rapport sur les typologies, en vue de son adoption par la réunion plénière de MONEYVAL en mai 2023.

- **25 avril : Conférence de Haut niveau** (Varsovie – Pologne) – Département des Finances.
Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie a participé à une réunion de haut niveau organisée par le Ministère polonais des Finances et le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL). Cette réunion a réuni les ministres responsables des politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux des 35 pays et territoires membres de MONEYVAL afin d'évoquer l'orientation stratégique et les priorités futures du Comité MONEYVAL. A l'issue de leurs échanges, les Ministres ont adopté une déclaration politique et approuvé la stratégie en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive pour la période 2023-2027.
- **22-26 mai : plénière MONEYVAL** (Strasbourg) – AMSF et Direction des Services Judiciaires.
La réunion plénière a rassemblé environ 200 experts. L'assemblée plénière a examiné et adopté le rapport sur les typologies intitulé "Risques de blanchiment de capitaux dans le domaine des actifs virtuels et de leurs fournisseurs de services". L'assemblée a également examiné et approuvé les rapports d'évaluation mutuelle de la Macédoine du Nord et de la Roumanie, ainsi que les rapports de suivi renforcé de l'Albanie et de la Slovénie. La Slovénie a été réinvitée à faire rapport à MONEYVAL en décembre 2023. En outre, la plénière a discuté de la planification et du séquençement du 6^{ème} cycle d'évaluations mutuelles, y compris son futur règlement intérieur.
- **6-7 novembre : Conférence «L'avenir de la lutte contre le blanchiment d'argent : Renforcer la résilience dans un environnement de criminalité financière en constante évolution»** (Lettonie) – AMSF et Direction des Services Judiciaires.
Cette conférence internationale de haut niveau a rassemblé environ 200 experts de la lutte contre le blanchiment d'argent des États membres du Conseil de l'Europe et au-delà, des représentants d'organisations européennes et internationales, du secteur privé et de la société civile autour de quatre sessions thématiques sur des sujets spécifiques : 1) Maîtriser les actions : stratégies pour une mise en œuvre et une conformité efficaces, 2) Sécuriser l'avenir : crypto-actifs, réglementation et solutions AML; 3) Récupération efficace des actifs en conformité avec les normes européennes et internationales ; et 4) Exploiter la transformation numérique pour la prévention de la criminalité financière.
- **9-10 novembre : COP STCE N°. 198** (Strasbourg) - Direction des Services Judiciaires.
Dans le cadre de ses procédures de suivi, la CdP a examiné le rapport au titre de l'Estonie qui est devenue Partie à la Convention à compter de janvier 2023. La CdP a adopté un rapport de suivi thématique mettant à jour et amendant ses rapports de suivi existants de 2018 à 2021. La CdP a également adopté des rapports de suivi sur la mise en œuvre de l'article 11 (Décisions antérieures) pour le Monténégro, la Fédération de Russie, la Serbie et la Turquie, et sur l'article 25 (Biens confisqués) pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Macédoine du Nord, Saint-Marin et la Serbie. En outre, un rapport de suivi a été adopté sur l'article 14 (Report relatif aux transactions suspectes) en ce qui concerne la Fédération de Russie. Parmi les autres questions d'actualité examinées par la Conférence des Parties figurent l'examen des déclarations et réserves existantes, la préparation d'un futur protocole additionnel à la Convention, l'impact éventuel des normes révisées du Groupe d'action financière sur le recouvrement d'avoirs et les modalités de suivi du mécanisme. Elle a également tenu une session sur les bonnes pratiques pour la mise

en œuvre de l'article 6 de la Convention (gestion des biens gelés ou saisis), à laquelle plusieurs Parties ont contribué. La CdP a discuté et approuvé ses objectifs et son plan de travail pour 2024-2026.

- **9 et 10 novembre : Colloque de la Direction des Services Judiciaires.**

À la suite de la publication du rapport MONEYVAL, l'Institut Monégasque de Formation aux Professions Judiciaires (IMFPJ) a organisé un colloque consacré à la lutte anti-blanchiment à destination des magistrats, greffiers, enquêteurs et membres de l'Agence Monégasque de Sécurité Financière (AMSF). Une demi-journée d'études dédiée aux « *Enjeux internationaux en matière de lutte contre le blanchiment* », le 10 novembre, était ouverte au public. Elle avait pour thèmes « *les cryptoactifs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment* » et « *l'approche américaine de la lutte contre le blanchiment* », en présence de trois magistrats américains spécialisés, dont deux venus de Washington pour cet événement.

- **11-15 décembre : plénière MONEYVAL (Strasbourg) – AMSF et Direction des Services Judiciaires.** Pour la première fois, un représentant de la Principauté de Monaco, Mme Jennifer PALPACUER a été élue par l'Assemblée Plénière pour intégrer le Bureau du Comité MONEYVAL et œuvrer aux côtés de son Président et ses Vice-Présidents, y compris en matière d'orientations stratégiques du Comité. Le bureau de Moneyval a été largement renouvelé avec l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président. Lors de cette plénière, les rapports d'évaluation de 5^{ème} cycle de l'Azerbaïdjan et du Montenegro ont été adoptés. La Tchéquie et la Lituanie devront rapporter lors de la Plénière de mai 2024 sur leurs progrès en lien avec la Recommandation 6 du GAFI. Une partie importante de cette plénière a été consacrée à l'organisation des évaluations de 6^{ème} cycle, avec notamment l'adoption d'une politique concernant les observateurs, le séquençement provisoire de ce cycle, et les premières formations d'évaluateurs

B GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

- **27-28 février : Premier forum international sur l'identification et le recouvrement des avoirs criminels (Rome) – AMSF, Sûreté Publique et Direction des Services Judiciaires.** Cette conférence internationale a mobilisé plus de 300 experts d'agences et de services gouvernementaux issus d'une centaine de pays. Une délégation monégasque a participé à ce forum, notamment dans la perspective d'améliorer la coopération avec les autorités étrangères compétentes dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de promouvoir les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine. Cette participation s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuel du comité Moneyval sur la Principauté de Monaco.

Au cours de l'année 2023, Monaco a participé à des réunions *face to face* du groupe ICRG (journée de discussion entre les évaluateurs GAFI et les délégations sur le contenu de leur POPR) afin de se familiariser avec ce processus en prévision du passage de Monaco devant ledit groupe en mai 2024.

- **19-23 juin : Plénière GAFI (Paris) - Direction des Services Judiciaires.** A cette occasion, le GAFI a publié un rapport enjoignant l'ensemble des juridictions à se mettre en conformité avec les standards relatifs aux actifs numériques et aux prestataires de services sur actifs numériques. La Plénière a adopté le rapport d'évaluation du Luxembourg qui a conclu que ce pays a atteint un haut niveau de conformité technique aux standards du GAFI et dispose d'un régime LBC-FT efficace.
- **19-20 septembre : Roundtable Engagement II - FIRE II (Lyon) - Direction des Services Judiciaires.** Plus de 200 experts en matière d'application de la loi, de poursuites judiciaires, de recouvrement d'avoirs, de politique et de réglementation, issus des secteurs public et privé, ont participé à la table ronde GAFI-INTERPOL (FIRE 2) pour discuter des questions de recouvrement d'avoirs et des solutions pratiques permettant de priver les criminels de leurs avoirs illicites et de contribuer à une société plus sûre.

Les participants ont discuté de la manière dont les pays peuvent suivre le rythme des principaux domaines de risque émergents, en particulier la cybercriminalité, qui est souvent liée à d'autres formes de criminalité. Les participants ont accueilli favorablement les révisions proposées aux normes du GAFI qui renforceront également les cadres juridiques nationaux pour le recouvrement d'avoirs en exigeant que les pays disposent d'une série complète de mesures améliorées de recouvrement d'avoirs, y compris la confiscation sans condamnation et la collaboration avec les autorités fiscales, afin de combler les lacunes juridiques qui empêchent une saisie et une confiscation opportunes et efficaces.

Les discussions ont également porté sur la nécessité de disposer de structures opérationnelles solides et d'agences dotées des compétences et des ressources nécessaires.

- **25-27 octobre : plénière GAFI (Paris) – Direction des Services Judiciaires.**

Au cours des trois jours de réunion, les délégués ont travaillé sur un ordre du jour complet concernant les questions clés du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et du financement de la prolifération. La plénière a aussi discuté de la situation au Moyen-Orient.

Le GAFI a décidé de publier un rapport clé sur le financement du terrorisme par le crowdfunding. Les membres ont également convenu de réviser la recommandation 8 du GAFI, afin de clarifier les mesures s'appliquant aux organisations à but non lucratif, ce dernier point étant important pour Monaco compte-tenu de la densité de son tissu associatif.

C GROUPE EGMONT

- **29 janvier – 3 février : 29^{ème} session des groupes de travail du Groupe Egmont (Dakar - Sénégal)** – AMSF. La délégation monégasque a participé aux groupes de travail thématiques, aux groupes régionaux, aux conférences et aux autres ateliers de formation afin de mieux connaître les meilleures pratiques internationales en la matière afin de les mettre en œuvre en Principauté.

- **3-7 juillet : 29^{ème} session plénière annuelle du Groupe Egmont** - Utilisation des technologies informatiques avancées par les CRF pour améliorer leurs opérations (Abu Dhabi - Emirats Arabes Unis) – AMSF. A l'occasion de cette plénière et des nombreux ateliers et réunions de travail, la délégation monégasque a reçu un « *Certificat d'appréciation du Groupe EGMONT* », signe de reconnaissance de la contribution de la CRF monégasque au sein du Groupe Egmont.

- **16-17 novembre : Conférence sur le recouvrement des avoirs (Taipei - Taiwan)** – AMSF et Direction des Services Judiciaires. Deux représentants composaient la délégation monégasque, à savoir Madame Sylvie PETIT-LECLAIR, Secrétaire d'État à la Justice, et un représentant de la Cellule de Renseignement Financier de l'AMSF. Cette conférence a notamment permis d'échanger sur les meilleures pratiques liées au processus de recouvrement des avoirs, le rôle très important que les CRFs peuvent jouer à ce sujet et les stratégies, outils et défis à relever pour renforcer la coopération internationale en la matière.

D GROUPE D'ÉTATS CONTRE LA CORRUPTION DU CONSEIL DE L'EUROPE (GRECO)

Le GRECO a adopté en mars le 2^{ème} rapport de conformité du 4^{ème} cycle portant sur la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs. Cette adoption met fin à la procédure de conformité du 4^{ème} Cycle, Monaco satisfaisant 12 des 16 recommandations formulées par le GRECO.

Monaco a entamé le 5^{ème} cycle d'évaluation relatif à la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité au sein des gouvernements centraux (hautes fonctions de l'exécutif) et des services répressifs, le questionnaire dûment renseigné par Monaco relatif à cette évaluation a été transmis au GRECO, le 11 août.

En novembre, le GRECO a effectué une visite à Monaco afin de rencontrer les membres du Gouvernement, les représentants de la Maison Souveraine et les autres personnes concernées par le thème de cette évaluation.

Le projet du rapport d'évaluation sera communiqué à Monaco en avril 2024. Le rapport d'évaluation final sera présenté à la 97^{ème} réunion plénière du GRECO, le 19 juin 2024.

Monaco a également assisté aux trois réunions plénières du GRECO (93^{ème}, 94^{ème} et 95^{ème}). Au cours de la 94^{ème} réunion un représentant de Monaco (Autorité Monégasque de Sécurité Financière) est intervenu en qualité d'évaluateur d'Andorre, dans le cadre du cycle relatif à la prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs.

5

Coopération dans le domaine des brevets

L'année a été riche sur le plan de la coopération internationale.

A ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)

Le Pôle Propriété Industrielle (PPI) de la Direction du Développement Économique, en étroite collaboration avec les membres de la Mission permanente à Genève, a participé à la 64^{ème} série de réunions des Assemblées des États membres de l'OMPI, qui s'est tenue à Genève du 6 au 14 juillet.

Ces réunions sont l'occasion pour la Délégation monégasque d'approfondir les relations avec les représentants des Offices nationaux étrangers, des Organisations régionales, des utilisateurs et plus particulièrement des agents de l'OMPI, notamment dans le cadre des préparatifs d'un séminaire itinérant qui se tiendra pour la première fois à Monaco en 2024.

Cette réunion a permis également de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de l'Accord de travail signé entre la Principauté et cette Organisation le 2 novembre 2022, à l'occasion de la visite à Monaco de son Directeur Général, Monsieur Daren TANG. Les intervenants ont observé que plus de la moitié des objectifs de l'Accord étaient atteints :

- Une partie du personnel du PPI a suivi les formations certifiantes délivrées par l'OMPI ;
- Monaco a adhéré officiellement au service d'accès numérique DAS de l'Organisation, ce qui donne la possibilité au PPI de transférer et de recevoir, par voie électronique, des documents officiels d'offices nationaux étrangers ;
- Les données des marques nationales sont régulièrement transférées sur la base mondiale en ligne de l'OMPI depuis juillet et il en est de même pour les données des brevets nationaux depuis le 4 octobre. Ces transferts de données permettent à la Principauté d'être visible auprès d'experts de plus de 190 pays à travers le monde.

B ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)

En sa qualité d'État membre de l'OEB, la Principauté de Monaco siège au Conseil d'Administration de l'OEB aux côtés de 39 autres États européens. Cet organe législatif se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation, à Munich, en vue de superviser les opérations de l'Office européen des brevets. Ces rencontres régulières, couplées à des commissions techniques, permettent aux

représentants du PPI de la Direction du Développement Économique d'entretenir des relations de travail fructueuses avec leurs homologues européens et de rester connectés à l'actualité internationale du système des brevets.

Après plusieurs années d'interruption, en raison de la crise sanitaire mondiale, 2023 a été l'occasion de relancer la réunion annuelle des États membres. La 17^{ème} session s'est tenue à Lisbonne. Elle a été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité comme la coopération informatique ou encore la création de l'Observatoire qui a pour ambition de quantifier et d'explorer les tendances et les défis de tout l'écosystème de l'innovation sur la scène internationale.

Le PPI a assisté à la Conférence Internationale « *Thinking about industrial property, sustainability and the future of the planet* » qui a réuni environ 350 participants de plus de 80 pays, avec 52 intervenants prestigieux, pour réfléchir au rôle de la propriété industrielle dans la réalisation des 17 objectifs du développement durable fixés par l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, à l'invitation du Président du Conseil d'administration de l'OEB et du Président de son organe exécutif, l'Office européen des brevets, la Délégation monégasque a participé à une cérémonie qui s'est tenue à Munich le 1^{er} juin, en vue de célébrer le lancement officiel du brevet unitaire et le 50^e anniversaire de la signature de la Convention sur le Brevet Européen.

C OFFICE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (EUIPO)

Dans le cadre du Protocole d'Accord signé en juin 2017, et après des travaux d'adaptation, le PPI a mis en production le « *Front Office Marques* » de l'Organisation européenne le 1^{er} janvier 2023. Il permet aux administrés, implantés sur le territoire national, de déposer en ligne des demandes d'enregistrement et de renouvellement de marques monégasques. Cette coopération informatique a permis au Gouvernement Princier de faire des économies de développement substantielles et de proposer un outil largement plébiscité par le public, les demandes dématérialisées atteignant déjà un taux de plus de 85% sur l'activité annuelle, lors de sa première année d'exploitation.

D INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE FRANÇAIS (INPI)

En vue de renforcer la coopération existante, des pourparlers ont été engagés entre l'INPI et le PPI durant l'automne 2023. Le résultat des échanges entre les deux offices nationaux sera consacré par la signature d'un Accord qui donnera lieu à l'établissement de programmes de travail dans des domaines variés tels que la coopération informatique ou juridique, la formation, l'assistance ou encore la promotion de prestations de services dédiés aux petites et moyennes entreprises.

PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

1 Environnement

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

La Principauté a pris part à deux sessions de négociation de l'Accord international fondé par la Résolution 5/14 adoptée lors de la 5^{ème} Assemblée des Nations Unies pour l'environnement « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant ».

La session de Paris fin mai a permis au secrétariat du Comité de négociation de proposer un projet initial de texte examiné lors de la session suivante à Nairobi fin novembre. Cette dernière par contre a vu s'envoler le nombre d'options et de pages composant le projet d'instrument traduisant ainsi les diverses oppositions et divergences sur la manière d'aborder et de traiter le sujet de la pollution plastique.

La négociation aborde la question de la pollution plastique à travers tout le cycle de vie de ces matériaux et produits, de la conception à la gestion des déchets.

Monaco a rejoint une coalition (HAC) de 65 pays qui partagent la même haute ambition de réduire à zéro la pollution plastique à toutes les étapes de la production et de la consommation. Les obligations soutenues par Monaco concernent principalement :

- Limiter et réduire la production et la consommation de polymères plastiques primaires à des niveaux durables,
- Éliminer et restreindre les plastiques inutiles, évitables ou problématiques, ainsi que les polymères plastiques, les constituants chimiques et les produits plastiques particulièrement préoccupants,
- Accroître la sécurité de la circularité des plastiques et réduire les plastiques évitables, inutiles et problématiques,
- Prévenir et gérer les déchets plastiques de manière sûre et respectueuse de l'environnement,
- Éliminer les rejets de matières plastiques, y compris les microplastiques, dans l'air, l'eau et la terre, et prendre des mesures pour lutter contre les microplastiques ajoutés intentionnellement, les rejets de boulettes de plastique et les pertes d'engins de pêches,
- Remédier à la pollution plastique existante, y compris dans le milieu marin.
- Déclarer et rendre plus transparent les quantités produites, des matériaux, de la composition chimique et de la production, de la traçabilité et de l'étiquetage tout au long des chaînes de valeur.

2

Lutte contre les changements climatiques

A 28^{ème} CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (COP 28)

Comme à l'accoutumée, une délégation monégasque a pris part à la 28^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 28) qui s'est tenue du 30 novembre au 13 décembre 2023 à Dubaï, Emirats arabes unis.

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de Mme Céline CARON-DAGIONI, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, et de Mme Valérie DAVENET, Directeur de l'Environnement, a participé au Sommet organisé par Cheikh Mohamed BEN ZAYED AL NAHYANE, Président des Emirats arabes unis. Cet événement a réuni plus de 150 Chefs d'États et de Gouvernement, ce qui représente une participation historique.



S.A.S. le Prince Souverain entouré de la délégation monégasque lors du Sommet d'ouverture de la COP 28 © DR

Dans ce cadre, S.A.S. le Prince a prononcé l'intervention de la Principauté à la tribune et a participé à plusieurs événements de haut-niveau prévus au programme officiel de la Conférence ou organisés en parallèle par Sa Fondation.

Ses diverses interventions lui ont permis de mettre en avant les mesures déployées sur le territoire monégasque pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réaffirmer la détermination du Gouvernement Princier à soutenir les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, a quant à elle représenté le Gouvernement Princier lors du Segment ministériel de la Conférence. Elle a ainsi pu porter la voix de Monaco lors de divers événements de haut-niveau centrés sur des thématiques chères à la Principauté comme la préservation de l'océan.

Le Conseiller-Ministre a en outre pris part à la traditionnelle réunion des Ministres des pays membres du Groupe d'Intégrité Environnementale (EIG), aux côtés de hauts représentants de la Suisse, du Liechtenstein, du Mexique, de la République de Corée et de la Géorgie. Diverses rencontres bilatérales ont également été organisées, au premier rang desquelles un entretien avec Mme Caroline SAINT-HILAIRE, Administratrice de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Au cours de cette rencontre, la Principauté a consolidé son partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable en vue de soutenir l'accès au financement climatique pour les pays francophones.

Cette Conférence revêtait une importance particulière depuis l'adoption de l'Accord de Paris en 2015. Il s'agissait en effet pour les États parties de conclure le premier « Bilan mondial » de l'Accord, visant à évaluer les progrès réalisés par la communauté internationale en matière de lutte contre les changements climatiques.

Dans un contexte de tensions géopolitiques marquées et face à une forte attente du grand public, la Conférence a commencé positivement avec l'adoption, dès l'ouverture, de la décision visant à opérationnaliser le fonds dit 'pour les pertes et préjudices' établi lors de la COP27. En revanche, les négociations relatives au Bilan mondial ont été particulièrement difficiles.

La décision finale – baptisée « Consensus des Emirats arabes unis » – acte ainsi le fait que les efforts mondiaux ne sont pas suffisants pour respecter les engagements de l'Accord de Paris, en particulier limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Elle reconnaît la nécessité de réductions profondes, rapides et soutenues des émissions de gaz à effet de serre (GES) et encourage les Parties à aligner leurs contributions nationales avec cet objectif, appelant à une « transition hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, ordonnée et équitable, en accélérant l'action dans cette décennie cruciale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 conformément aux préconisations scientifiques ».



Les Chefs d'État et de Gouvernement lors du Sommet d'ouverture de la COP 28 © DR

B SOUTIEN FINANCIER À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Fidèle aux engagements pris au titre de l'Accord de Paris, le Gouvernement Princier prend la pleine mesure de son devoir de solidarité vis-à-vis des Nations en développement, en première ligne face aux conséquences des changements climatiques.

C'est pourquoi l'enveloppe d'aide publique au développement dédiée au financement de l'action climatique a connu une augmentation significative au cours des dernières années. Les projets soutenus témoignent de la volonté de Monaco d'adopter une approche intégrée du défi climatique, visant à promouvoir les synergies avec d'autres objectifs de développement durable tels que la préservation de l'océan ou de la biodiversité, selon le concept des « Solutions fondées sur la Nature ».

En complément de ces ressources spécifiques, la Direction de la Coopération Internationale a intégré la lutte contre le changement climatique en tant que thématique transversale de sa stratégie. Cet engagement financier démontre la volonté de Monaco de soutenir les pays les plus vulnérables dans leur transition vers une économie bas-carbone et résiliente aux changements climatiques.

Contribution au Fonds Vert pour le Climat

Le Gouvernement Princier est un soutien historique du Fonds Vert pour le Climat depuis 2015. Lors de la deuxième conférence de reconstitution du Fonds, organisée à Bonn, Allemagne, Monaco a annoncé une contribution de 3,3 millions d'euros pour la période 2024-2027, réaffirmant ainsi l'attachement du Gouvernement Princier à soutenir une action climatique efficace dans les pays les plus vulnérables.



S.E. M. Lorenzo RAVANO et Mme Mafalda DUARTE Directeur exécutif du Fonds Vert pour le Climat, lors de la deuxième Conférence de reconstitution du Fonds à Bonn le 5 octobre 2023 ©DR.jpg

C ADHÉSION AU FORUM INCLUSIF SUR LES APPROCHES D'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE CARBONE DE L'OCDE

En février, le Gouvernement Princier a pris part à la réunion inaugurale du «Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone», initié par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Bien que n'étant pas membre de l'OCDE, la Principauté a été conviée à rejoindre ce Forum en tant qu'État associé. Monaco a annoncé son adhésion au Forum, réaffirmant ainsi la volonté de la Principauté de contribuer à l'effort collectif visant à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. L'initiative de l'OCDE vise à encourager un dialogue multilatéral concret sur l'efficacité des diverses politiques d'atténuation (réglementaires, incitatives, basées sur le marché, etc.), tout en étayant ces échanges par des analyses techniques et objectives.

3

Affaires maritimes et droit de la mer

A SIGNATURE DE L'ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE (ACCORD BBNJ), ADOPTÉ À NEW YORK LE 19 JUIN 2023 ET OUVERT À LA SIGNATURE LE 20 SEPTEMBRE 2023.

S.A.S le Prince Souverain a signé l'Accord BBNJ dès le 20 septembre 2023, faisant ainsi de la Principauté de Monaco l'un des premiers États à accomplir cette procédure.

Cet Accord vise à renforcer la gouvernance en haute mer, à permettre l'application des instruments de protection effective de la diversité biologique marine et à garantir une utilisation durable des ressources. En ce sens, il constitue une contribution majeure pour la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui ambitionne une protection de 30% des mers et des océans à l'horizon 2030.



S.A.S. le Prince Souverain signe l'Accord BBNJ, entouré de S.E. Mme Isabelle PICCO, Représentant permanent de Monaco près l'ONU ; de MM. Miguel DE SERPA SOARES, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU et David NANOPOULOS, Chef de la Section des Traités de l'ONU, le 20 septembre 2023. © Michael Alesi/Palais Princier

B AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS – 28^{ème} SESSION

La Principauté de Monaco a participé à la 28^{ème} session de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) qui s'est tenue, du 10 au 28 juillet, à Kingston (Jamaïque). L'AIFM est l'un des trois organes créés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Elle est l'Institution dans le cadre de laquelle est organisée l'administration des ressources des grands fonds marins.

Lors de cette 28^{ème} session, les débats ont essentiellement porté sur l'élaboration du projet de règlement relatif à l'exploitation des ressources minérales des grands fonds marins. A cette occasion, de nombreuses délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'approbation potentielle d'un plan d'exploitation de ces ressources en l'absence d'une réglementation solide fondée sur des garanties environnementales nécessaires. A cet égard, Monaco a précisé qu'aucun plan de travail d'exploitation ne saurait être approuvé sans qu'il comporte un cadre réglementaire clair tenant compte de données scientifiques fiables. L'AIFM devra poursuivre ses travaux sur cette problématique très sensible lors de ses futures réunions.

C PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE EXEMPLAIRE (PAMEx) ET SA FACILITÉ FINANCIÈRE D'INVESTISSEMENT – 1^{ère} RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE

La 1^{ère} réunion du Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Méditerranée Exemplaire (PAMEx) et sa Facilité Financière d'Investissement Local (en anglais *PAMEx Local Investment Finance Facility pour PLIFF*) s'est tenue à Athènes, les 24 et 25 janvier, en présence de Monaco.

Initié par la France, le PAMEx vise à être le socle d'une coopération régionale plus large et un apport notable dans les discussions au sein des institutions internationales compétentes.

Lors des débats, la délégation monégasque a rappelé le contexte de la création du PAMEx : la France, la Principauté de Monaco et la Tunisie ont présenté cette initiative lors du « *One Planet Summit* » organisé par le Président Emmanuel MACRON à Paris, en janvier 2021, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

Cette réunion a été sanctionnée par une décision des participants visant à élaborer une déclaration conjointe pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. En sa qualité de chef de file pour la composante biodiversité marine et côtière, Monaco travaille avec le secrétariat technique du PAMEx pour préparer cette déclaration.

D ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI) 3^{ème} ASSEMBLÉE (MONACO, DU 2 AU 5 MAI 2023)

Le 2 mai, S.A.S le Prince Souverain a ouvert les travaux de la 3^{ème} Assemblée de l'OHI en présence des représentants des 98 États membres, des observateurs et partenaires de l'Organisation.

Durant cette Assemblée, les États membres de l'OHI ont participé à une série de tables rondes et groupes de travail sur les thématiques du futur des cartes marines comme la transition vers le système de données numériques ou encore du renforcement des capacités pour les femmes dans le milieu de l'hydrographie.

E ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

80^{ème} Comité de la protection de l'environnement marin

Le CPEM de l'OMI a organisé les travaux de sa 80^{ème} réunion, du 3 au 8 juillet, à Londres. Une délégation monégasque était présente à cette réunion.

La stratégie 2023 de l'OMI sur les gaz à effet de serre (GES), le rendement énergétique des navires, la zone marine particulièrement vulnérable (ZMPV), le bruit sous-marin et les déchets marins ont été les thématiques abordées lors de ce 80^{ème} CPEM.

L'un des points saillants pour la Principauté, lors de ce CPEM, est l'approbation de la création d'une ZMPV au nord-ouest de la mer Méditerranée pour la protection des cétacés.

Cette mesure, qui s'appliquera à tous les navires dont le tonnage est égal ou supérieur à 300 tonneaux de jauge brut, consiste à adapter la vitesse et la distance de sécurité des navires à proximité de cétacés détectés dans la ZMPV, à la transmission des informations sur les collisions aux États riverains ainsi qu'à la Commission baleinière internationale.

Journée maritime mondiale

La journée maritime mondiale s'est tenue le 28 septembre 2023, au siège de l'Organisation maritime internationale à Londres, en présence de Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Représentant permanent de Monaco auprès de cette Organisation.

La journée maritime mondiale a été créée par l'OMI pour sensibiliser le grand public sur l'importance de son travail en matière de sûreté et de sécurité du transport maritime ainsi que de prévention de la pollution marine et atmosphérique par les navires.

Le thème de l'édition de 2023 a porté sur « le 50^{ème} anniversaire de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires » dite Convention MARPOL.

A cet égard, l'OMI a organisé, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Gouvernement du Royaume de Norvège, un forum dédié à cette thématique notamment sur les six annexes à la Convention MARPOL. Les représentants des États, des Organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des acteurs du secteur privé ont participé à ce forum.

L'agence européenne de sécurité maritime (EMSA) a présenté le système de surveillance par satellite « Clean Sea Net » qui traque les pollutions par des hydrocarbures.

Le Canada a exposé des éléments de sa politique en matière de lutte contre la pollution plastique comme l'obligation de traçabilité des filets de pêche pour contrôler et réduire le nombre de filets fantômes dans ses eaux.

En marge de cette journée, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a rencontré S.E. Mme Marine DE CARNÉ DE TRÉCESSON DE COËTLOGON, nouvellement nommée Représentant permanent de la France auprès de l'OMI.

Les échanges ont porté sur le secteur du transport maritime, la préparation de la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'Océan (CNUO3), les Accords RAMOGE et Pelagos.

Sur le secteur du transport maritime, S.E. Mme DE CARNÉ DE TRÉCESSON DE COËTLOGON a indiqué que le Président MACRON a placé ce dossier parmi les engagements prioritaires de la France.

En ce qui concerne RAMOGE et Pelagos, Mme Isabelle ROSABRUNETTO a évoqué la désignation d'une partie de la méditerranée en tant que ZMPV.

33^{ème} Assemblée

Monaco a participé à la 33^{ème} Assemblée de l'OMI, qui s'est tenue, du 27 novembre au 6 décembre, à Londres.

Cette 33^{ème} Assemblée a été marquée, notamment, par la désignation d'un nouveau Secrétaire général pour l'Organisation ainsi que par l'élection des quarante États membres de son Conseil.

Ainsi M. Arsenio Antonio DOMINGUEZ VELASCO (Panama) occupera la fonction de Secrétaire Général, à partir du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de M. Kitack LIM (république de Corée).

Après l'adoption du Cadre mondial pour la Biodiversité de Kunming/Montréal en décembre 2022, l'année 2023 a été une année importante pour cette thématique et le Gouvernement Princier a tenu à développer et consolider ses actions en faveur de la protection de la biodiversité et de la mise en œuvre dudit Cadre mondial.

Cet engagement s'est notamment traduit par une participation active lors des rendez-vous de 2023, dédiés à la protection des milieux et des espèces, en particulier celui relatif aux grands requins migrateurs pour lesquels Monaco a pu réitérer son engagement lors de la 4^{ème} réunion des signataires du Mémoire d'Entente qui s'est tenu au Siège de la Convention sur les Espèces Migratrices. Si Monaco plaide en faveur de mesures de conservations fortes pour toutes les espèces de requins migrateurs, la délégation a plus particulièrement soutenu l'adoption d'un Plan d'action par espèce pour l'Ange de mer en Méditerranée.

La question de la préservation et l'utilisation durable des ressources en eau a également été au plus haut de l'agenda international avec la Conférence des Nations Unies sur l'Eau qui s'est tenue, au siège des Nations Unies en mars 2023. Cette 2^{ème} édition avait pour objectif de faire l'examen, à mi-parcours, de la mise en œuvre des objectifs de la Décennie internationale d'action de l'Objectif de Développement Durable 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

En outre, son objectif était de se concentrer sur les moyens par lesquels les Gouvernements et autres Parties prenantes peuvent accélérer la mise en œuvre de l'ODD 6 et de l'Agenda 2030. A ce titre, il peut être noté que plus de 700 engagements ont été annoncés, dont des investissements financiers importants.

De son côté, la délégation de Monaco a présenté les efforts déployés par le Gouvernement Princier, par la mise en œuvre d'une politique de gestion raisonnée de l'eau ayant conduit à une baisse de 26% de la consommation depuis 1995. La politique d'investissement du Gouvernement dans des infrastructures performantes et de qualité, comme l'usine de traitement des eaux résiduaires, pour un traitement plus efficace et moins polluant des eaux de la Principauté et des communes limitrophes, a également été mise en avant. Sur le plan international, l'accent a été porté sur les actions de la Principauté au travers de sa politique de coopération dans le domaine de l'accès à l'eau potable et l'assainissement ainsi que sur les actions de la Fondation Prince Albert II pour la préservation des écosystèmes d'eau douce.

La question de la préservation des ressources en eau fut également une des problématiques abordées lors du One Polar Summit, organisé à l'initiative du président de la République français, qui s'est tenu en marge du Forum pour la Paix de Paris, le 9 novembre.

A cette occasion, Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ a rappelé que le phénomène de la fonte des glaces, bien que pouvant paraître abstrait pour une majorité de la population mondiale vivant éloignée de ces régions, se fera ressentir au-delà de leurs zones géographiques. Toutes ces modifications, essentiellement irréversibles, dépassent de loin la capacité d'adaptation des populations.

Elle a ainsi énuméré les nombreuses actions portées par tous les acteurs de la Principauté de Monaco qui plaident pour une meilleure connaissance scientifique afin de définir des actions collectives pour la préservation des régions polaires et de leurs écosystèmes.

Enfin, lors du 43^{ème} Comité permanent de la Convention du Conseil de l'Europe pour la conservation de la faune européenne et des habitats naturels, en décembre à Strasbourg, l'initiative portée par la Principauté visant à élaborer des lignes directrices afin d'éliminer les impacts négatifs du développement économique sur les tortues marines de Méditerranée, a été adoptée à l'unanimité.



LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

La Direction de la Coopération Internationale (DCI), qui met en œuvre environ 80% du montant de l'Aide Publique au Développement (APD) de Monaco, a mené la 2^{ème} année de son 5^{ème} plan stratégique. La notion de développement durable est restée au cœur de son action, reposant sur le pilier social et la lutte contre la pauvreté, le pilier économique avec l'accès au travail décent et à l'entrepreneuriat et le pilier environnemental à travers la résilience des populations face aux changements climatiques, dans les 11 pays principaux d'intervention.

La localisation de la mise en œuvre de l'APD dans les pays concernés, en passant directement par les acteurs locaux, a été un fil rouge constant.

Le contexte d'exécution de cette année a été particulièrement complexe, en raison d'une situation internationale de crise, notamment dans les pays de la zone Sahel (première zone d'intervention de la coopération monégasque) et au Liban. Se sont ajoutées de nombreuses situations d'urgence qui ont appelé une réponse rapide (insécurité alimentaire en croissance aigue, séismes et inondations, inflation record sur les produits essentiels, flux de réfugiés et déplacés...)

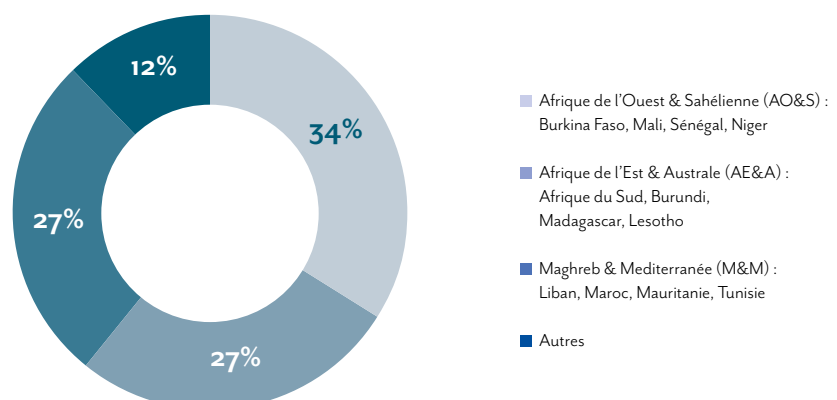
L'appui aux pays fragiles et aux segments de populations les plus exposés a donc été au cœur des objectifs et de la mise en œuvre des programmes, afin de garder le cap du Plan stratégique : améliorer directement les conditions de vie de trois millions de personnes sur la période 2022-2024.

1 | Priorité aux pays africains et à la Méditerranée

La stratégie géographique de la Coopération de Monaco est orientée vers trois zones : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique du Nord/Méditerranée et l'Afrique Australe et de l'Est. Elle est concentrée sur onze pays, éligibles à l'Aide Publique au Développement : sept d'entre eux sont classés parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) - le Burkina Faso, le Burundi, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal - et quatre à revenu intermédiaire - l'Afrique du Sud, le Liban, le Maroc et la Tunisie. A noter le lancement de trois projets au Lesotho dans la perspective d'intégrer ce pays dans les interventions en faveur de la région Afrique Australe.

La priorité aux Pays les Moins Avancés (PMA) a été maintenue. Ainsi, la Coopération monégasque a alloué aux Pays les Moins Avancés, 64% des financements disponibles.

Répartition par zone géographique 2023



2

Priorités sectorielles

Le plan stratégique 2022-2024 vise avant tout à contribuer au développement humain et à la lutte contre la pauvreté, avec quatre priorités en phase avec les Objectifs de Développement Durable.

A SANTÉ (ODD N°3)

La santé est restée le premier domaine d'investissement avec 25 % du budget de la DCI. Plus de la moitié des pays partenaires de la Coopération de Monaco présentent des indicateurs de santé faible, bien en-deçà des objectifs fixés par l'OMS notamment en matière de santé maternelle et infantile et dans la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles qui touchent particulièrement ces pays (paludisme, VIH, drépanocytose).

L'année a été marquée par la signature de deux Accords cadre en matière de santé : un renouvellement de l'Accord cadre santé au Niger par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ lors d'un déplacement dans ce pays en mars et la signature à Dakar d'un Accord cadre santé entre la Principauté et le Sénégal, par Mme Isabelle ROSABRUNETTO en novembre.

Dans des contextes de crises rendant l'accès aux soins de plus en plus complexe, l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur de la santé des populations est plus que jamais apprécié par les bénéficiaires.

La Coopération de Monaco a poursuivi son soutien pour améliorer l'accès à des soins de qualité au niveau communautaire, dans les capitales et dans des zones marginalisées et a œuvré au renforcement des compétences des acteurs en santé.

B SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (ODD N°2)

Tous les pays bénéficiaires de la coopération de Monaco sont concernés par les retards de croissance des enfants liés à la malnutrition (56% des enfants de moins de cinq ans au Burundi, 46% au Niger, 40% à Madagascar). Dans le cadre de son Plan Stratégique, la Coopération monégasque vise l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables, notamment les enfants (moins de 5 ans et d'âge scolaire), les adolescents et les femmes. Les Accords-Cadres signés entre Monaco et les pays de coopération (Niger, Madagascar, Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Tunisie) citent tous la sécurité alimentaire et nutritionnelle parmi les principales priorités de coopération. L'action de la Coopération est marquée par des partenariats avec des acteurs multilatéraux d'envergure, (PAM, FAO) ainsi que des partenaires historiques et grandes ONG internationales (Fondation Mérieux, GRET, ACF, IRAM) ainsi que des acteurs de la société civile locale.

Monaco a alloué 23% de ses moyens pour lutter contre la malnutrition (particulièrement des enfants et des femmes), et renforcer la souveraineté alimentaire des pays partenaires (agriculture et filières agricoles durables) en contribuant à la solidité des systèmes alimentaires locaux, par le soutien aux petits producteurs, les coopératives et les groupements de femmes ainsi que l'achat des produits locaux et la diversification des aliments.

Comme indiqué plus haut dans ce rapport, l'alimentation scolaire constitue l'un des programmes-phares de Monaco. La Principauté soutient huit opérations de cantines/fortification des repas scolaires menées par le PAM, au Burundi, au Niger, à Madagascar, au Sénégal, en Tunisie, au Mali. A noter le récent partenariat lancé au Lesotho en novembre 2023, pays où l'on note un retard de croissance pour plus de 35% des enfants.



Au Burundi, projet de cantine scolaire dans la province du Kirundo © DCI

C ÉDUCATION ET PROTECTION DE L'ENFANCE (ODD N°4 ET 5)

La Coopération monégasque a investi 25% de ses financements pour contribuer à garantir le droit à l'Éducation et à la Protection de l'Enfance (ODD 4, 5, 8, 10 et 16). La Coopération renforce son appui aux programmes d'amélioration du bien-être des enfants ainsi que de prévention du risque de rupture, grâce à l'apprentissage. Un accent est mis sur les filles au travers du programme phare "Education des filles vulnérables".

Parmi les nouveaux partenariats initiés en 2023, le projet « Girls on the move » mené par Save the Children accompagne 1.500 filles qui ont migré en Afrique du Sud et qui sont exposées aux multiples risques de violence basée sur le genre et à l'exploitation sexuelle, en les aidant à effectuer une transition positive vers l'âge adulte et l'emploi.

Dans le domaine de l'éducation, la Coopération poursuit son soutien à des programmes résilients et capables de garantir la poursuite de l'apprentissage à l'instar du dispositif des écoles de la deuxième chance qui cible les NEET (Not in Education, Employment or Training), des projets d'éducation des enfants et jeunes réfugiés, des initiatives d'éducation et de formation des enfants déplacés et des projets d'éducation inclusive.

D ACCÈS AU TRAVAIL DÉCENT (ODD N°8)

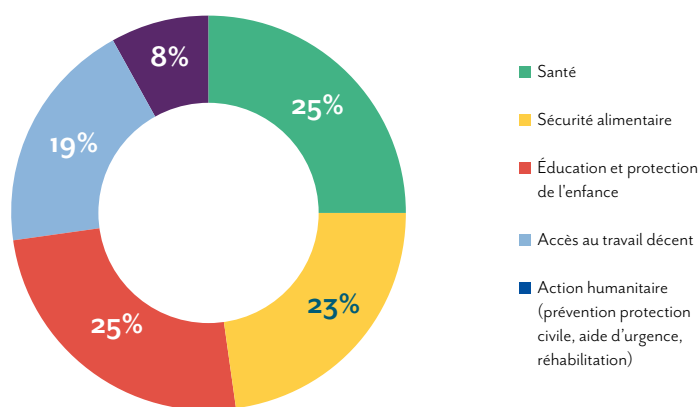
La Coopération de Monaco a alloué 19% des ressources à des opérations favorisant l'accès au travail pour les plus vulnérables. Avec un taux de chômage des jeunes avoisinant les 30% au Maroc, en Tunisie ou au Liban, où environ un quart des femmes seulement participent au monde du travail, des efforts en faveur de ces populations sont encore nécessaires. Les zones Afrique australe et de l'Ouest regroupent quant à elles des pays à faible dynamique économique qu'il convient de renforcer⁹. Par ailleurs, le taux de travailleurs pauvres dans ces deux régions est très élevé : plus de 90% pour Madagascar et 77% au Mali.

⁹ (PNB annuel par hab. de 732 USD Burundi)

En phase avec ces problématiques, l'action de Monaco a permis de soutenir des initiatives de formations professionnelles axées sur des secteurs porteurs : le lancement d'une formation d'aide aux personnes à mobilité réduite au Maroc et d'une mini-agropole dans le sud de la Mauritanie pour la formation des jeunes aux métiers ruraux.

Au Liban, la DCI a soutenu un programme pour l'inclusion de personnes vulnérables au sein d'un programme d'appui aux Très Petites Entreprises, soutenant plus de 80% de femmes. Enfin, la Principauté a encouragé la dynamisation du secteur privé, en poursuivant son soutien en faveur de l'entrepreneuriat à impact. A Madagascar, le partenaire 1001 fontaines a atteint le million de bénéficiaires ayant accès à une eau potable à un prix abordable sur l'ensemble de ses actions dans trois pays.

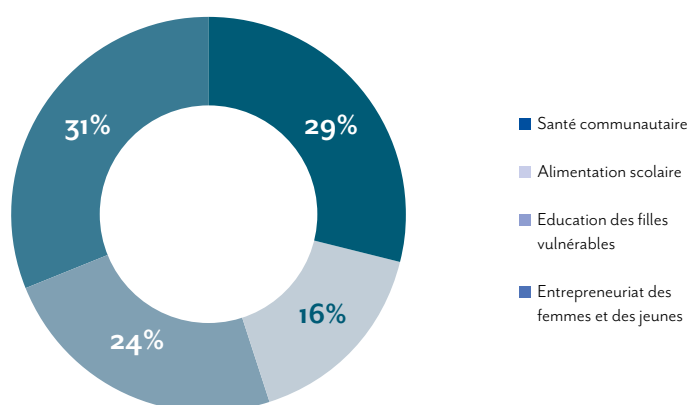
Répartition financière par domaines d'intervention pour l'année 2023



E PROGRAMMES-PHARES

Dans chaque domaine d'intervention, la Coopération de Monaco développe des programmes-phares afin de donner la priorité à un sujet particulièrement prégnant dans les pays de coopération. Les programmes-phares ont porté : 24% sur l'éducation des filles vulnérables (Éducation et protection de l'enfance), 31% sur l'entrepreneuriat des femmes et de jeunes (Accès au travail décent), 16% sur l'alimentation scolaire (Sécurité alimentaire et nutritionnelle) et 29% sur la santé communautaire (Santé).

Financements par programmes phares 2023



3 | Thématiques transversales pour une coopération efficace et durable

La Coopération de Monaco prend en compte quatre thématiques transversales dans sa programmation 2022-2024 : l'égalité femmes-hommes, le co-bénéfice climat, l'inclusion des personnes en situation de handicap et celle des populations réfugiées/déplacées.

A L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La Direction de la Coopération Internationale, a mis en place deux programmes-phares – Education des filles vulnérables & Entrepreneuriat des femmes et des jeunes- qui vont permettre de renforcer ses efforts en faveur de l'ODD 5 « Égalité entre les sexes ».

Le Gouvernement princier intervient ainsi en Afrique et au Moyen-Orient pour le renforcement de programmes de santé, d'éducation inclusive et d'autonomisation économique. Ils ciblent particulièrement les femmes et les filles, souvent privées de leurs droits fondamentaux, à travers notamment des opérations visant une meilleure santé des mères (lutte contre la mortalité maternelle) et des jeunes femmes (santé reproductive), une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle (supplémentation/fortification alimentaire des mères et leurs enfants, bonnes pratiques nutritionnelles, cantines scolaires), l'autonomisation économique des femmes (création d'emplois, entrepreneuriat féminin). Pour allier égalité des genres aux autres thématiques transversales, les projets sont tournés vers une meilleure protection des femmes et filles réfugiées, victimes de traite ou d'exploitation, un plus grand accès à l'éducation, du préscolaire à la formation professionnelle, incluant les filles et les enfants en situation de handicap.

B LE CO-BÉNÉFICE CLIMAT

Le changement climatique affecte en priorité les communautés vulnérables et exacerbe les problématiques de développement existantes en accentuant les inégalités. La Coopération monégasque accorde ainsi une importance particulière à l'adaptation et à la résilience aux effets du changement climatique sur les populations bénéficiaires.

Parmi les bonnes pratiques, on peut citer des initiatives visant à la diffusion de l'agroécologie pour favoriser la sécurité alimentaire et la résilience des cultures aux effets du changement climatique (GRET au Burkina Faso), de même que la sécurité alimentaires et nutritionnelle (PAM au Niger), l'aide alimentaire des populations vivant sur des territoires à risque, le renforcement de l'autonomisation économique des femmes rurales (FAO au Mali) ou encore le renforcement des capacités des forces de protection civile, comme c'est le cas en Mauritanie.

Notons le soutien de la coopération monégasque au lancement du Guide de l'insertion durable en Méditerranée, qui aborde les problématiques urgentes du chômage des jeunes et de la vulnérabilité climatique dans la région méditerranéenne avec la contribution de plus de 20 organisations de la société civile.

Les projets de développement à co-bénéfice climat représentent environ un tiers des financements, principalement en Afrique. Dans la droite ligne des conclusions de l'atelier sur ce sujet réalisé en 2022, la Direction de la Coopération Internationale a adhéré au Pacte Énergétique de la Mission pour la Transition Énergétique.

C PERSONNES RÉFUGIÉES / DÉPLACÉES

La stratégie dédiée à l'inclusion des personnes/populations réfugiées et exilées est construite autour des 4 objectifs prioritaires du Pacte mondial sur les réfugiés¹⁰. Ainsi, la Principauté accorde au HCR un soutien continu, prévisible et croissant. Elle est depuis 2020 son premier bailleur *per capita*.

Outre les projets mis en œuvre avec le HCR, et dans l'esprit de l'ODD n°17 « partenariat », la DCI a apporté en 2023 son soutien à une diversité d'acteurs tels que le PAM, l'UNRWA, l'UNICEF, des ONG internationales (Comunità di Sant'Egidio...) et nationales ou encore des acteurs du secteur privé.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut dans ce rapport, lors du 2^{ème} Forum mondial pour les Réfugiés la Principauté de Monaco a mis en avant son objectif de redonner aux personnes réfugiées ou déplacées les clés de leur destin en soutenant une approche par les droits et la valorisation de leurs compétences.



2^{ème} Forum Mondial, Monaco s'engage pour les réfugiés © HCR-Will Swanson

4

Des partenariats au service du développement

A PARTENAIRES BILATÉRAUX

Afin d'être au plus près des besoins des populations vulnérables, la DCI a continué en 2023 de renforcer ses partenariats avec les acteurs locaux (31% des projets en 2023). Cet effort, inscrit au Plan stratégique 2022-2024, vise à atteindre 40% de partenaires locaux d'ici fin 2024. La DCI a notamment lancé en 2023 trois appels à projets en faveur de la société civile locale, en Méditerranée (JMED), en Afrique du Sud (LIFSA) et au Sahel (INISSA), illustrant cette volonté de confier l'aide aux acteurs endogènes.

¹⁰ Les quatre objectifs sont : I) alléger la pression sur les pays d'accueil ; II) renforcer l'autonomie des réfugiés ; III) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ; et IV) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.

Les organisations de la société civile, qu'elles soient africaines, méditerranéennes, européennes ou monégasques, constituent la majorité des partenaires de la DCI (plus de 70% en 2023). Souvent à la pointe de l'innovation sociale, économique ou environnementale, elles permettent d'agir là où les pouvoirs publics sont absents.

La DCI coopère également avec les autorités publiques pour des opérations structurantes en matière d'accès aux services de base. On peut citer par exemple le démarrage du soutien à la centrale d'achats de médicaments du Ministère de la Santé Publique malgache. Ce soutien permet d'améliorer la disponibilité des médicaments essentiels de qualité pour la population malgasy.

Enfin, la DCI continue d'appuyer de grandes ONG et fondations européennes, notamment six partenaires privilégiés : la Fondation Mérieux (santé), l'Institut Européen de Coopération et de Développement (formation et emploi des jeunes), Inter Aide/ATIA (lutte contre la pauvreté), Investisseurs & Partenaires (développement économique), la Comunità di Sant'Egidio (réfugiés, santé et éducation) et le GRET (santé et nutrition) qui agissent en faveur du développement humain. Cette Direction a lancé avec la Fondation Mérieux un projet pilote de pôle mère-enfant dans un centre de santé sénégalais, sur la base de l'expérience réussie au Liban. La DCI a également signé avec Investisseurs et Partenaires une initiative inédite de soutien aux femmes chefs d'entreprises au Niger et au Mali.



Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ visite le projet IRAM Filière lait au Niger © DCI

B PARTENAIRES MULTILATÉRAUX

Les organisations multilatérales constituent également des partenaires importants pour la Coopération de Monaco, dans des domaines sensibles (aide aux personnes réfugiées, insécurité alimentaire, protection de l'enfance...). En 2023, 27% des moyens de la DCI ont ainsi été alloués aux acteurs multilatéraux.

Le PAM, Prix Nobel de la paix en 2020, reste le premier partenaire de coopération de la Principauté avec dix opérations de lutte contre la malnutrition et de soutien aux cantines scolaires, en Afrique de l'Ouest, au Burundi, à Madagascar et en Tunisie, ainsi que deux aides d'urgence alimentaire allouées par le Gouvernement de Monaco en Haïti et aux populations de la bande de Gaza.

Le partenariat avec le HCR a également progressé en 2023 avec huit opérations soutenues pour la santé des réfugiés, l'éducation des enfants réfugiés et le soutien à l'emploi, ainsi qu'une aide d'urgence allouée pour le Soudan.

Outre les contributions mentionnées plus avant dans ce rapport, d'autres partenariats se poursuivent avec l'OMS (lutte contre le paludisme au Sahel, protection sociale à Madagascar, lutte contre la drépanocytose en Afrique), l'Alliance GAVI pour la vaccination, l'UNICEF (éducation, santé et protection des enfants, aides d'urgence à Madagascar et au Maroc), l'UNRWA (santé des réfugiés au Liban) ou encore la FAO. Un nouveau partenariat avec ONU-Habitat a par ailleurs été initié en 2023 en Tunisie autour d'une initiative de rénovation urbaine dans un quartier précaire. La collaboration avec le Mouvement de la Croix-Rouge s'est également poursuivie. Outre le renouvellement du partenariat avec le CICR mentionné plus haut, une aide d'urgence a été allouée à la FICR en faveur de la Libye.

C PARTENARIATS AVEC LES ÉTATS DONATEURS ET L'OCDE

La Coopération monégasque collabore avec un grand nombre d'États donateurs, sous la forme de cofinancements de projets. Le partenariat se développe notamment avec l'Union Européenne et les États voisins de Monaco, mutualisant ainsi les efforts et les fonds. Une convention-cadre de coopération a été signée par Mme Isabelle BERRO-AMADEÏ avec l'Agence Française de Développement en janvier à Monaco pour approfondir les liens de coopération. En Méditerranée, l'initiative « *Jeunesse en Méditerranée - JMED* » créée avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères, a été renouvelée pour la 4^{ème} année consécutive, en faveur des associations s'appuyant sur la jeunesse en Méditerranée. En Afrique du Sud, le fonds de soutien créé pour les populations des townships ("LIFSA") a été rejoint par la France et la Suisse. Monaco s'est également réengagé en faveur d'un fonds pour la société civile à Madagascar (Fanainga) aux côtés de l'UE, de la France et de l'Allemagne.

Enfin, Monaco a notifié pour la seconde année ses montants d'APD auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et le profil de Monaco État donateur a été publié pour la première fois en juin 2023 (<https://www.oecd.org/dac/development-cooperation-report/#profiles>). Cette publication permet de présenter les spécificités de l'Aide Publique au Développement de Monaco et d'augmenter la visibilité internationale de la Principauté sur les enjeux de solidarité.

D DES AIDES D'URGENCE

Monaco a contribué à répondre à diverses urgences : les tremblements de terre en Turquie et Syrie puis au Maroc, les inondations en Lybie, la sécheresse au Sud de Madagascar et les conflits au Soudan, dans la Bande de Gaza et en Haïti. Selon le Bureau des Nations Unies pour la coordination humanitaire (OCHA), près de 300 millions de personnes étaient en besoin d'aide humanitaire en 2023.

La Principauté de Monaco participe à la réponse humanitaire par : I) la contribution à onze appels d'urgence lancés par le canal multilatéral (PAM, HCR, UNICEF, FICR) ainsi que par les acteurs internationaux et nationaux de la société civile, incluant les OSI monégasques (Organisme de Solidarité Internationale) ; II) la contribution annuelle au Central Emergency Response Fund (CERF) des Nations Unies ainsi qu'au Comité International de la Croix-Rouge pour les crises sous-financées ou oubliées ; et III) des projets de réhabilitation et de prévention.

E PARTENARIATS À MONACO

La Coopération peut aussi compter sur des partenaires monégasques de grande qualité.

En matière de protection civile, l'expertise du Commandant Supérieur de la Force Publique et de ses troupes est partagée avec leurs homologues dans deux pays partenaires historiques de ce programme, la Mauritanie et le Burkina Faso. En Mauritanie, l'appui s'est concentré sur le renforcement des moyens techniques et opérationnels dans les domaines de lutte contre les

catastrophes naturelles comme les inondations et feux de brousse, responsables chaque année de dégâts matériels et humains importants. Une attention particulière a également été portée à l'appui au développement de la formation initiale des nouvelles recrues. Au Burkina Faso, dans un contexte général complexe, les actions se sont concentrées sur le partage d'expertise.

Concernant le programme de partenariat hospitalier, les échanges de compétences (missions sur le terrain du personnel soignant et accueil de personnels de santé à Monaco) se concentrent sur la gynécologie obstétrique, la coeliochirurgie, la cardiologie, l'orthopédie, et la maintenance sur place des équipements médicaux. La coopération Sud-Sud entre des structures se développe en orthopédie entre le Sénégal et le Burkina Faso et la cardiologie entre le Niger et le Burkina Faso. Les bourses continuent d'être octroyées pour des diplômes universitaires et le renforcement de compétence en cardiologie.

Enfin, la DCI a continué d'appuyer les Organismes de Solidarité Internationale monégasques (OSI). Ainsi, 19 projets mis en œuvre par les OSI ont bénéficié du soutien financier de l'État et 3 formations animées par des experts leur ont été proposées.

Le Monaco Collectif Humanitaire a célébré son 15^{ème} anniversaire à Dakar en présence du Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, du Consul de Monaco au Sénégal, des membres du Collectif et d'une trentaine d'enfants sénégalais opérés du cœur à Monaco ou dans leur pays. A cette occasion, un Protocole d'entente a été signé avec la Chaîne de l'Espoir.

Le bilan 2023 est très positif avec 90% des enfants du continent africain qui ont pu bénéficier d'une opération cardiaque dans leur propre pays - 19 à Madagascar, 12 au Mali, 8 au Sénégal, 12 au Burkina Faso - et 6 qui ont été opérés à Monaco, portant à 572 le nombre d'enfants opérés depuis la création du Collectif.



Mme Isabelle ROSABRUNETTO en visite de travail axée sur la santé au Sénégal ©DR

F SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT

La sensibilisation au développement a porté sur deux activités majeures et récurrentes : le festival *Cinema for Change* et l'Ecole d'Hiver à Sciences Po.

Ce festival de courts métrages dont les critères de sélections sont les 17 Objectifs de Développement Durable, a ainsi permis de sensibiliser 26 classes de Monaco (du CMI à la 5^{ème}) et plus de 5.000 enfants d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, du Burundi, de Madagascar, du Mali et de Tunisie. Une centaine d'élèves du Campus Moyen Orient-Méditerranée de Sciences Po Paris, à Menton, ont eux aussi pu participer à cette 12^{ème} édition du Festival dans le cadre du Prix des Etudiants.

La promotion de 1^{ère} année de Sciences Po à Menton s'est vu proposer l'Ecole d'Hiver, semaine d'enseignement et de sensibilisation aux droits et enjeux du développement dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord. La Coopération monégasque mobilise pour cela ses partenaires experts dans différents domaines de l'aide au développement.

Enfin, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Enfants, la Malagasy Gospel, chœur de jeunes filles vulnérables malgaches, créé par l'ONG Bel Avenir, a pu donner deux concerts en Principauté, et aller à la rencontre des scolaires de la Principauté lors des célébrations de la journée du 20 novembre, pour parler de la vie sur la Grande Île, de leur quotidien et du projet soutenu par le Gouvernement Princier.



La Malagasy Gospel fait halte à Monaco ©DCI

5 | Qualité du suivi

La DCI dispose à Monaco de 17 personnels, relayés sur le terrain par une quinzaine de coordinateurs pays et leurs assistants. La mobilisation des coordinateurs est essentielle pour assurer le suivi sur place des projets monégasques. Indispensable au moment de la pandémie, leur importance prend également tout son sens dans des zones devenues très difficiles d'accès pour des raisons politiques et sécuritaires comme au Mali, au Burkina Faso ou au Niger.

La DCI s'appuie aussi sur les Consuls honoraires de la Principauté, qui assurent avec beaucoup de constance et d'efficacité la visibilité, les actions dans les pays d'intervention et l'accueil des personnels de la DCI et le cas échéant des autorités monégasques.

6 jeunes Volontaires Internationaux de Monaco (VIM) ont été envoyés sur le terrain, pour effectuer une mission de solidarité internationale de 1 à 3 ans auprès de partenaires de la Coopération monégasque, notamment au Liban, en Mauritanie, à Madagascar, au Sénégal et au Maroc, ainsi qu'auprès de la Section Humanitaire Internationale de la Croix Rouge Monégasque. Depuis la création du programme VIM en 2007, 68 jeunes volontaires ont ainsi été déployés pour effectuer une mission de solidarité internationale dans 10 pays de Coopération auprès d'une quarantaine de partenaires.

La DCI a poursuivi son action pour s'assurer de l'impact et de la qualité des projets soutenus avec la mise en place de macro-indicateurs permettant d'agrèger les indicateurs de chaque projet soutenu. En application du son plan stratégique, qui prévoit un renforcement des évaluations et audits externes des projets, les avancées de 2023 devraient permettre d'atteindre l'objectif de 60% des financements audités ou évalués sur la période 2022-2024.

6 | Conclusions

A mi-parcours de l'Agenda 2030, la Coopération de Monaco a mis en œuvre la 2^{ème} année de son plan stratégique 2022-24, en concentrant ses moyens sur quatre domaines à fort impact et 4 programmes-phares.

Dans un contexte de forte crise alimentaire mondiale, aggravée en 2023, le Gouvernement Princier a mis en œuvre de nombreux projets d'urgence, ainsi qu'un soutien renforcé en sécurité alimentaire avec un volet co-bénéfice climat.

En dépit du durcissement des régimes politiques dans trois pays prioritaires (Mali, Burkina Faso et Niger), la DCI est parvenue à maintenir la totalité de ses appuis aux populations, en travaillant avec les structures des sociétés civiles locales et les agences multilatérales des Nations Unies.

L'année a ainsi répondu aux objectifs d'engagement pour les plus vulnérables avec des budgets alloués de manière efficiente, une localisation renforcée de l'APD au plus près des populations, une flexibilité dans la mise en œuvre, une capacité à s'adapter aux contextes de crise et à inscrire son action dans le temps long, au service de bénéficiaires en constante augmentation.



ANNEXE

Instruments internationaux signés et/ou ratifiés en 2023

Convention de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, adoptée le 11 avril 1997 à Lisbonne : adhésion de Monaco le 6 mars 2023.

Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, adoptée le 19 juin 2023 à New York : signature par Monaco le 20 septembre 2023.



Rapport de Politique Extérieure 2023
Édité par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération de la Principauté de Monaco
Conception graphique : www.federall.net
Imprimé en Principauté par Graphic Service, certifié Imprim'vert, PEFC, FSC



Département des Relations Extérieures et de la Coopération

Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 89 04
relext@gouv.mc
www.gouv.mc